



Bastia
CITÀ DI CULTURA

—

CONTURESU

DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE DI
U 2 GHJUGNU DI U 2022

—

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUIN 2022

**Conturesu di u cunsigliu municipale di u ghjovi di u 2 ghjugu
di u 2022**

- Rapportu 0):** Conturesu di u cunsigliu municipale di u 7 di d'aprile di u 2022
- Rapportu 1):** Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu principale di a Città
- Rapportu 2):** Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu autònumu « Parchi di staziunamentu »
- Rapportu 3):** Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu annessu di A Marina
- Rapportu 4):** Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu annessu di u crématorium
- Rapportu 5):** Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu principale di a Città
- Rapportu 6):** Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu autònumu « Parchi di staziunamentu »
- Rapportu 7):** Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu annessu di A Marina
- Rapportu 8):** Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu annessu di u crématorium
- Rapportu 9):** Accunsentu per a campagna di sterilizzazione di gatti andarini per u 2022
- Rapportu 10):** Mudifica di a tariffa per i vaghjoli
- Rapportu 11):** Accunsentu per e convenzione anninche di l'ogettivi trà di a cascina di alluca-zione familiare di u Cismonte è a città di Bastia rispettu à a gestione di u multiaccolta «ilot calin» è di u crucivia di l'assistente materne (ram) « culumbella » à u titulu di l'eserciziu 2022
- Rapportu 12):** Accunsentu in quant'è à i Premii di e tese per i duttori di l'Università è Premii di a cummunicazione scientifica per i dutturi di l'Università
- Rapportu 13):** Cunferimentu di ricumpensa à i basciaglieri bastiacchi cù a menzione « Benissimu » per u 2022
- Rapportu 14):** Attribuzione di suvvenzione à l'associi culturali à u titulu di l'eserciziu 2022
- Rapportu 15):** Cunferimentu di una suvvenzione à l'associu Bastia-Corsica 2028
- Rapportu 16):** Auturizzazione di l'uccupazione di A Marina inde u quattru di « The Boat Project »
- Rapportu 17):** Creazione di una tariffa di vèndita per u catàlogu « Mare Furioso, Pirati è Corsari in u Mediterraniu XVI-XIXu sèculi »
- Rapportu 18):** Creazione di una tariffa di vèndita di a medaglia di u ricordu per u museu di Bastia
- Rapportu 19):** Aduzzione di u regulamentu novu per u bugettu participativu edizione 2022
- Rapportu 20):** Accunsentu per u prezzu di riscattu di tumbini è cuncessione di u cimito d'Ondina



Bastia

CITÀ DI CULTURA

- Rapportu 21):** Rifatta u principiu di vèndite di cuncessione di a cità
- Rapportu 22):** Accunsentu per u regulamentu internu bislinguu di i cimitò di a cità
- Rapportu 23):** Azzione Core di Cità di Bastia : Zifra di una cunvenzione cù l'Offiziu Fundiariu di a Corsica per l'acquistu è u purtame finanziariu di l'inseme immobiliare « Le Cézanne » da realizacci un'uperazione di riacconciu chì vole diversificà l'abitatu è accresce l'offerta lucatuvu suciale
- Rapportu 24):** Accunsentu per a cunvenzione di u segondu programma uperaziunale di prevenimentu è di accumpagnamentu di e coprupietà in Core di Cità di Bastia
- Rapportu 25):** Accunsentu per a seconda programmazione di u Cuntrattu di Cità
- Rapportu 26):** Accunsentu per u programma pruposta da Cità à u titulu di a Dutazione Pulitica di a Cità 2022
- Rapportu 27):** Accunsentu per u dispacciu di adesione à l'urdunnanza di sprupriazione di i cunsorti Luciani inde u quatu di u cartulare U Puntettu dans le cadre du dossier U Puntettu
- Rapportu 28):** Apprensione di un allogghju cullucatu à u 9, carrughju di a Parochja inde u quatu di a prucedura di bè vacante senza maestru
- Rapportu 29):** Acquistu di un'impresa à a SCI Lesia inde u quatu di a regularizzazione di u carrughju Joséphine POGGI Mudifica di l'aghja à cuncede
- Rapportu 30):** Accunsentu per a vèndita di a parzella E279 à l'associu d'assistenza suciale « La sainte famille »
- Rapportu 31):** Accunsentu per un PUP CARBONITE
- Rapportu 32):** Accunsentu per una cunvenzione di PUP (CARBONITE AZ 106 è 107)
- Rapportu 33):** Accunsentu per una cunvenzione di PUP (CARBONITE AZ 108)
- Rapportu 34):** Accunsentu di a cunvenzione di partecipazione finanziaria di a regia Acqua publica relativa à i travagli di riacconciu di e sezione aèree in avallu è sutterraniu di u fiumicellu Toga
- Rapportu 35):** Accunsentu per u pianu di finanzamentu relativu à l'uperazione di messa in òpera di un Percorsu di cybersigurezza
- Rapportu 36):** Rineguziatione di 3 prèstiti rispettu à a Banca di i territorii
- Rapportu 37):** Rinnovu linee di tesureria
- Rapportu 38):** Aduzzione di a tariffica lucativa di i lucali di u baluardu nordu
- Rapportu 39):** Accunsentu di l'avvenente pè a cunvenzione relativa à a custodia di i rinaghji bastiacchi
- Rapportu 40):** Creazione di u postu di amministratore di a casa di e lingue
- Rapportu 41):** Creazione di un postu per u serviziu di l'animazione
- Rapportu 42):** Messa à ghjornu di u regime indeniitariu tenendu contu di e funzione, sughjezione, di a spertizia è di l'ingaggiamentu prufessiunale per u quatu impiegu du l'Ausiliarii di Puericultura
- Rapportu 43):** Trasfurmazione è creazione di posti dopu à l'avanzamenti di gradu è di a prumuzione interna di l'agenti
- Rapportu 44):** Riclutamentu di impieghi micca permanenti
- Rapportu 45):** Mudifica di e suvvenzione cuncesse à u Centru Cumunale d'Azzione Suciale
- Rapportu 46):** Creazione di un Cumitatu Suciale Territoriale cumunu trà di a Cità di Bastia è u so Centru Cumunale d'Azzione Suciale



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 2 juin 2022

- Rapport 0)** Compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2022
- Rapport 1)** Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal de la Ville
- Rapport 2)** Approbation du compte de gestion 2021 du budget autonome « Parcs de stationnement »
- Rapport 3)** Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe du Vieux Port
- Rapport 4)** Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe du crématorium
- Rapport 5)** Approbation du compte administratif 2021 du budget principal de la Ville
- Rapport 6)** Approbation du compte administratif 2021 du budget autonome « Parcs de stationnement »
- Rapport 7)** Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe du Vieux Port
- Rapport 8)** Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe du crématorium
- Rapport 9)** Approbation d'une campagne de stérilisation de chats errants pour l'année 2022
- Rapport 10)** Modification de la grille des tarifs des vaccins
- Rapport 11)** Approbation des conventions annuelles d'objectifs entre la caisse d'allocations familiales de Haute-Corse et la ville de Bastia relative à la gestion du multi accueil « îlot calin » et du relais d'assistantes maternelles (ram) « culumbella » au titre de l'exercice 2022
- Rapport 12)** Attribution des Prix de thèse pour docteurs de l'Université et des Prix de la Communication scientifique pour doctorants de l'Université
- Rapport 13)** Attribution de récompenses aux bacheliers bastiais avec mention « Très Bien » pour l'année 2022
- Rapport 14)** Attribution de subventions aux associations culturelles pour l'année 2022
- Rapport 15)** Attribution d'une subvention à l'association Bastia-Corsica 2028
- Rapport 16)** Autorisation d'occupation du Vieux-Port dans le cadre de « The Boat Project »
- Rapport 17)** Création du tarif de vente du catalogue « Mare Furioso, Pirates et Corsaires en Méditerranée XVI-XIXe siècles »
- Rapport 18)** Création du tarif de vente de la médaille souvenir du musée
- Rapport 19)** Adoption du nouveau règlement du budget participatif édition 2022
- Rapport 20)** Approbation du principe de rachat de caveaux et concessions
- Rapport 21)** Révision des tarifs de ventes des concessions de la ville
- Rapport 22)** Approbation du règlement intérieur bilingue des cimetières de la ville
- Rapport 23)** Action Cœur de Ville de Bastia : Signature d'une convention avec l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier de l'ensemble immobilier « Le Cézanne » afin d'y réaliser une opération de restructuration visant à diversifier l'habitat et augmenter l'offre locative sociale
- Rapport 24)** Approbation de la convention du second programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés en Cœur de Ville de Bastia
- Rapport 25)** Approbation de la seconde programmation du Contrat de Ville
- Rapport 26)** Approbation du programme proposé par la Ville au titre de la Dotation



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Politique de la Ville 2022

- Rapport 27)** Approbation du traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation des consorts Luciani dans le cadre du dossier U Puntettu
- Rapport 28)** Appréhension d'un logement sis au 9, rue de la Paroisse dans le cadre d'une procédure de bien vacant sans Maître
- Rapport 29)** Acquisition d'une emprise à la SCI Lesia dans le cadre de la régularisation de la rue Joséphine POGGI
- Rapport 30)** Approbation de la vente de la parcelle E279 à l'association d'assistance sociale « La sainte famille »
- Rapport 31)** Approbation d'un PUP CARBONITE
- Rapport 32)** Approbation d'une convention de PUP (CARBONITE AZ 106 et 107)
- Rapport 33)** Approbation d'une convention de PUP (CARBONITE AZ 108)
- Rapport 34)** Approbation de la convention de participation financière de la régie Acqua publica relative aux travaux de recalibrage des sections aérienne aval et souterraine du ruisseau de Toga
- Rapport 35)** Approbation du plan de financement relatif à l'opération de mise en œuvre d'un Parcours de cybersécurité
- Rapport 36)** Renégociation de 3 emprunts auprès de la Banque des Territoires
- Rapport 37)** Ouverture d'une ligne de trésorerie de 4 millions d'euros au titre du budget principal
- Rapport 38)** Adoption de la tarification locative des locaux du bastion nord
- Rapport 39)** Approbation d'un avenant à la convention relative à la surveillance des plages de Bastia
- Rapport 40)** Création du poste d'administrateur « d'a casa di e lingue »
- Rapport 41)** Création d'un poste au service animation
- Rapport 42)** Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emploi des Auxiliaires de Puériculture
- Rapport 43)** Transformations et création de postes suite aux avancements de grade et à la promotion interne des agents
- Rapport 44)** Recrutement d'emplois non permanents
- Rapport 45)** Modification du montant des subventions allouées au Centre communal d'Action Sociale
- Rapport 46)** Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Ville de Bastia et son Centre Communal d'Action Sociale



Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane Monsieur MORGANTI Julien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame de GENTILI Emmanuelle ;

Monsieur DALCOLETTO François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame MATTEI Mathilde à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame POLISINI Ivana ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Rapportu 0): Conturesu di u cunsigliu municipale di u 7 di d'aprile di u 2022

Compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2022

Rapporteur : Pierre SAVELLI

Décision : Le conseil municipal prend acte

Rapportu 1): Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu principale di a Cità

Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal de la Ville

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/22 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/41 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUILLET/02/36 en date du 16 juillet 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget principal concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/NOV/01/22 en date du 10 novembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°3 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité

Article unique :

- **Arrête** le compte de gestion du comptable public du budget principal pour l'exercice 2021 tel que figurant en annexe.

Rapportu 2): Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu autònumu « Parchi di staziunamentu »
Approbation du compte de gestion 2021 du budget autonome «Parcs de stationnement»

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n°03/2007/179 en date du 5 février 2007 portant création d'une régie autonome des parcs de stationnement bastiais ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/23 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/42 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/NOV/01/23 en date du 10 novembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie autonome des parcs de stationnement en date du 31 mai 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité

Article unique :

- **Arrête** le compte de gestion du comptable public du budget autonome Parcs de stationnement pour l'exercice 2021 tel que figurant en annexe.

<p>Rapportu 3): Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu annessu di A Marina Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe du Vieux Port</p>

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2019/DEC/01/14 en date du 17 décembre 2019 portant abrogation de la régie autonome du Vieux Port ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/24 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif 2021 du Budget annexe du Vieux-Port ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/43 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du Vieux-Port ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité

Article unique :

- **Arrête** le compte de gestion du comptable public du budget annexe du Vieux port pour l'exercice 2021 tel que figurant en annexe.

Rapportu 4): Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu annessu di u crématorium

Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe du crématorium

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2015 portant création du budget annexe du crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/25 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif 2021 du Budget annexe du crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/44 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/NOV/01/24 en date du 10 novembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget annexe du crématorium ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité

Article unique :

- **Arrête** le compte de gestion du comptable public du budget annexe du crématorium pour l'exercice 2021 tel que figurant en annexe.

Arrivée de Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur SAVELLI Pierre quitte la salle.



Etaient présents: Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur SAVELLI Pierre.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur DALCOLETTO François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame MATTEI Mathilde à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame POLISINI Ivana ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Rapportu 5): Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu principale di a Cità
 Approbation du compte administratif 2021 du budget principal de la Ville

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/22 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/41 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIL/02/36 en date du 16 juillet 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget principal ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/NOV/01/22 en date du 10 novembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°3 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA ayant voté contre.

Prises de parole : J Zuccarelli ; JS de Casalta ; P Savelli

Article 1 :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif du budget principal.

Article 2 :

- **Constata** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du budget principal.

Article 3 :

- **Approuve** le compte administratif du budget principal concernant l'exercice 2021 tel que figurant en annexe qui fait apparaître les soldes suivants :

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	85 825 161,53	86 746 397,97	- 921 236,44
Exploitation	58 194 792,91	55 386 258,27	2 808 534,64
Investissement	27 630 368,62	31 360 139,70	- 3 729 771,08
Reports exercice N-1	3 807 340,14		3 807 340,14
Résultat brut de clôture total R + Reports N-1	89 632 501,67	86 746 397,97	2 886 103,70
Restes à réaliser	2 378 506,08	2 124 558,44	253 947,64
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	92 011 007,75	88 870 956,41	3 140 051,34

SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT	5 369 869,14 €
SOLDE SECTION INVESTISSEMENT	- 2 229 817,80 €

Rapportu 6): Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu autònumu « Parchi di staziunamentu »

Approbation du compte administratif 2021 du budget autonome « Parcs de stationnement »

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération de notre collectivité n°03.2007.179 en date du 5 février 2007 portant création d'une régie autonome des parcs de stationnement bastiais ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/23 en date du 09 avril 2021 portant approbation du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/42 en date du 04 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/NOV/01/31 en date du 6 novembre 2020 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais concernant l'exercice 2021 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie autonome des parcs de stationnement en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA ayant voté contre.

Article 1 :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais.

Article 2 :

- **Constata** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais.

Article 3 :

- **Approuve** le compte administratif du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais concernant l'exercice 2021 tel que figurant en annexe qui fait apparaître les soldes suivants :

REGIE AUTONOME DES PARCS ET STATIONNEMENTS	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	16 525 757,25	14 534 560,30	1 991 196,95
Exploitation	3 960 775,57	3 257 495,58	703 279,99
Investissement	12 564 981,68	11 277 064,72	1 287 916,96
Reportes exercice N-1	1 384 712,26	1 483 975,77	- 99 263,51
Résultat brut de clôture total R + Reportes N-1	17 910 469,51	16 018 536,07	1 891 933,44
Restes à réaliser	1 002 808,25	75 985,84	926 822,41
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	18 913 277,76	16 094 521,91	2 818 755,85

Rapportu 7): Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu annessu di A Marina
Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe du Vieux Port

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2019/DEC/01/14 en date du 17 décembre 2019 portant abrogation de la régie autonome du Vieux Port ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/22 en date du 9 avril 2021 portant approbation du Budget primitif 2021 du Budget annexe du Vieux-Port ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/43 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du Vieux-Port ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA ayant voté contre.

Article 1 :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif de la régie annexe du Vieux-Port.

Article 2 :

- **Constate** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du budget annexe du Vieux-Port.

Article 3 :

- **Approuve** le compte administratif du budget du budget annexe du Vieux-Port concernant l'exercice 2021 tel que figurant en qui fait apparaître les soldes suivants :

REGIE DU VIEUX PORT	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	1 121 260,38	848 504,23	272 756,15
Exploitation	1 071 197,91	789 974,42	281 223,49
Investissement	50 062,47	58 529,81	- 8 467,34
Reports exercice N-1	574 583,62		574 583,62
Résultat brut de clôture total R + Reports N-1	1 695 844,00	848 504,23	847 339,77
Restes à réaliser	-	31 276,81	- 31 276,81
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	1 695 844,00	879 781,04	816 062,96

SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT	681923,81
SOLDE SECTION INVESTISSEMENT	134139,15

Rapportu 8): Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu annesu di u crématorium
 Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe du crématorium

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2015 portant création du budget annexe du crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/23 en date du 9 avril 2021 portant approbation du Budget primitif 2021 du Budget annexe du crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/44 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/NOV/01/24 en date du 10 novembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget annexe du crématorium ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI,

Décision : A la majorité des votants, Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA ayant voté contre.

Article 1 :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif de la régie annexe du crématorium.

Article 2 :

- **Constata** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du budget annexe du crématorium.

Article 3 :

- **Approuve** le compte administratif du budget du budget annexe du crématorium concernant l'exercice 2021 tel que figurant en qui fait apparaître les soldes suivants :

BUDGET DU CREMATORIUM	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	315 485,28	260 903,05	54 582,23
Exploitation	202 391,95	109 304,24	93 087,71
Investissement	113 093,33	151 598,81	- 38 505,48
Reports exercice N-1	55 341,52	26 934,33	28 407,19
Résultat brut de clôture total R + Reports N-1	370 826,80	287 837,38	82 989,42
Restes à réaliser		-	-
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	370 826,80	287 837,38	82 989,42

SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT 148429,23

SOLDE SECTION INVESTISSEMENT -65439,81

Retour de Monsieur SAVELLI Pierre



Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane Monsieur MORGANTI Julien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur DALCOLETTO François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame MATTEI Mathilde à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame POLISINI Ivana ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Rapportu 9): Accunsentu per a campagna di sterilizzazione di gatti andarini per u 2022
Approbation d'une campagne de stérilisation de chats errants pour l'année 2022

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que dans le cadre de la recherche d'une meilleure intégration de l'animal dans nos villes, il est préconisé la stérilisation de la population féline libre, seule méthode efficace et moralement acceptable, qui permette le contrôle des chats errants car leur prolifération est catastrophique pour les animaux eux-mêmes et le bien être des habitants ;

Considérant les trois campagnes de stérilisation des chats errants réalisées sur le territoire communal ;

Considérant que le succès de ces actions nous amène à reconduire en 2022 cette campagne en fédérant de nouveaux acteurs : l'association « Animaux en détresse » et la clinique vétérinaire Cas'Animalia ;

Considérant que nos partenaires, les associations « SOS 4 Pattes 2B », « Chats et chiens sans toi(t) », « Per elli », « Animaux en détresse » et rejointes cette année par une nouvelle association de protection animale « The Stray cats 2B », œuvrent sur le territoire bastiais en trappant les chats errants afin de les faire identifier et stériliser pour endiguer la surpopulation féline ;

Considérant que les cliniques vétérinaires Cyrnevet et Cas'Animalia procèdent à l'identification et à la stérilisation des chats qui sont amenés dans le cadre de la campagne ;

Considérant les modalités financières selon lesquelles notre collectivité et la fondation 30 millions d'amis participent, chacune, à hauteur de 50 % au coût des stérilisations et des tatouages, réalisés pendant la campagne de stérilisation ;

Considérant les modalités suivantes :

- La Ville transmet à la fondation la somme de 5 950 euros.
- La fondation abonde cette enveloppe à hauteur de 5 950 euros.
- Le budget sera de 11 900 euros.
- La ville prévoit également 1 050 euros pour les frais annexes.

Considérant que l'intégralité des frais d'identifications et de stérilisations sera réglée par la fondation 30 millions d'amis aux cliniques vétérinaires ;

Considérant le montant du budget de notre collectivité de 7 000 euros consacré à la campagne de stérilisation des chats errants.

Rapporteur : Laura ORSINI-SAULI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** la reconduction de la campagne de stérilisation des chats errants pour l'année 2022 à hauteur de 7 000 €.

Article 2 :

- **Approuve** la convention entre la collectivité, les associations de protection animale, et les cliniques vétérinaires contractualisant les modalités organisationnelles de la campagne telle que figurant en annexe 1.

Article 3 :

- **Approuve** la convention avec la Fondation 30 millions d'amis telle que figurant en annexe 2.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette campagne.

Article 5 :

- **Précise** que les crédits mobilisés sont inscrits au budget 2022 chapitre 011 article 611 fonction 12.

Rapportu 10): Mudifica di a tariffa per i vaghjoli

Modification de la grille des tarifs des vaccins

Le conseil municipal,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article L1422-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que le centre de vaccination du service communal d'hygiène et de santé (SCHS) de la Ville de Bastia est aussi centre antirabique et centre de vaccinations internationales de Haute-Corse ;

Considérant la gratuité des vaccins recommandés sur le territoire ;

Considérant que les vaccins dits « du voyageur » sont payants ainsi que les vaccins spécifiques ;

Considérant que le vaccin antirabique curatif est gratuit.

Rapporteur : Laura ORSINI-SAULI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la modification de la grille tarifaire suivante :

Nom / Laboratoire	Ancien tarif	Nouveau tarif
Typhim / Sanofi-Pasteur	30€	35€
Tyavax / Sanofi-Pasteur	60€	65€
Nimenrix / Pfizer	35€	40€
Ixiaro / Valneva	75€	80€
Twinrix / GSK	35€	40€
Spirolept / CSP	125€	135€
Rabique Pasteur	45€	50€

Article 2 :

- **Précise** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2021/JAN/01/06 portant approbation des tarifs des vaccins en date du 4 février 2021.

Rapportu 11): Accunsentu per e convenzione anninche di l'ogettivi trà di a cascia di alluca-zione famigliale di u Cismonte è a cità di Bastia rispettu à a gestione di u multiaccolta «ilot calin» è di u crucivia di l'assistente materne (ram) « culumbella » à u titulu di l'eserciziu 2022

Approbation des conventions annuelles d'objectifs entre la caisse d'allocations familiales de Haute-Corse et la ville de Bastia relative à la gestion du multi accueil « îlot câlin » et du relais d'assistantes maternelles (ram) « culumbella » au titre de l'exercice 2022

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 227-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2015/DEC/01/06 en date du 22 décembre 2015 portant qualification de service d'intérêt économique général au sens de l'article 106.2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : secteur petite enfance ;

Vu la délibération n°2021/NOV/01/16 en date du 10 novembre 2021 portant approbation d'avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations familiales pour le versement du « bonus territoire – convention territoriale globale (CTG) » ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que notre collectivité soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants bastiais sur son territoire par un système de subventionnement en complément des modalités habituelles de financement assurées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) et par les familles ;

Considérant que la CAF assure la gestion de deux structures :

- le multi-accueil « L'îlot câlin »
- le Relais d'assistantes maternelles « Culumbella »

Considérant que la CAF a mis en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, cette action d'intérêt économique général en adéquation avec les orientations de politique publique que la Ville entend promouvoir en matière d'accueil du jeune enfant ;

Considérant l'opportunité de renouveler ces deux conventions ;

Considérant que durant l'année 2021, un nouveau dispositif, qui remplace à présent le Contrat Enfance Jeunesse, a modifié les modalités de financement des structures petite enfance ;

Considérant que la Convention Territoriale Générale, signée le 25 octobre 2021 au sein de la Communauté d'Agglomération de Bastia prévoit le versement d'une nouvelle prestation par la CAF, directement au gestionnaire ;

Considérant que ce bonus territoire pour le multi-accueil s'élève à 34 000 € et à 14 435 € pour le RAM ;

Considérant la déduction de ces montants des subventions initiales de 70 000 € pour le multi-accueil et 40 000 € pour le RAM ;

Considérant que le montant annuel de la subvention s'élève à :

- pour la gestion du multi-accueil « Ilot Câlin » : 36 000 €
- pour le fonctionnement du RAM « Culumbella » : 25 565 €

Rapporteur : Ivana POLISINI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** les deux conventions telles que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes :
 - o pour la gestion du multi-accueil « L'îlot câlin » : 36 000 €
 - o pour le fonctionnement du RAM « Culumbella » : 25 565 €

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les deux conventions.

Article 4 :

- **Précise que** les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022, compte 6574.

Rapportu 12): Accunsentu in quant'è à i Premii di e tese per i duttori di l'Università è Premii di a cummunicazione scientifica per i dutturanti di l'Università

Attribution des Prix de thèse pour docteurs de l'Université et des Prix de la Communication scientifique pour doctorants de l'Université

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2014/NOV/01/11 portant approbation de la convention cadre conclue avec l'Université de Corse ;

Vu la délibération n°2015/MAI/01/15 en date du 12 mai 2015 portant approbation de la création de 2 prix de thèse dans la filière Sciences techniques et santé (STS) et dans la filière Sciences humaines et sociales (SHS) ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que ces 2 prix distinguent le Doctorat qui est le diplôme le plus emblématique d'une université, de ses thématiques propres et du territoire auquel elle est attachée ;

Considérant que le jury est composé, pour chaque prix, de 3 représentants désignés par le maire de Bastia et 3 représentants désignés par l'Université ;

Considérant que cette manifestation, très attendue par la communauté universitaire, se tiendra le mardi 14 juin 2022 ;

Considérant le coût budgétaire sur l'exercice 2022 s'élève à 5 000 €, financé intégralement sur les ressources propres de la Ville.

Rapporteur : Ivana POLISINI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la subvention à hauteur de 5 000 € de ces deux prix de thèse pour l'année universitaire 2021/2022.

Article 2 :

- **Précise que** la dépense est inscrite au Budget principal 2022 au compte 6714 sous fonction 23.

Rapportu 13): Cunferimentu di ricumpensa à i basciagliari bastiaci cù a menzione « Benissimu » per u 2022

Attribution de récompenses aux bacheliers bastiais avec mention « Très Bien » pour l'année 2022

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que cette récompense concerne uniquement les bacheliers scolarisés dans les lycées bastiais et domiciliés sur la commune de Bastia ;

Considérant que cette enveloppe sera répartie entre les lauréates mention « Très Bien » dans la limite de 500 € pour chacun d'entre eux ;

Considérant qu'il est proposé de reconduire cette mesure pour 2022.

Rapporteur : Ivana POLISINI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Décide** d'attribuer une récompense dans la limite de 500 € pour chaque lauréat du baccalauréat 2022 ayant obtenu la mention « Très Bien », scolarisé dans les lycées bastiais et domicilié sur la commune de Bastia.

Article 2 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2022, compte 6714, sous fonction 22.

Rapportu 14): Attribuzione di sovvenzione à l'associi culturali à u titulu di l'esercizi u 2022

Attribution de subventions aux associations culturelles pour l'année 2022

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022-JANV-01-03 en date du 27 janvier 2022 portant attribution d'une subvention au Festival des rencontres du cinéma italien pour 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant les propositions d'attribution de subventions aux associations culturelles (hors Conservatoire de musique et centre culturel Una Volta), s'élevant à 196 500 € répartis entre des associations structurantes et les autres associations ;

Considérant l'aide aux associations structurantes qui proposent des événements forts et identifiés, des programmations ou des activités tout au long de l'année ;

Considérant le total des subventions proposées aux associations structurantes à hauteur de 143 000 € ;

Considérant l'aide aux autres associations constituant le tissu associatif amateur, les initiatives locales, les projets d'éducation artistique et d'éducation populaire, les compagnies en voie de professionnalisation, cette aide permettant de générer une vie culturelle foisonnante et éclectique dans la cité.

Considérant le total des subventions proposées aux autres associations s'élève à 53 500 €.

Rapporteur : Mattea LACAVE

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution de subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2022 pour un montant total de 196 500 € comme indiqué dans le tableau récapitulatif tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** les conventions annuelles de partenariat entre la Ville et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée et Musicales de Bastia.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles de partenariat 2022 entre la Ville de Bastia et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée et Musicales de Bastia.

Article 4 :

- **Approuve** les avenants financiers 2022 entre la Ville, la Collectivité de Corse et les associations Arte Mare, Musanostra, Alibi et Teatrinu.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants financiers 2022 entre la Ville, la Collectivité de Corse et les associations Arte Mare, Musanostra, Alibi et Teatrinu.

Article 6 :

- **Précise que** les crédits seront inscrits au budget 2022, compte 6714, sous fonction 22.

<p>Rapportu 15): Cunferimentu di una suvvenzione à l'associu Bastia-Corsica 2028 Attribution d'une subvention à l'association Bastia-Corsica 2028</p>
--

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/NOV/01/11 en date du 10 novembre 2021 portant création de l'association Bastia-Corsica 2028 pour assurer le portage collectif de la candidature au label « Capitale européenne de la Culture » en 2028 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant les objectifs et missions de l'association suivants :

- Associer et fédérer autour de la candidature les acteurs de secteurs, structures et territoires différents, publics et privés

- Recueillir et gérer les financements mixtes

- Présenter en décembre 2021 le dossier de candidature pour la pré-sélection des 4 villes qui seront amenées à concourir pour l'obtention du label

- Réaliser le programme culturel et artistique en 2028, en cas de sélection.

Considérant le projet d'activités présenté dans la convention figurant en annexe pour répondre aux objectifs et missions de l'association ;

Considérant que le projet de l'association repose sur la consultation et l'implication de tous les acteurs à travers les ateliers participatifs de la Fabrique de projet qui auront lieu de mai à juillet 2022 dans toute la Corse et qui feront suite aux premiers ateliers du 3 au 6 décembre 2021, à Corti, Bastia et Sartè ;

Considérant que l'association œuvre également à la création d'un Club des Ambassadeurs pour assurer une présence au niveau européen et promouvoir la candidature de Bastia Corsica 2028 en mobilisant particulièrement la diaspora ;



Considérant la mise en place d'un Comité des Mécènes qui permettra de recueillir des financements mixtes ;

Considérant que l'association organisera des voyages d'études pour permettre de nouer ou développer des liens avec différentes îles de la Méditerranée ainsi que des villes et pays européens ;

Considérant le budget prévisionnel annuel de l'association à hauteur de 265 300 € ;

Considérant le souhait de notre collectivité de soutenir le projet de l'association par une aide au fonctionnement de 80 000 €.

Rapporteur : Mattea LACAVE

Décision : A l'unanimité.

Monsieur Pierre SAVELLI et Madame Mattea LACAVE ne participant pas au vote.

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'association BASTIA-CORSICA 2028 au titre de l'année 2022 pour un montant total de 80 000 €.

Article 2 :

- **Approuve** la convention annuelle de partenariat entre la Ville et l'association BASTIA-CORSICA 2028.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de partenariat 2022 avec l'association BASTIA-CORSICA 2028.

Article 4 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 compte 6574 sous-fonction 33.

Rapportu 16): Auturizazione di l'occupazione di A Marina inde u quattru di « The Boat Project »
Autorisation d'occupation du Vieux-Port dans le cadre de « The Boat Project »

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/AVRIL/01/24 en date du 9 avril 2021 portant approbation du Budget primitif 2021 du Budget annexe du Vieux-Port ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales et culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que The Boat Project est un projet proposant de faire de notre environnement commun, la Méditerranée, un élément essentiel d'éducation au vivre-ensemble, grâce auquel découvrir la diversité sous une perspective novatrice ;

Considérant qu'au cœur du projet un bateau, un voilier, avec à son bord un équipage formé par de jeunes adultes recrutés tout autour de la Méditerranée : les Compagnons de la Méditerranée ;

Considérant que celui-ci, partant de Marseille, traverse la mer d'étape en étape tissant des liens du Nord au Sud tout au long d'une année scolaire : Marseille, Tanger, Barcelone, Alger, Gênes, Tunis, Bastia et Palerme. 8 villes-ports mises en relation par ces traversées, comme par la navette d'un métier à tisser connectant les fils parallèles pour les transformer en textile ;

Considérant les objectifs suivants :

- Développer la compréhension et la coopération entre jeunes publics de différentes villes-ports de la Méditerranée, au travers des Compagnons de la Méditerranée, véritables médiateurs et médiatrices entre 2 rives.
- Faire se rencontrer et dialoguer des jeunes de différentes parties de chaque société locale autour de la découverte et l'interprétation du lien à la Méditerranée et développer ce lien comme outil de vivre-ensemble.
- Tisser des connexions entre les associations et les établissements scolaires de tout le pourtour méditerranéen afin de sensibiliser à la valorisation de la diversité, dans une partie du monde si fragmentée, mais humainement si riche.

Considérant que le bateau sera présent à Bastia dans la période du 16 au 20 mai 2022 ;

Considérant la demande de l'équipe « The Boat Project » aux fins d'obtenir une gratuité d'occupation du vieux port du 16 au 20 mai 2022 ce qui équivaut à un montant d'environ 180€.

Rapporteur : Pierre SAVELLI

Décision : A l'unanimité

Article unique :

- **Accorde** la gratuité d'occupation du Vieux-Port du 16 au 20 mai 2022 au voilier « The Boat Project ».

Rapportu 17): Creazione di una tariffa di vèndita per u catàlogu « Mare Furioso, Pirati è Corsari in u Mediterraniu XVI-XIXu sèculi »
Création du tarif de vente du catalogue « Mare Furioso, Pirates et Corsaires en Méditerranée XVI-XIXe siècles »

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que dans le cadre de l'exposition temporaire «Mare Furioso, Pirates et Corsaires en Méditerranée XVI-XIXe siècles », il est prévu de mettre à la vente un catalogue de 340 pages ;

Considérant le coût de réalisation de cette opération à hauteur de 14 072, 00€ HT ;

Considérant l'aide accordée par la Collectivité de Corse à hauteur de 50% ;

Considérant l'édition de cet ouvrage à 400 exemplaires et commercialisé par la régie du musée.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Autorise** la régie du musée à vendre cet ouvrage au tarif suivant :
 - ✓ 300 exemplaires destinés à la vente au tarif de 38,00 € (prix de vente au public).

Article 2 :

- **Précise que** 100 exemplaires restent à la disposition de la ville.

Rapportu 18): Creazione di una tariffa di vèndita di a medaglia di u ricordu per u museu di Bastia
Création du tarif de vente de la médaille souvenir du musée

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant le développement de l'offre de produits dérivés de la boutique du musée ;

Considérant l'opportunité de proposer à la vente une médaille souvenir du musée ;

Considérant son coût de fabrication à 1 123, 20 € TTC pour 1200 unités ;

Considérant la subvention à hauteur de 50% de la Collectivité de Corse ;

Considérant la proposition de vendre ce produit à 2,00 €.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la vente de la médaille souvenir du musée.

Article 2 :

- **Approuve** le tarif de de la médaille souvenir du musée fixé à 2,00 € (deux euros).

Article 3 :

- **Autorise** la régie à vendre ce produit au tarif indiqué ci-dessus.

<p>Rapportu 19): Aduzzione di u regulamentu novu per u bugettu participativu edizione 2022 Adoption du nouveau règlement du budget participatif édition 2022</p>

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2141-1 ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2020/SEP/01/06 en date du 25 septembre 2020 portant approbation du règlement du budget participatif édition 2020-2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant l'engagement de notre collectivité depuis 2018, dans la mise en œuvre d'un budget participatif ;

Considérant le souhait de notre collectivité d'approfondir le dispositif du Budget Participatif afin d'en améliorer sa portée et son accessibilité pour le grand public ;

Considérant la réalisation de créer une nouvelle étape dans le dispositif, celle des Ateliers Participatifs ;

Considérant que cette nouvelle étape a pour mission d'accompagner les habitants dans la préparation et la création de leurs projets avant que ceux-ci ne soient déposés et soumis à l'analyse technique des services de la Ville ;

Considérant que les ateliers prendront la forme de plusieurs séances de travail entre habitants menées par un animateur expert en intelligence collective ;

Considérant pour l'année 2022, le calendrier du Budget Participatif suivant :

- Juin : Mise en place des Ateliers Participatifs
- Juillet-Août : Appel à projets
- Septembre-Novembre : Analyse de faisabilité
- Décembre : Votes

Considérant l'enveloppe de 220 000€ dédié au dispositif du Budget Participatif ;

Considérant l'opportunité d'approuver un règlement amendé notamment s'agissant du calendrier de mise en œuvre du budget participatif.

Rapporteur : Antoine GRAZIANI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la mise en œuvre du règlement du budget participatif tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif, en section investissement, chapitre 21.

Rapportu 20): Accunsentu per u prezzu di riscattu di tumbini è cuncessionedi u cimito d'Ondina
Approbation du principe de rachat de caveaux et concessions cimetièrre d'Ondina

Le cimetière d'Ondina a été réceptionné en novembre 2013 avec des réserves émises par la maîtrise d'œuvre.

Dans la nuit du 6 au 7 mars 2015, le talus surplombant le cimetière s'est effondré au droit du « secteur A », détruisant le mur d'enceinte ouest provoquant de graves dégâts.

Diverses concessions sur lesquelles des caveaux avaient déjà été édifiés ou se trouvaient en cours de construction ont été gravement endommagées, tandis que d'autres ne pouvaient être utilisées du fait de leur localisation dans des secteurs interdits d'accès pour des motifs de sécurité.

Entre juin et novembre 2017, certaines dalles bétons sur lesquelles reposaient les sépultures se sont affaissées, la chaussée s'est déformée, des dégradations importantes des murs et des chutes de blocs ont été observées.

Ces désordres ont conduit la municipalité à interdire la commercialisation des concessions du site. Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2008-1350 en date du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu la décision du Conseil d'Etat (dame Cordier) en date du 30 mai 1962 ;

Vu le procès-verbal de la conférence Maire Adjointes en date du 29 septembre 2017 validant l'arrête de la commercialisation des concessions au cimetière d'Ondina ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant le sinistre qui a fortement impacté le cimetière d'Ondina ;

Considérant que certains titulaires de concessions touchées par ce sinistre – et notamment des familles ayant dû procéder à l'inhumation provisoire de proches ou ne pouvant procéder à des inhumations - se sont manifestés auprès de la ville afin de solliciter l'attribution d'une nouvelle concession, cette fois-ci dans le cimetière de Montesoru, après reconstruction à l'identique et aux frais de la ville du caveau qu'ils détenaient à Ondina ;

Considérant l'urgence de remédier à la situation des personnes en attente de ces reconstructions et de respecter l'engagement de la municipalité ;

Considérant la possibilité de proposer aux concessionnaires impactés par le sinistre de racheter leurs caveaux hors sol et de leur octroyer une concession à Montesoru en lieu et place de celle acquise à Ondina ; que ce dispositif implique le rachat des concessions et monuments funéraires ; que la rétrocession va naturellement impliquer un abandon des droits sur la concession ;

Considérant que lorsqu'un monument funéraire (caveau, stèle,...) est édifié sur une concession, le titulaire a la faculté de le faire enlever pour le revendre à un tiers ou bien peut revendre l'ensemble à la commune ;

Considérant que dans ce dernier cas, le maire appelle le conseil municipal à déterminer la valeur vénale du monument ;

Considérant que la commune achète alors la concession et le monument funéraire ;

Considérant que lorsque la commune attribuera cette concession à une autre personne, l'acte de concession distinguera le prix de la concession du prix du caveau ;

Considérant que la ville pourra dans un second temps procéder à la remise en vente des caveaux d'Ondina ;

Considérant que le monument funéraire préalablement édifié et laissé sur place par le concessionnaire sera proposé à la vente au tarif établi ;

Considérant que la concession, pour pouvoir être rétrocédée, doit se trouver vide, soit parce qu'elle n'a jamais été utilisée, soit parce que les exhumations ont été préalablement pratiquées, la

commune ne pouvant attribuer, à nouveau, la concession que si elle est libérée (CE, 30 mai 1962, dame Cordier) ;

Considérant que les concessions qui ne sont pas libres feront l'objet de procédures d'exhumation avec dépôt provisoire au reposoir de Montesoru puis inhumations, aux frais de la commune, dans les tombeaux nouvellement édifiés ;

Considérant le montant estimé à hauteur de 800 € par procédure d'exhumation ;

Considérant le montant moyen de reconstruction d'un monument funéraire de 2.5 m2 de 3700 € TTC soit 88 800 € pour les 24 caveaux concernés et de 10 000€ pour les 9 caveaux édifiés soit 90 000€ sur des concessions de 5m2 sur la base des bordereaux de prix des précédents marchés de travaux.

Rapporteur : Jean-Louis MILANI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean s'étant abstenus

Article 1 :

- **Accepte** le principe de rachat de caveaux hors sols des familles toujours concernées par la reconstruction à l'identique des caveaux hors sol impactés par le sinistre d'Ondina.

Article 2 :

- **Adopte** le principe de proposer aux concessionnaires l'échange (via un acte de rétrocession puis d'attribution) de leur concession sinistrée avec une concession située à Montesoru afin qu'elles y fassent reconstruire leurs caveaux hors sol.

Article 3 :

- **Précise** que le remboursement des sépultures se fera sur la base des factures acquittées valorisées au taux d'indexation Tp 01 ou, en cas d'absence de factures, sur la base des devis des marchés de travaux de 2020 valorisés au taux d'indexation Tp01 sur devis validé par les services techniques de la commune.

Article 4 :

- **Précise** qu'en cas de refus de la part des concessionnaires il pourra leur être proposé de reconstruire leurs tombeaux par le biais du marché de travaux à bons de commande de la ville.

Article 5 :

- **Précise** que le montant total de l'opération de rachat des caveaux hors sol s'élève à 178 800€ (hors inflation), auquel devra s'ajouter le montant des ré-inhumations des corps.

Article 6 :

- **Précise** que ces opérations ne modifient pas la teneur du Budget 2022 car ces sommes étaient prévues dans le cadre des marchés de reconstruction.

Article 7 :

- **Précise** que les sommes engagées (à l'exception des procédures d'inhumation/exhumation) seront recouvrées par la vente des tombeaux et concessions lorsque le cimetière d'Ondina sera de nouveau opérationnel.

Article 8 :

- **Demande** à Monsieur le Maire de refuser la rétrocession si le propriétaire n'accepte pas la valeur vénale proposée.

Article 9 :

- **Décide** de donner mandat à Monsieur le Maire pour fixer la valeur vénale de rachat d'un caveau suivant les règles établies ci-dessus.

Article 10 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux rachats de caveaux hors sol dans le cadre d'une rétrocession de concessions dans les cimetières.

Rapportu 21): Rifatta u principiu di vèndite di cuncessione di a cità
Révision des tarifs de ventes des concessions de la ville

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-14 et L2223-15;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les tarifications des concessions funéraires ont été fixées au mois de juillet 2013.

Considérant les tarifs proposés actuellement suivants :

Concessions :

	<i>Tarifs</i>	<i>Tarifs</i>
Classes de concessions	2,50 m²	5m²
Concession trentenaire	800€	1 600€
Concession cinquanteaire	1 000€	2 000€
Concession perpétuelle	1 500€	3 000€

Columbarium :

Case de columbarium pour une durée de 15 ans : 500 euros.

Case de columbarium pour une durée de 30 ans : 800 euros.

Considérant la nécessité de modifier les tarifs des concessions pour les raisons suivantes :

- Les prix sont inchangés depuis 9 ans,
- Les projets de travaux de rénovation notamment du réseau d'eau du cimetière de Montesoru,
- Les différentes procédures de reprises des concessions,
- La possibilité d'acquérir une concession avec une dalle, telles qu'elles seront proposées lors de la commercialisation des nouvelles concessions de l'ancien terrain commun de Montesoru,
- La possibilité d'édifier cinq cases en hauteur au lieu de 4 actuellement

Rapporteur : Jean-Louis MILANI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean s'étant abstenus

Article 1 :

- **Décide** de créer une nouvelle classe de concessions de 15 ans en créant ainsi une classe intermédiaire plus abordable.

Article 2 :

- **Précise** que le prix des cases de columbarium reste inchangé.

Article 3 :

- **Approuve** la nouvelle tarification suivante :

Classes de concessions	Tarifs pour 2.50 m ²	Tarifs pour 5 m ²	Tarifs avec dalle Pour 2.50 m ²	Tarifs avec dalle Pour 5 m ²
Concession pour 15 ans	500€	800€	700€	1 000€
Concession trentenaire	1 000€	1 800€	1 200€	2 000€
Concession cinquantenaire	1 200€	2 200€	1 400€	2 400€
Concession perpétuelle	1 700€	3 200€	1 900€	3 400€

Rapportu 22): Accunsentu per u regulamentu internu bislinguu di i cimitò di a cità
 Approbation du règlement intérieur bilingue des cimetières de la Ville

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du Code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire et ses décrets consécutifs ;

Vu le Code civil, notamment ses articles 78 et suivants ;

Vu le Code Pénal notamment les articles 225-17 et 225-18 et R610-5 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-7 et suivants, L.2223-1 et suivants, R2213-2 à R2213-57 et R2223-1 à R2223-98 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que le règlement intérieur des cimetières communaux a été adopté le 1er juillet 2013 ;

Considérant la nécessité de prendre les mesures générales de police destinées à assurer la sécurité publique, la salubrité publique et la décence dans l'enceinte des cimetières bastais, ainsi que les conditions dans lesquelles peuvent être attribuées les concessions et doivent être effectuées les opérations d'inhumation et d'exhumation, et les travaux réalisés par les entreprises ;

Considérant la nécessité de modifier la réglementation actuelle pour tenir compte de l'évolution réglementaire intervenue dans ce domaine ;

Considérant l'importance d'apporter au règlement intérieur les modifications suivantes :

- La possibilité d'acquérir une concession avec une dalle, telles qu'elles seront proposées lors de la commercialisation des nouvelles concessions de l'ancien terrain commun de Montesoru
- La possibilité d'édifier 5 cases en hauteur au lieu de 4 actuellement pour une concession de 2.50m² ou de 10 cases au lieu de 8 pour une concession de 5m²

Rapporteur : Jean-Louis MILANI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean s'étant abstenus

Article unique :

- **Approuve** le règlement intérieur bilingue des cimetières communaux tel que figurant en annexe.

Rapportu 23): **Azzione Core di Cità di Bastia : Zifra di una cunvenzione cù l'Offiziu Fundiariu di a Corsica per l'acquistu è u purtame finanziariu di l'inseme immobiliare « Le Cézanne » da realizacci un'operazione di riacconciu chì vole diversificà l'abitatu è accresce l'offerta lucatuva suciale**

Action Cœur de Ville de Bastia : Signature d'une convention avec l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier de l'ensemble immobilier « Le Cézanne » afin d'y réaliser une opération de restructuration visant à diversifier l'habitat et augmenter l'offre locative sociale

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L240-3 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 5 mai 2022 ;

Vu l'avis du Comité de Projet du programme Action Cœur de Ville du 16 juillet 2019 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/NOV/01/23 en date du 6 novembre 2020 portant sollicitation de l'Office foncier de la Corse pour l'acquisition et le portage de l'ensemble immobilier « le Cézanne » dans le cadre de l'action Cœur de ville ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant l'ensemble immobilier « Le Cézanne » mono-propriété appartenant à la SCI Recipello Novu est situé à la charnière du Cœur de Ville et des secteurs du Fangu et du Recipellu ;

Considérant que s'il occupe une place stratégique dans la Ville, il souffre d'importants dysfonctionnements principalement liés au fait qu'il n'a jamais été achevé, et qu'il manque de connexions avec son environnement immédiat ;

Considérant que sa requalification qui constitue un enjeu majeur sur les plans urbains, sociaux ou de dynamique économique, a été de ce fait envisagée, lors du Comité de Projet du programme Action Cœur de Ville du 16 juillet 2019 ;

Considérant que notre collectivité par délibération en date du 6 novembre 2020, a décidé :

- D'autoriser le Maire à solliciter l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier du bien dénommé « Le Cézanne » cadastré AM 326, AM 327, AM 332 et AM 334 sis rue Marcel Paul, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la saisine de l'Office Foncier de la Corse,
- D'approuver le principe d'une convention entre la Ville et l'Office Foncier de la Corse.
- D'autoriser le Maire à solliciter les financements les plus larges pour la réalisation de l'étude complémentaire nécessaire.

Considérant que pour mener à bien ce projet, des études pré opérationnelles portées par la Ville ont été engagées courant 2021 et ont d'ores et déjà permis de dresser un état des lieux précis de l'ensemble immobilier, et ce dans les domaines réglementaires, juridiques, administratifs, fonciers, techniques, urbains, sociaux, d'occupation et de gestion ;

Considérant que cet état des lieux a en outre conduit à engager sans délai une régularisation foncière permettant de faire coïncider le découpage cadastral de l'ensemble immobilier aux usages réels et emprises effectives des différents éléments du secteur ;

Considérant qu'en effet, le prolongement de la rue Marcel Paul empiète sur certaines parcelles appartenant à la SCI Recipello Novu ;

Considérant le document d'arpentage permettant ainsi de modifier les limites cadastrales réalisé et en cours de signature ;

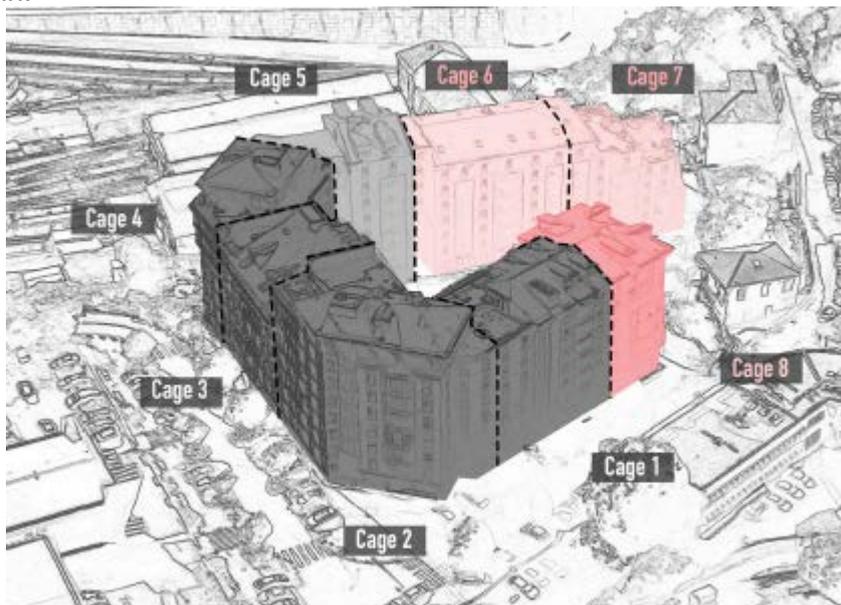
Considérant qu'il en résulte que l'assise foncière objet de l'acquisition par l'Office Foncier de la Corse concerne les parcelles suivantes :

- AM 326 partiellement : 2 004 m² à détacher
- AM 327 : 2 273 m² (totalité)

- AM 332 : 1 m² (totalité)
- AM 334 partiellement : 138 m² à détacher

Considérant que l'état des lieux réalisé dans le cadre des études pré opérationnelles a permis de faire ressortir les éléments suivants :

- L'ensemble immobilier comporte 152 logements, 4 commerces et 7 bureaux et un parking souterrain.



- Sur les 152 logements, 99 sont achevés (cages 1-2-3-4 et 8) et 53 n'ont pas été terminés (cages 5 – 6 et 7).
- La répartition typologique des logements et surfaces des logements par typologie sont les suivantes :

type	T2	T3	T4	T5	T7	Villa toit	Total
nb logements	47	68	29	5	1	2	152
surfaces (m ² SDP)	50 à 86	65 à 99	80 à 123	100 à 186	304	171 à 227	

- La surface totale de plancher du Cézanne est de l'ordre de 14 882 m² (dont 12 870 m² pour les logements) ; à noter toutefois que le mesurage loi Carrez réalisé à la demande du propriétaire en 2017 fait état de 14 096 m².
- Le parking souterrain comporte actuellement 87 places, dont 55 places accessibles ; le déficit de places de stationnement compte tenu du potentiel de logements et locaux d'activités et au regard du PLU en vigueur, est de l'ordre de 112 à 287 places (selon le produit logement envisagé).
- Sur les 99 logements achevés, 88 sont occupés ; les loyers pratiqués sont de l'ordre de 9.1€/m² en moyenne. 85% des ménages ont pu être enquêtés et parmi eux :
 - ✓ 90% sont éligibles au logement social.
 - ✓ 75% ont emménagé depuis moins de 5 ans.
 - ✓ 85% souhaitent être maintenus au Cézanne.
- En matière d'activité, 6 locaux sont actuellement occupés par des commerces ou professions libérales.
- Sur le plan technique, l'ensemble immobilier ne présente pas de problème structurel majeur mais comporte des pathologies réparables par des travaux de second œuvre et nécessitera

ainsi des travaux de reprises (toitures, étanchéité, façades, joints, ...), de remise aux normes, et de finition pour assurer son achèvement.

Considérant que sur la base des éléments du diagnostic / état des lieux, la Ville de Bastia a saisi France Domaines afin de procéder à une ré-estimation du bien ; pour mémoire France Domaines avait procédé à une première estimation en octobre 2019, mais il s'agissait d'un avis provisoire, dans l'attente d'éléments complémentaires et d'une visite des lieux ;

Considérant la nouvelle estimation de France Domaine transmise le 5 mai 2022 telle que figurant en annexe ;

Considérant qu'à la lumière des éléments posés en phase 1 « diagnostic/état des lieux », les études pré opérationnelles doivent désormais permettre à la Ville et à ses partenaires de définir un projet de restructuration pour le Cézanne qui permettra d'achever l'ensemble immobilier et reprendre les désordres observés, mais surtout de définir une programmation qui s'inscrira dans les objectifs suivants :

- produire une majorité de logements locatifs sociaux,
- élargir l'offre de logements,
- maintenir les occupants sur site mais aussi accueillir de nouvelles familles,
- lutter contre la vacance,
- plus largement impulser et participer à la requalification de l'ensemble du secteur de la gare.

Considérant le projet d'acquérir par l'intermédiaire l'Office Foncier de la Corse et de restructurer cet ensemble immobilier en conservant sa fonction principale habitat, étant entendu que 70% minimum de la Surface de Plancher Totale sera affectée à des logements, et que la grande majorité de ces logements seront des logements locatifs sociaux ;

Considérant que la restructuration de l'ensemble immobilier le Cézanne, nécessitera dans un premier temps l'acquisition et le portage du bien par l'Office Foncier de la Corse en vue de sa revente, dans un second temps, à un ou plusieurs opérateurs désignés par la Ville, en vue de réaliser le projet qui aura été défini à l'issue des études pré opérationnelles ;

Considérant que des réunions de travail avec les bailleurs sociaux ont déjà eu lieu pour poser les bases du partenariat, prendre en compte les contraintes de chacun, envisager le montage opérationnel et le mode opératoire les plus adaptés, et sceller des engagements dans les meilleurs délais ;

Considérant que si le locatif social reste une priorité pour le futur programme, compte tenu de la politique d'habitat mais aussi au regard de l'occupation actuelle du site et des souhaits exprimés, des réflexions sont également lancées pour produire des logements répondant à des besoins non satisfaits à l'échelle de la Ville ou de l'agglomération, en direction des personnes âgées, des jeunes travailleurs ou étudiants ;

Considérant que les études opérationnelles permettront également – au regard de la programmation arrêtée – de définir et estimer les travaux à réaliser tant pour l'achèvement de l'ensemble immobilier que pour sa restructuration ;

Considérant qu'afin d'assurer la maîtrise foncière de ce bien – première étape de l'engagement du processus de requalification du Cézanne - la Ville de Bastia a donc saisi l'Office Foncier de la Corse pour acquérir et assurer un portage foncier sur 5 ans de cette opération ;

Considérant les discussions menées par la Ville avec le propriétaire de l'ensemble immobilier permettant de fixer le prix d'acquisition à 21,5 millions d'euros, étant entendu que ce prix est inférieur à l'estimation de France Domaine ;

Considérant que le bien sera vendu loué, et les baux d'habitation ou d'activités seront repris à l'acte ;

Considérant que l'Office Foncier de la Corse assurera en outre la gestion transitoire de ce bien et désignera à cet effet un prestataire qui assumera en son nom et pour son compte cette mission ;
Considérant la convention d'acquisition et de portage foncier de l'ensemble immobilier « Le Cézanne » telle que figurant en annexe fixant les modalités de partenariat entre la Ville de Bastia et l'Office Foncier de la Corse ; elle précise en outre :

- L'objet de la convention ; le périmètre et le bien concerné, à savoir «l'immeuble « Le Cézanne » cadastré AM 326, AM 327, AM 332 et AM 334 sis rue Marcel Paul, 20 200 Bastia ; la durée de la convention est de 5 ans.
- Les modalités d'acquisition, à savoir la voie amiable ; le prix d'acquisition de 21,5 millions d'euros ; la durée du portage de 5 ans qui commencera à courir à la signature de l'acte authentique d'achat.
- L'application d'une minoration foncière sur le prix de rétrocession, fonction du projet final de la ville de Bastia, laquelle vise en abaissant le coût du foncier à rendre réalisable les opérations de logements sociaux qui seront produites dans le cadre de ce projet.
- Les principes de jouissance et de gestion des biens acquis.
- Les modalités de revente des biens acquis aux futurs opérateurs désignés par la Ville et les conditions de rétrocession à la Ville en cas d'échec de l'opération.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A la majorité des votants Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Article 1 :

- **Approuve** le principe d'une acquisition et d'un portage par l'Office Foncier de la Corse de l'ensemble immobilier le Cézanne, pour un montant de 21,5 millions d'euros et sur une durée de 5 ans.

Article 2 :

- **Précise** que l'ensemble immobilier Le Cézanne sera vendu loué à l'Office Foncier de la Corse, et que les baux seront repris à l'acte.

Article 3 :

- **Précise** que cette acquisition permettra la réalisation d'un ensemble immobilier à vocation logements dans la mesure où 70% des surfaces de plancher minimum seront affectées à du logement, et que la grande majorité de ces logements seront des locatifs sociaux.

Article 4 :

- **Approuve** les termes de la convention telle que figurant en annexe.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

Rapportu 24): Accunsentu per a cunvenzione di u segundu programma operaziunale di prevenimentu è di accumpagnamentu di e coproprietà in Core di Cità di Bastia

Approbation de la convention du second programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés en Cœur de Ville de Bastia

La ville de Bastia est investie depuis les années 90 dans un processus de requalification du Centre Ancien au travers d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), du Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PRQAD), des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubres (RHI), et d'interventions menées au titre du Contrat de Ville.

Ces démarches s'inscrivent dans la genèse du programme d'Action Cœur de Ville qui repose sur une approche territoriale élargie et dont la convention cadre a été signée en septembre 2018 et a été homologuée en convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) par un arrêté en date du 17 décembre 2019. Le programme ACV comporte notamment un axe 1 «De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville » qui prévoit en outre de poursuivre la politique de réhabilitation (OPAH) en centre ancien, de prévenir les difficultés et la fragilisation des copropriétés et de lutter contre la vacance.

Le conseil municipal,

Vu le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) 2019-2022 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2018/SEPT/01/14 en date du 25 septembre 2018 portant approbation de la convention cadre du programme « Action cœur de Ville » de Bastia ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2019/Avril/01/15 en date du 23 avril 2019 portant approbation de la convention pour la mise en œuvre d'un Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) dans le cadre de l'action cœur de Ville ;

Vu l'étude visant à repérer les copropriétés fragiles sur l'ensemble de la commune de Bastia que la Direction départementale des territoires et de la mer de Haute-Corse a fait réaliser par le CEREMA, en 2017 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que si les dispositifs OPAH, RHI et PRQAD ont permis une réelle amélioration du patrimoine du Centre Ancien, d'autres besoins sont pour autant apparus :

- un besoin de sensibilisation et d'accompagnement de certaines copropriétés ayant précédemment déjà fait l'objet de travaux dans le cadre d'OPAH.
- la nécessité de mener une action préventive sur le Centre-Ville : de nombreuses copropriétés dites fragiles ont en effet été repérées, hors secteur OPAH, en cœur de Ville, dans le cadre d'une étude conduite par le CEREMA en 2017.

Considérant la mise en place sur le cœur de ville de Bastia, d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) 2019-2022, secteur comprenant environ 6 000 logements ;

Considérant que le bilan de ce premier POPAC a démontré la pertinence de ce dispositif et sa réelle adaptation au contexte local et a permis de mettre en évidence la nécessité de poursuivre les efforts engagés en matière de prévention auprès des copropriétés du Cœur de Ville ;

Considérant que le premier POPAC 2019-2022 a permis de concevoir et disposer d'outils et de moyens de connaissance du parc, de tisser des partenariats avec les acteurs locaux, et de lancer des actions de communication et de formation auprès des copropriétaires, syndicats bénévoles ou syndicats de copropriétaires ;

Considérant que sur le plan quantitatif, 84 copropriétés (sur un objectif de 55) ont été analysées et sont désormais suivies par la POPAC dont : 27 copropriétés à surveiller, 13 copropriétés

accompagnées pour la résolution des premières difficultés et 44 en difficultés avec un suivi soutenu, et pour certaines, l'engagement de démarches de redressement ;

Considérant les actions mises en œuvre dans ce premier POPAC détaillées dans le tableau joint en annexe n°1 de la convention du second POPAC ;

Considérant qu'à la lumière de ces résultats, il convient de confirmer la dynamique impulsée par le premier POPAC en proposant de reconduire le programme, afin de :

- poursuivre le repérage des copropriétés fragiles et des cœurs d'îlots pour fiabiliser les données et améliorer ainsi la connaissance du parc de copropriétés,
- mener à bien les actions de redressement et d'accompagnement des copropriétés fragiles,
- continuer les actions de formations et d'informations auprès des acteurs et copropriétaires.

Considérant l'enjeu de ce second POPAC de faire converger ce dispositif avec les OPAH, et avec le plan de lutte contre les logements vacants ;

Considérant les caractéristiques de ce second POPAC Bastia Cœur de Ville exposées dans la convention jointe en annexe et peuvent ainsi se résumer :

Le second POPAC Bastia Cœur de Ville portera sur le périmètre de l'ORT, sur une durée de trois ans et consistera à :

- renforcer la connaissance du parc de logements hors OPAH et repérer les copropriétés en difficultés et en cours de basculement,
- identifier et traiter en lien avec l'équipe OPAH les copropriétés réhabilitées par l'OPAH en cours de décrochage,
- repérer et qualifier les locaux communs et cours d'immeuble valorisables,
- repérer les logements vacants en articulation avec la mission de suivi-animation du plan de lutte contre les logements vacants,
- sensibiliser et accompagner les copropriétés dans la résorption des problématiques identifiées, en vue d'enrayer la spirale de la déqualification,
- établir une stratégie d'intervention pour les problématiques les plus lourdes.

Considérant la déclinaison en 3 axes de ce volet d'actions de ce second POPAC : Veille / Accompagnement / Formation, sensibilisation et mobilisation.

Considérant que ce second POPAC sera mis en œuvre sur le plan opérationnel par la DRUCS et notamment par la chargée de mission dédiée au programme ;

Considérant le coût prévisionnel du second POPAC Bastia Cœur de Ville estimé comme suit :

	2022	2023	2024	2025	Total
	juin à décembre			janvier à mai	sur 3 ans
coût € HT	55 000	100 000	100 000	45 000	300 000
coût € TTC	59 950	109 000	109 000	49 050	327 000

Considérant le coût prévisionnel intégrant le poste de chargé de mission POPAC Cœur de Ville, la réalisation d'expertises ou diagnostics sur les copropriétés et des frais annexes (communication) ;

Considérant le plan de financement prévisionnel du second POPAC Bastia Cœur de Ville suivant :

	2022	2023	2024	2025	Total
	juin à décembre			janvier à mai	sur 3 ans
Anah	27 500	50 000	50 000	22 500	150 000
Banque des Territoires	11 000	20 000	20 000	9 000	60 000
Collectivité de Corse	5500	10000	10000	4500	30000
total cofinancement	44 000	80 000	80 000	36 000	240 000
Participation Ville de Bastia	11 000	20 000	20 000	9 000	60 000

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** le principe de mise en place d'un second POPAC pour 3 ans, sur le Cœur de Ville.

Article 2 :

- **Approuve** en ce sens les termes de la convention du second POPAC cœur de Ville, et notamment les objectifs et le contenu du programme, le coût annuel et plan de financement prévisionnel.

Article 3 :

- **Approuve** la participation financière de la ville au programme, étant entendu que les crédits correspondant ont été inscrits au budget.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements correspondants.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

Rapportu 25): Accusentiu per a seconda programmazione di u Cuntrattu di Città

Approbation de la seconde programmation du Contrat de Ville

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la Loi de finances pour 2019 ;

Vu le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains parmi lesquels les Quartiers sud et le Centre ancien ;

Vu la circulaire du premier ministre en date du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération ;

Vu la circulaire du ministre de la ville de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville en date du 15 octobre 2014 relative aux modalités de mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1^{er} avril 2020 et notamment l'article 4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2015-JUIL-01-18 en date du 28 juillet 2015 portant approbation du document cadre du contrat de Ville de l'agglomération de Bastia, signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022/Avril/01/13 en date du 7 avril 2022 portant approbation de la première programmation du Contrat de Ville 2022 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération de Bastia du 16 décembre 2019 ;

Vu le comité de pilotage en date du 10 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant le protocole d'engagements renforcés et réciproques établi ; constituant un avenant au document-cadre du Contrat de Ville, permettant de prolonger le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Considérant que cet avenant, validé en comité de pilotage du 10 décembre 2019, par le conseil communautaire du 16 décembre 2019 et le conseil municipal du 17 décembre 2019, intègre les priorités mises en exergue dans l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville réalisée en 2019 ;

Considérant que pour établir la programmation des actions pour l'année 2022, l'Etat, la Communauté d'agglomération de Bastia et la Ville de Bastia ont lancé un appel à projets en direction des habitants des quartiers prioritaires (Quartiers sud et Centre ancien) et de Saint Antoine / San Gaetanu organisé autour des 3 piliers suivants :

- Le pilier « cohésion sociale » : actions en faveur de l'éducation, la petite enfance, la culture, le sport, la santé, l'accès aux droits, le lien social, la prévention de la délinquance, la citoyenneté,...

- Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : actions en faveur de la mixité, de l'habitat, des déplacements, de l'accès aux équipements, de la gestion urbaine et sociale de proximité,...

- Le pilier « développement économique et emploi » : actions en faveur de la mobilité, du développement de modes de garde innovants, de l'insertion par l'économique...

Considérant que les projets devront prioritairement s'inscrire dans les 5 axes transversaux du contrat, que sont la jeunesse, les seniors, la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations.

Considérant que les projets proposés doivent impérativement concourir aux défis, orientations stratégiques et objectifs opérationnels priorisés dans l'avenant et exposés précisément dans les fiches « orientations stratégiques » annexées au règlement de l'appel à projets Contrat de Ville 2022 ;

Considérant l'appel à projets lancé le 13 décembre 2021 pour une remise des dossiers au plus tard le 8 février 2022 : 29 opérateurs ont déposé un dossier pour un total de 123 actions proposées ;

Considérant la réunion avec les partenaires pour recueillir en outre les avis des services de l'Etat et ceux de la CAB sur les dossiers reçus et admissibles ;

Considérant qu'à l'issue de cette première phase, il ressort que :

- certains projets nécessitaient encore des compléments (précisions, bilans des actions menées en 2021, ...) ou doivent faire l'objet d'un arbitrage partenarial ;

Considérant que les compléments et précisions ont été obtenus et une seconde programmation comportant 17 actions répondant aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets, peut être proposée.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Prend acte** du document présentant de manière synthétique cette seconde programmation tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** les actions relatives à la deuxième programmation 2022 du Contrat de ville suivantes :

-		subvention demandée			Coût Action	Sbv allouée par la ville
		ville	CAB	Etat		
PORTEUR DE PROJET	INTITULE DE L'ACTION					
PILIER COHESION SOCIALE						
Culture et expression artistique						
Alpha	atelier de sensibilisation aux pratiques artistiques	2 500		2 000	5 160	1000
Théâtre du commun	Bastia, fête des langues	1 000	2 000	10 000	14 000	1000
Una Volta	Micro Folie	6 000		8 000	24 175	6000
Politique éducative hors PRE						
Alpha	CLAS	3 000		5 000	36 340	1800
Alpha	ateliers sociaux linguistiques	4 500		4 500	9 930	3400
REUSSIR	Favoriser la réussite scolaire et Lutter contre l'échec scolaire dans les quartiers prioritaires de la ville de Bastia	9 200		10 800	84 793	6000
REUSSIR	Aides et soutien scolaire pendant les vacances scolaires	10 500		14 500	40 260	4500

Santé						
IN SE	Ateliers de sophrologie et compétences psycho-sociales à destination des séniors	2 070		2 070	4 520	1500
IN SE	Ateliers hebdomadaires de sophrologie et compétences psycho-sociales	4 534		4 534	9 828	2000
Solidarité, précarité et lien social						
Alpha	Accompagnement des seniors et des isolés	3 000		3 000	7 140	2700
Sport						
Bastia XV	Bastia XV Rugby Social Club	8 000	4 000	4 000	26 270	3000
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN						
Agir sur le cadre de vie						
ALIS	BRICO PARTAGE	7 500	7 500	7 817	22 817	2000
CEN	reconstruisons la nature	4 000	4 000	4 000	15 019	2000
PILIER DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI						
Emploi - Insertion						
Alpha	Economie circulaire " A riturnella"	5 000	5 000	5 000	36 440	1000
CIJ	citélab			20 500	47 986	5000
FALEPA	Precious Plastic	25 000	20 000	45 000	271 064	15000
Mission Locale Bastia	Plan insertion jeunesse Aller Vers			17 260	65 010	3000
TOTAL		95 804	42 500	167 981	720 752	60 900

Article 3 :

- **Approuve** le coût des actions de cette seconde programmation à hauteur de 720 752 euros ainsi que la part de la Ville fixée à 60 900 euros.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et documents se rapportant à cette affaire avec les porteurs de projets sur la base des actions validées et subventions allouées par la Ville dans le cadre de cette seconde programmation Contrat de Ville 2022.

Article 5 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 au compte 6574 rubrique 824.

Rapportu 26): Accunsentu per u programma pruposta da Cità à u titulu di a Dutazione Pulitica di a Cità 2022

Approbation du programme proposé par la Ville au titre de la Dotation Politique de la Ville 2022

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 et notamment l'article 172 portant création de la dotation de développement urbain ;

Vu la Loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et notamment l'article 107 transformant la dotation de développement urbain (DDU) en dotation politique de la ville (DPV) ;

Vu l'Instruction NOR : TERB1906948N relative à la dotation politique de la ville (DPV) pour 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que pour l'année 2022, le territoire de Bastia, figure à nouveau parmi les bénéficiaires de cette dotation, dont le montant total est de 752 628 € ;

Considérant que La note d'information du 20 janvier 2022 détaille les modalités et objectifs prioritaires fixés par le gouvernement et notamment :

- les types de projets subventionnés : projets de fonctionnement ou d'investissements, situés sur la commune de Bastia et répondant aux enjeux identifiés dans le cadre du contrat de ville,
- une attention particulière aux opérations :
 - o de dédoublement des classes en zone REP et REP+
 - o de construction d'établissements d'accueil jeune enfant et structures d'animation de la vie sociale,
 - o de construction ou rénovation d'équipements sportifs de proximité dans le QPV, y compris en pieds d'immeubles,
 - o d'amélioration de l'accès aux services,
 - o de rénovation de locaux associatifs et projets visant à soutenir le développement économique dans les quartiers prioritaires.
- les dossiers de subvention ont été adressés avant le 15 mai 2022 à monsieur le Préfet, qui sous réserve de complétude du dossier et après examen pourra prendre des conventions attributives de subvention.

Considérant qu'en lien avec les enjeux et objectifs opérationnels du contrat de ville d'une part, et au regard de l'opérationnalité des projets, la Ville de Bastia propose de solliciter la DPV 2022.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve les projets** (contenu, coût prévisionnel) proposés en 2022 au titre de la Dotation Politique de la Ville, soit 5 projets au total dont 2 en fonctionnement et 3 en investissement tels que figurant ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
opération	dépense éligible en € HT	taux d'intervention DPV	subvention DPV (€)	subvention Collectivité de Corse	part financement - Ville de Bastia
Action de médiation et de diffusion culturelles dans les QPV	50 000	80%	40 000		10 000
Casa di e scenze - Ateliers et animations scientifiques ; séminaires et conférences	36 000	40%	14 400	14 148	7 452
SOUS TOTAL 1	86 000	63%	54 400	14 148	17 452
INVESTISSEMENT					
opération	dépense éligible en € HT	taux d'intervention	subvention DPV (€)	subvention Collectivité de Corse	part financement - Ville de Bastia
Restructuration de deux locaux d'activité sur le Bd Gaudin et Redynamisation économique	160 000	80%	128 000		32 000
Travaux urgents - périmètre du NPRU	140 000	80%	112 000		28 000
Expertises techniques complémentaires pour la création d'un pôle de formation à la caserne casabianca en centre ancien	30 000	80%	24 000		6 000
SOUS TOTAL 1	330 000	80%	264 000	0	66 000
TOTAL DPV 2022 demandée par la Ville	416 000	77%	318 400	14 148	83 452

Article 2 :

- **Précise** que l'action Casa di E Scenze bénéficie d'un cofinancement à hauteur de 39.3% de la Collectivité de Corse et que la communauté d'agglomération de Bastia a également déposé des demandes de financement au titre de la DPV 2022.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements correspondants de la Dotation Politique de la Ville 2022.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention DPV 2022 correspondante, ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Rapportu 27): Accunsentu per u dispacciu di adesione à l'urdunnanza di sprupriazione di i cunsorti Luciani inde u quattru di u cartulare U Puntettu dans le cadre du dossier U Puntettu

Approbation du traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation des consorts Luciani dans le cadre du dossier U Puntettu

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2017 portant déclaration d'utilité publique le projet de restructuration urbaine du quartier du Puntettu ;

Vu l'ordonnance d'expropriation en date du 7 novembre 2017 prononçant le transfert de propriété au bénéfice de la Ville de Bastia de l'ensemble des immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 30 janvier 2017 ;

Vu l'indemnité d'expropriation fixée par jugement en date du 18 décembre 2018 ;

Vu la délibération n°2019/Mai/01/16 en date du 28 mai 2019 portant approbation du traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation des cts Fleurquin dans le cadre du dossier U Puntettu ;

Vu l'arrêté de consignation en date du 13 mars 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que dans le cadre du PNRQUAD, le projet de restructuration urbaine du quartier du Puntettu a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2017 ;

Considérant que par suite l'ordonnance d'expropriation a été prononcée le 7 novembre 2017 ;

Considérant que la parcelle AO 156 (59 m²) sise quai Sud au Vieux-Port est concernée par cette opération ;

Considérant qu'elle appartenait pour moitié aux Consorts Fleurquin et pour moitié aux héritiers de Monsieur Luciani qui n'ont pu être identifiés lors de l'enquête parcellaire ;

Considérant que l'indemnité d'expropriation a été fixée par jugement du 18 décembre 2018 ;

Considérant le jugement fixant l'indemnité d'expropriation globale à 27 290 € ventilée comme suit :

- 23 900 € au titre de l'indemnité principale
- 3 390 € au titre de l'indemnité de emploi

Considérant la quote-part revenant aux héritiers non identifiés de feu LUCIANI Pierre ayant fait l'objet d'un arrêté de consignation en date du 13 mars 2019 pour un montant total de 13 645 € :

- 11 950 euros au titre de l'indemnité principale
- 1 695 euros au titre de l'indemnité de emploi

Considérant qu'après avoir poursuivi les recherches, les héritiers de feu LUCIANI Pierre, à savoir Nathalie LUCIANI et Jean-Michel LUCIANI ont été identifiés ;

Considérant que ces derniers ont accepté le montant de l'indemnité globale leur revenant fixée par jugement du 18 décembre 2018, soit 13 645 € ;

Considérant qu'afin de procéder au paiement de cette indemnité, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation du 7 novembre 2017.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation du 7 novembre 2017 concernant la quote-part de l'indemnité d'expropriation due aux Consorts LUCIANI.

Article 2 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2022 chapitre 21, compte 2138 fonction 0204.



Rapportu 28): Apprensione di un alloghju cullucatu à u 9, carrughju di a Parochja inde u quatu di a prucedura di bè vacante senza maestru
Appréhension d'un logement sis au 9, rue de la Paroisse dans le cadre d'une procédure de bien vacant sans Maître

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code Civil et notamment l'article 713 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales l'article L1123-1 ;

Vu l'avis de la DGFIP en date du 4 mai 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que depuis la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les communes peuvent acquérir les biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu ou dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de 30 ans, sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période ;

Considérant par conséquent, que ces héritiers ne peuvent plus recueillir les biens en cause en application du principe de la prescription trentenaire en matière de succession ;

Considérant que ces biens n'ont plus de propriétaire et sont donc doivent être qualifiés de biens sans maître ;

Considérant l'immeuble sis 9 rue de la Paroisse bénéficie du programme de réhabilitation de l'OPAH copropriétés dégradées ;

Considérant la mise en œuvre du redressement de la copropriété faisant apparaître l'existence d'un bien sans maître, à savoir un logement d'environ 90 m² situé au 4^{ème} étage (totalité du palier) ;
Considérant que ce bien n'a pas de numéro de lot enregistré au Service de la Publicité Foncière et ne figure pas sur les matrices cadastrales actuelles ;

Considérant le fichier immobilier antérieur à 1955 comportant une case au nom de ROCCHI Toussaint Mathieu né le 21/11/1885 décédé le 21/09/1951 à Bastia et de son épouse Mme CHESSA Antoinette née le 23/09/1910 en Italie décédée le 7/05/1972 à Arpajon ;

Considérant qu'il apparaît que le couple a acquis un appartement au 4^{ème} étage du 9 rue de la Paroisse le 4 mars 1938 ;

Considérant qu'aucun autre acte n'a été enregistré depuis ;

Considérant le relevé hypothécaire pour la période de 1955 jusqu'à 2022 faisant ressortir des états descriptifs de division successifs ne rapportant aucun lot au 4^{ème} étage ;

Considérant que l'état hypothécaire du chef de Monsieur ROCCHI Toussaint et Madame CHESSA Antoinette est revenu vierge ;

Considérant la particularité conférée à ce logement : il a été subdivisé en deux ;

Considérant que le côté Nord est inoccupé ;

Considérant que le côté Sud est rattaché par un escalier intérieur à l'appartement du 3^{ème} étage, propriété de feu Mme ROCCHI-MUSCATELLI Marie-Comtesse, veuve de M. ROCCHI Bathélémy (fils de Toussaint Mathieu) et occupé actuellement par son fils ROCCHI Joseph ;

Considérant que M. Rocchi Toussaint Mathieu a de nombreux descendants dont certains non identifiés ;

Considérant que cette situation d'indivision complexe bloque le processus de redressement de la copropriété car une dette importante (54 283,91€ en avril 2022) est rattachée à ce lot notamment du fait du programme complet de travaux de réhabilitation de l'immeuble engagé dans le cadre de l'OPAH ;

Considérant que l'appréhension du bien permettra de sortir de ce blocage et d'achever la réhabilitation de l'immeuble ;

Considérant qu'il est précisé que M. ROCCHI Joseph souhaite ensuite racheter le bien à la Ville et s'engage à reprendre à son compte la dette rattachée au lot et pourrait ainsi bénéficier de certains financements de l'OPAH ;

Considérant que cette vente sera soumise ultérieurement à l'approbation du Conseil Municipal ;

Considérant que ce bien a été estimé à 145 000 € par avis de la DGFIP en date du 4 mai 2022 ;

Considérant la fiche de présentation telle que figurant en annexe ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles 713 du Code Civil et de l'article L1123-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'incorporer ce bien dans le domaine privé communal.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Décide** d'incorporer dans le domaine privé communal, le bien situé au 4^{ème} étage de la copropriété sise 9, rue de la Paroisse.

Article 2 :

- **Précise** que ce bien a été estimé à 145 000 € par avis en date du 4 mai 2022.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Rapportu 29): Acquistu di un'impresa à a SCI Lesia inde u quattru di a regularizzazione di u carrughju Joséphine POGGI Mudifica di l'aghja à cuncede
Acquisition d'une emprise à la SCI Lesia dans le cadre de la régularisation de la rue Joséphine POGGI

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que par délibération en date du 17 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une emprise de 790 m² à détacher de la parcelle BC 84 appartenant à la SCI LESIA ;

Considérant que celle-ci étant incorporée à l'assise foncière de la rue Joséphine POGGI ;

Considérant l'approbation de cette acquisition pour un montant de 13 600€ ;

Considérant que le relevé de géomètre nécessaire à l'établissement du document d'arpentage présente une surface à détacher de 831 m² au lieu de 790 m² ;

Considérant que cet élément nous oblige à délibérer à nouveau et nécessite en conséquence d'abroger la délibération du 17 décembre 2021 ;

Considérant qu'il est ainsi proposé d'acheter à la SCI LESIA une emprise de 831 m² à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 13 600 €.

Rapporteur : Paul TIERI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Décide** d'abroger la délibération n° 2021/DEC/01/17 du 17 décembre 2021 portant acquisition à la SCI LESIA de 790 m² à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 13 600€.

Article 2 :

- **Approuve** l'acquisition à la SCI LESIA de 831 m² à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 13 600€.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à son établissement.

Rapportu 30): Accunsentu per a vèndita di a parzella E279 à l'associu d'assistenza suciale « La Sainte Famille »
Approbation de la vente de la parcelle E279 à l'association d'assistance sociale « La Sainte Famille »

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

Vu l'estimation de le DGFIP en date du 2 mai 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que par délibération en date du 18 décembre 2020 n°2020/DEC/01/12, le conseil municipal a approuvé la cession de la parcelle E 279 (6761 m²) à l'association d'assistance sociale « la Sainte Famille » pour le prix de 540 880 € afin de construire un nouvel établissement pour personnes âgées dépendantes ;

Considérant la présence d'un bassin d'eau potable sur le site nécessitant de procéder à une division parcellaire pour l'exclure de la vente ;

Considérant cependant, qu'afin de respecter la réglementation en matière de prospect, une distance d'au moins 4 m doit exister entre la limite de propriété et la future construction qui sera réalisée par la Sainte Famille ;

Considérant que, pour cette raison, la division comprend une emprise en forme de triangle (25 m²) qui empiète sur le périmètre de la zone dédiée au bassin ;

Considérant que dans ce contexte, il est proposé de vendre à l'association d'assistance sociale « la Sainte Famille », une surface de 6 187 m² à détacher de la parcelle E 279 pour le prix de 500 000 € (avis DGFIP 02/05/2022) ;

Considérant qu'une servitude de non aedificandi relative à l'emprise en forme de 25 m² sera prévue dans l'acte de cession et que des conventions ultérieures seront conclues pour permettre à la Communauté d'agglomération de Bastia d'avoir la maîtrise foncière de cet espace.

Rapporteur : Paul TIERI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Décide** d'abroger la délibération du 18 décembre 2020 n°2020/DEC/01/12 portant cession de la totalité de la parcelle E 279 à l'association d'assistance sociale « La Ste Famille » pour le prix de 540 880 €.

Article 2 :

- **Approuve** la vente au bénéfice de l'association d'assistance sociale « la Sainte Famille » de 6 187 m² à détacher de la parcelle E 279 pour le prix de 500 000 € avec insertion d'une servitude de non aedificandi relative à l'emprise de 25 m² située dans le périmètre clôturé dédié au bassin.

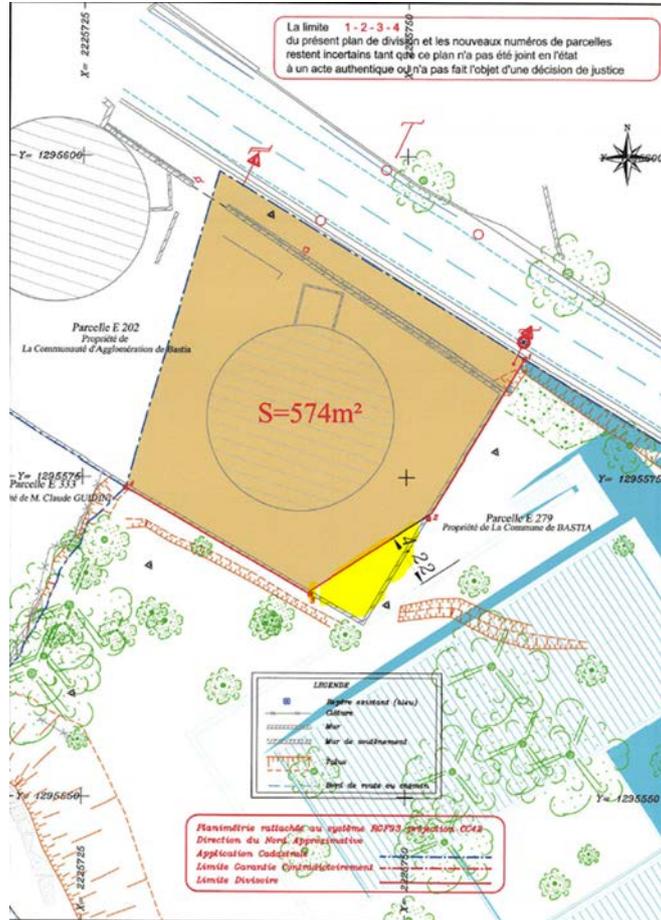
Article 3 :

- **Approuve** la signature de l'ensemble des actes et documents nécessaires à la formalisation de cette transaction



Bastia

CITÀ DI CULTURA



Rapportu 31): Accusentu per un PUP CARBONITE

Approbation d'un PUP CARBONITE

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-11-3, L. 332-11-4 et L. 332-15 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022;

Considérant que le Projet Urbain Partenarial (PUP) défini aux articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme précise que, dans les zones urbaines et les zones à urbaniser délimitées par un Plan Local d'Urbanisme (PLU), lorsqu'une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de construction nécessitent la réalisation d'équipements autres que les équipements propres mentionnés à l'article L. 332-15, le ou les propriétaires des terrains, le ou les aménageurs et le ou les constructeurs peuvent conclure avec la Ville, compétente en matière de plan local d'urbanisme, un projet urbain partenarial (PUP) prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de ces équipements ;

Considérant qu'au sein du périmètre objet du PUP, les constructions et équipements sont exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement ;



Considérant que le Code de l'urbanisme prévoit qu'il appartient à la Commune, seule compétente en matière de plan local d'urbanisme, de consentir ou non sur son territoire à la conclusion d'un PUP relatif à un tel mode de financement des équipements publics ;

Considérant que le secteur de la Carbonite Ouest, situé pour l'essentiel en secteur AU1B au PLU, est insuffisamment desservi en équipements publics ;

Considérant en effet, que les voiries présentent des caractéristiques insuffisantes tant en largeur de chaussée qu'en aménagements connexes notamment la circulation des vélos et des piétons ;

Considérant que des démolitions de bâtiments doivent être entreprises pour améliorer la circulation du lieu. Cette zone souffre aussi d'un déficit en réseaux divers (éclairage public, eau, assainissement etc..) ;

Considérant que la commune a déjà acquis à cet effet plusieurs biens frappés d'alignement et voués à la démolition ;

Considérant que d'importants travaux doivent ainsi être réalisés dans le quartier considéré pour sécuriser celui-ci et permettre la poursuite du développement de l'aménagement d'ensemble ;

Considérant le coût global de l'aménagement à hauteur de 1 337 546 € ;

Considérant que le PUP peut permettre d'obtenir un financement à la réalisation des équipements par les promoteurs intéressés par la construction sur le site ;

Considérant la proposition (déjà validée précédemment à l'occasion d'autres PUP) de permettre aux opérateurs de participer à hauteur de 70 % du coût total des équipements publics avec les 30% restants qui seront financés par la ville de Bastia, déduction faite des financements éventuels, pourrait être retenue ;

Considérant la proposition d'arrêter les caractéristiques et les modalités d'institution du périmètre de PUP de la Carbonite Ouest, le programme des équipements publics à réaliser ou réalisés par les personnes publiques, le lien de nécessité et de proportionnalité entre les équipements publics et les besoins des futurs habitants et usagers des constructions à édifier, le mode de répartition entre les différentes opérations de construction successives ;

Considérant que ce programme des équipements publics consiste principalement à réaliser :

- Différentes acquisitions foncières.
- L'élargissement de la voie de la Carbonite sur sa partie Ouest ainsi que du chemin de Bassanese permettant la réalisation d'une piste cyclable.
- La réalisation d'un parking public.
- L'amenée des réseaux (éclairage public, eau potable, électricité)

Considérant le coût total des équipements publics et des acquisitions foncières est de 1 337 546 euros et la réalisation est prévue dans un délai de 10 ans maximum ;

Considérant les équipements publics qui seront réalisés bénéficieront à la fois aux habitants résidant actuellement dans le quartier ainsi qu'aux futurs habitants et usagers des projets immobiliers à venir ;

Considérant qu'au regard de cette situation, le coût total sera pris en charge à hauteur de 70 % par les nouvelles constructions du périmètre du PUP, et de 30 % par le budget général de la ville. ;

Considérant que le mode de répartition s'appuie sur la superficie des terrains nus susceptibles de recevoir une urbanisation dense au sein du périmètre de PUP/ALUR, laquelle est estimée à 13 165 m² de surface de terrain en vertu de l'application des règles du PLU en vigueur ;

Considérant que cette répartition s'applique ainsi aux terrains cadastrés AZ n° 370, 371, 111, 108, 106 et 107 pour un total de 13 165 m² ;

Considérant la proposition de faire contribuer les opérateurs au coût des équipements publics au prorata de la surface de terrain, qui représente un mode de répartition validé par le juge administratif ;

Considérant la proposition de déterminer le montant par m² de surface de terrain de la participation au PUP, soit 936 282 euros (70 % du montant global de l'opération) divisé par la surface globale de terrain du périmètre, soit 13 165 m². Il en résulte un montant de participation de 71,12 euros/m² de surface de terrain ;

Considérant pour information, que l'encaissement de la taxe d'aménagement aurait représenté 400 000 euros environ pour la surface développée alors que le PUP rapportera 936 282 euros.

Rapporteur : Paul TIERI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** le projet de réalisation du PUP de la Carbonite Ouest tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 :

- **Décide** d'établir si nécessaire un dossier de DUP au titre du Code de l'expropriation, les plans et états parcellaires en vue de l'enquête publique.

Article 3 :

- **Décide** d'instituer un périmètre de projet urbain partenarial (PUP/ALUR) au sens de l'article L.332-11-3 II du Code de l'urbanisme, pour une durée de 10 ans dans lequel seront réalisés les équipements publics susvisés pour un montant prévisionnel de 1 337 546 €, dont 70 % est mis à la charge des opérateurs du périmètre de PUP, et dont 30 % sera pris en charge par le budget général de la commune et d'adopter les modalités de répartition du coût de ces équipements entre les futurs opérateurs de la zone, selon les modalités précédemment exposées.

Article 4 :

- **Précise** que le montant de la participation au PUP/ALUR est de 71,12 euros/ m² de surface de terrain telle qu'elle résulte du permis de construire qui sera délivré. Le coût total des équipements publics à la charge de la commune est de 401 263 €.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions successives avec les opérateurs conformément aux termes développés ci-dessus.

Article 6 :

- **Décide** d'imputer les dépenses relatives à cet aménagement sur le budget principal de la commune.

Article 7 :

- **Décide** d'exonérer de la taxe d'aménagement pendant une durée de 10 ans à compter du certificat d'affichage de la mention de la signature de la première convention la zone considérée.

Article 8 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

Rapportu 32): Accunsentu per una cunvenzione di PUP (CARBONITE AZ 106 è 107)

Approbation d'une convention de PUP (CARBONITE AZ 106 et 107)

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 332-11-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022/Juin/01/31 en date du 2 juin 2022 portant approbation de la réalisation d'un Projet Urbain Partenarial à la Carbonite

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que dans le cadre du Projet urbain Partenarial (PUP) de la Carbonite-Ouest, il est proposé d'arrêter les caractéristiques et les modalités d'institution du périmètre de PUP de ce secteur, le programme des équipements publics à réaliser ou réalisés par les personnes publiques, le lien de nécessité et de proportionnalité entre les équipements publics et les besoins des futurs habitants et usagers des constructions à édifier, le mode de répartition entre les différentes opérations de construction successives ;

Considérant la nécessité d'établir des conventions de pré financements au fur et à mesure que des projets de permis sont déposés ;

Considérant la demande de Monsieur Jean-Paul Villa représentant la SARL TS PROMOTION, à l'occasion de son permis de construire, la mise en œuvre d'une convention de préfinancement dans le cadre du PUP Carbonite-Ouest, afin de pouvoir mener à bien un programme de 25 logements, sur des terrains cadastrés AZ n° 106 et 107 ;

Considérant que l'opération nécessite des aménagements permettant la desserte satisfaisante du terrain d'assiette, ce qui conduit notre collectivité à définir la conduite de l'aménagement.

Considérant qu'afin de valider les modalités de prise en charge de ces ouvrages par Monsieur Jean-Paul Villa, une convention entre la personne réalisant l'opération immobilière et notre collectivité doit définir les conditions de mise en œuvre de ces dispositions financières.

Rapporteur : Paul TIERI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** le projet de convention de Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération qui expirera lorsque les obligations des parties dans la présente convention auront été exécutées.

Article 2 :

- **Décide** de fixer le montant mis à la charge du constructeur à 102 555, 04 euros. La participation du constructeur au coût des équipements publics sera acquittée sous forme d'une contribution financière à hauteur de 90 155, 04 € et foncière pour une valeur de 248 m2 de terrain au prix de 12 400 €. Son paiement s'effectuera en deux fois, conformément à la convention ci-annexée.

Article 3 :

- **Décide** d'appliquer une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement dans le périmètre de la convention pendant la période exposée à la convention et conformément

à l'article L. 332-11-4 du Code de l'urbanisme. Cette exonération interviendra à compter de la signature de la convention.

Article 4 :

- **Décide** que toute modification éventuelle des modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial devra faire l'objet d'avenants à celle-ci.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et son annexe ainsi que ses avenants éventuels avec Monsieur Jean-Paul Villa représentant la SARL TS PROMOTION.

Article 6 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

Rapportu 33): Accunsentu per una cunvenzione di PUP (CARBONITE AZ 108)

Approbation d'une convention de PUP (CARBONITE AZ 108)

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 332-11-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022/Juin/01/31 en date du 2 juin 2022 portant approbation de la réalisation d'un Projet Urbain Partenarial à la Carbonite

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que dans le cadre du Projet urbain Partenarial (PUP) de la Carbonite-Ouest, il est proposé d'arrêter les caractéristiques et les modalités d'institution du périmètre de PUP de ce secteur, le programme des équipements publics à réaliser ou réalisés par les personnes publiques, le lien de nécessité et de proportionnalité entre les équipements publics et les besoins des futurs habitants et usagers des constructions à édifier, le mode de répartition entre les différentes opérations de construction successives ;

Considérant la nécessité d'établir des conventions de pré financements au fur et à mesure que des projets de permis sont déposés ;

Considérant la demande de Monsieur Jean-Paul Villa représentant la SARL TS PROMOTION, à l'occasion de son permis de construire, la mise en œuvre d'une convention de préfinancement dans le cadre du PUP Carbonite-Ouest, afin de pouvoir mener à bien un programme de 86 logements, sur un terrain cadastré AZ n° 108 ;

Considérant que l'opération nécessite des aménagements permettant la desserte satisfaisante du terrain d'assiette, ce qui conduit notre collectivité à définir la conduite de l'aménagement ;

Considérant qu'afin de valider les modalités de prise en charge de ces ouvrages par Monsieur Jean-Paul Villa, une convention entre la personne réalisant l'opération immobilière et notre collectivité doit définir les conditions de mise en œuvre de ces dispositions financières ;

Rapporteur : Paul TIERI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** le projet de convention de Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération qui expirera lorsque les obligations des parties dans la présente convention auront été exécutées.

Article 2 :

- **Décide** de fixer le montant mis à la charge du constructeur à 219 760,80 euros. La participation du constructeur au coût des équipements publics sera acquittée sous forme d'une contribution financière. Son paiement s'effectuera en deux fois, conformément à la convention ci-annexée.

Article 3 :

- **Décide** d'appliquer une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement dans le périmètre de la convention pendant la période exposée à la convention et conformément à l'article L. 332-11-4 du Code de l'urbanisme. Cette exonération interviendra à compter de la signature de la convention.

Article 4 :

- **Décide** que toute modification éventuelle des modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial devra faire l'objet d'avenants à celle-ci.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et son annexe ainsi que ses avenants éventuels avec Monsieur Jean-Paul Villa représentant la SARL TS PROMOTION.

Article 6 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

Rapportu 34): Accunsentu di a cunvenzione di partecipazione finanziaria di a regia Acqua publica relativa à i travagli di riacconciu di e sezione aèree in avallu è sutterraniu di u fiumicellu Toga

Approbation de la convention de participation financière de la régie Acqua publica relative aux travaux de recalibrage des sections aérienne aval et souterraine du ruisseau de Toga

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) ;

Vu la convention signée le 3 avril 2019 entre la commune de Bastia et la régie Acqua Publica ;

Vu le courrier daté du 16 décembre 2021 de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le courrier daté du 30 décembre 2021 de Monsieur le Directeur Général de la régie Acqua Publica ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant qu'afin de lever l'aléa inondation par débordement de cours d'eau relative au ruisseau de Toga figurant au PPRI, des travaux hydrauliques sont en cours entre l'ancienne friche MATTEI et le plan d'eau du port de plaisance de Bastia ;

Considérant que les travaux consistent notamment à réaliser un nouvel ouvrage hydraulique entre la place publique Mattei sur la commune de Ville di Petrabugnu et le plan d'eau du port de plaisance de Toga ;

Considérant que ce nouvel ouvrage hydraulique doit traverser la route du Cap ;

Considérant qu'une canalisation d'eau potable structurante qui court au droit de la RD n°80 est ainsi située dans l'emprise des travaux ;

Considérant que dans le cadre d'une convention signée le 3 avril 2019 entre la commune de Bastia et la régie Acqua Publica, il était convenu que cette dernière procède à son dévoiement afin de permettre la réalisation des travaux hydrauliques ;

Considérant que dans le cadre de la phase opérationnelle liée à ce dévoiement il s'est avéré que les contraintes techniques liées à l'exploitation de la canalisation rendaient impossible son dévoiement définitif ;

Considérant que cela implique une modification technique des travaux hydrauliques prévus initialement, chiffrée à 109 312,50 € TTC ;

Considérant que par courrier daté du 16 décembre 2021, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia a sollicité monsieur le Président de la régie Acqua Publica afin que cette dernière participe financièrement à ce surcoût à hauteur de 40%, soit 43 725,00 € TTC ;

Considérant que par courrier daté du 30 décembre 2021, Monsieur le Directeur Général de la régie Acqua Publica a répondu favorablement à cette sollicitation ;

Considérant que dès lors, une convention de participation financière relative la section du futur ouvrage hydraulique de franchissement de la RD n°80 peut être établie.

Rapporteur : Jérôme VIVARELLI-MARI

Décision : A l'unanimité.

Article unique :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière de la régie Acqua Publica relative aux travaux de recalibrage des sections aérienne aval et souterraine du ruisseau de Toga.

<p>Rapportu 35): Accunsentu per u pianu di finanzamentu relativu à l'uperazione di messa in òpera di un Percorsu di cybersigurezza Approbation du plan de financement relatif à l'opération de mise en œuvre d'un Parcours de cybersécurité</p>
--

Le conseil municipal,

Vu la Loi n°2013-1168 du 18 décembre 2013 précisant que le Premier ministre définit la politique et coordonne l'action gouvernementale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information et qu'il dispose à cette fin de l'autorité nationale de sécurité des systèmes d'information, l'ANSSI, rattachée au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale ;

Vu la Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que depuis le 3 septembre 2020 le Gouvernement a lancé le plan France Relance qui comporte un volet cyber sécurité dont le pilotage a été confié à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ;

Considérant que L'ANSSI a saisi cette opportunité pour élever significativement et durablement le niveau de cyber sécurité de l'État, des collectivités territoriales, établissements de santé et des organisations au service des citoyens (social, santé, formation, audiovisuel, sécurité) tout en dynamisant l'écosystème industriel français en proposant un dispositif de sécurisation ;

Considérant que le dispositif de sécurisation proposé est une offre de service qui vise à augmenter significativement et durablement le niveau de sécurité des systèmes d'information du bénéficiaire ;

Considérant que les ministères et certaines collectivités territoriales volontaires peuvent candidater à des appels à projets de sécurisation de systèmes d'information existants afin qu'ils soient cofinancés par le plan France Relance ;

Considérant la volonté de notre collectivité de mettre en œuvre un Parcours de cyber sécurité ayant pour objectif d'élever le niveau de sécurité du système d'information via la mise en place de parcours de sécurisation adaptés aux enjeux et aux besoins de la collectivité ;

Considérant les deux étapes du parcours de cyber suivantes :

- La phase initiale (phase de diagnostic assurée par un prestataire terrain)
- La phase opérationnelle (mise en place des mesures de sécurités préconisées assurées par un ou plusieurs prestataires) ;

Considérant le montant estimatif de l'opération élevant à 110 000 €.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** le projet mentionné ainsi que le plan de financement de 110 000 € TTC répartis et financés par le dispositif France relance comme suit :

- Phase initiale, d'un montant de 40 000 € TTC entièrement financée par subvention
- Phase opérationnelle, d'un montant estimatif de 70 000 € TTC pour lequel la ville bénéficiera d'une subvention de 50 000 €.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondants et signer les documents s'y rapportant.

Rapportu 36): Rineguziazione di 3 prèstiti rispettu à a Banca di i territorii
Renégociation de 3 emprunts auprès de la Banque des Territoires

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2022/AVRIL/01/01 en date du 7 avril 2022 portant approbation du budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant le contexte de remontée des taux d'intérêts, la ville de Bastia a étudié avec la Banque des Territoires des possibilités de réaménagement de ses encours ;

Considérant qu'après examen, il apparaît pertinent pour la ville de procéder au réaménagement des trois emprunts présentant les caractéristiques actuelles suivantes :

N° du contrat	KAL restant dû	Taux d'intérêt	Durée Résiduelle	Commission de réaménagement	Budget
1094572	961 145,52	LEP +0,2	12 ans	288,34	Budget Principal
1094573	1 065 715,58	LEP +0,2	12 ans	319,72	Régie des Parcs
1107074	993 834,24	LEP +0,2	13 ans	298,15	Régie des Parcs
TOTAL	3 020 695,34			906,21	

Considérant la proposition de refinancer ces lignes en convertissant leur mode d'indexation actuel à savoir : LEP + marge de 0,2% en Livret A + marge de 0,8% ;

Considérant que le réaménagement inclut également une modification du profil d'amortissement des trois emprunts, avec un amortissement plus rapide du capital sur les six prochaines années ;

Considérant qu'il s'agit de la proposition la plus intéressante puisqu'elle permet un désendettement plus rapide et une baisse de la charge d'intérêts de la dette ;

Considérant que le réaménagement permettrait ainsi de dégager un gain substantiel sur la charge en intérêts de 148 488,02 € sur les 12 prochains exercices, comme suit :

- 64 142,32€ sur le budget principal
- 84 345,70€ sur le budget de la régie autonome des parcs et stationnements ;

Considérant que ces gains ont été estimés sur la base d'un taux de livret A égal à 1% sur la durée résiduelle de vie des emprunts ;

Considérant que les commissions de réaménagement s'élèvent à 906,21€ ;

Considérant que la ville doit rembourser à la banque des territoires la part des Intérêts Courus Non Echus de 2022 soit un montant de 24 124,60€ ;

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Décide** d'approuver la proposition de refinancement de la Banque des Territoires présentant les caractéristiques suivantes :

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE



MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES LIGNES DU PRET REAMENAGEES

Ref. : Avenant de réaménagement n° 134875

Nombre de lignes du prêt réaménagées : 3

N° ligne du Prêt (n° Contrat initial)	Index Phase 1 / Phase 2	Marge sur index appliqué avant / phase amorti / phase amorti 2	Taux d'intérêt (%) phase amorti / phase amorti 2	Date de prochaine échéance	Durée résiduelle ou durée Coeur (années) / Durée phase amorti 1 / phase amorti 2	Périodicité	Profil Amortissement	Ti Construction (%)	Durée plancher (années)	Durée plafond (années)	Stock d'intérêts (€)	CRD (€)	KRD (€)	Taux de Prog. Echéances applicables (N) Phase 1 / Phase 2	Taux de Prog. Echéances applicables (N) Phase 1 / Phase 2	Taux de Prog. Amort. (N)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2	Conditions de remboursement initiales	Différent Amort. (mois)	Différent Total (mois)	Mode de calcul des intérêts	Etat de calcul des intérêts	
1094572	Livret d'épargne Populaire	0,200 / -	LEP+0,200 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Echéance prioritaire (intérêts offerts)	-	-	-	0,00	991 146,62	991 146,62	0,000 / -	-0,848 / -	-	DL / -	IF 6 MOIS	-	-	-	E	30 / 360
	Livret A	0,800 / -	LA+0,800 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Amortissement prioritaire	-	-	-	0,00	991 146,62	991 146,62	0,000 / -	0,000 / -	0,000	SR / -	IA SWAP U+40	0,00	0,00	-	E	30 / 360
1094573	Livret d'épargne Populaire	0,200 / -	LEP+0,200 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Echéance prioritaire (intérêts offerts)	-	-	-	0,00	1 058 716,60	1 058 716,60	0,000 / -	-0,848 / -	-	DL / -	IF 6 MOIS	-	-	-	E	30 / 360
	Livret A	0,800 / -	LA+0,800 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Amortissement prioritaire	-	-	-	0,00	1 058 716,60	1 058 716,60	0,000 / -	0,000 / -	0,000	SR / -	IA SWAP U+40	0,00	0,00	-	E	30 / 360
1107074	Livret d'épargne Populaire	0,200 / -	LEP+0,200 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Echéance prioritaire (intérêts offerts)	-	-	-	0,00	993 534,24	993 534,24	0,000 / -	-1,707 / -	-	DL / -	IF 6 MOIS	-	-	-	E	30 / 360
	Livret A	0,800 / -	LA+0,800 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Amortissement prioritaire	-	-	-	0,00	993 534,24	993 534,24	0,000 / -	0,000 / -	0,000	SR / -	IA SWAP U+40	0,00	0,00	-	E	30 / 360
											0,00	3 023 696,34	3 023 696,34										

Caractéristiques financières avant réaménagement

Caractéristiques financières après réaménagement

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES

DIRECTION REGIONALE CORSE



Ref.: Avenant de réaménagement n° 134875

Nombre de lignes du prêt réaménagées : 3

N° ligne du Prêt	Durée de la période	Taux de période (en %)	TEG (%)	ICNE ⁽¹⁾ (€)	Commission (€)	Stock d'intérêts Compensateurs (€)			Stock d'intérêts Différés (€)			Soutie Actuarielle (€)	
						Payé (c)	Refinancé	Maintenu	Payé (d)	Refinancé	Maintenu	Payée (e)	Refinancée
1094572	A	1,81	1,81	8 637,40	288,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1094573	A	1,81	1,81	9 577,12	319,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1107074	A	1,80	1,80	5 910,08	298,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total			24 124,60	906,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total à payer pour le présent avenant (a+b+c+d+e) : 25 030,81

(1) Le montant des Intérêts courus non échus des prêts révisables réaménagés peut donner lieu à recalcul en cas de variation de leur(s) index d'ici à la date de valeur du réaménagement.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y référant.

Rapportu 37): Rinnovu linee di tesureria
Ouverture d'une ligne de trésorerie de 4 millions d'euros au titre du budget principal

Le conseil municipal,

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1er avril 2020 et notamment l'article 4 ;

Vu la circulaire NOR/INT/B/89/007/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant les besoins en trésorerie pour l'exercice 2022 de notre collectivité ;

Considérant la volonté de mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 4 000 000€ ;

Considérant que la Société Générale, la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel, la Banque Postale ainsi que la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée ont été sollicités ;

Considérant qu'hormis le Crédit Mutuel, l'ensemble des établissements a déposé une offre ;

Considérant qu'après analyse, il apparaît que la proposition de la Société Générale présentant une marge retraitée de 0.50% sur EUF1M est la plus avantageuse ;

Considérant qu'elle est suivie par celle de la Banque Postale, de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole ;

Considérant les offres proposées par les candidats :

Banque	Caisse d'Epargne		Société Générale		Crédit Agricole		La Banque Postale	
	offre	marge retraitée	offre	marge retraitée	offre	marge retraitée	offre	marge retraitée
Montant	4 000 000		4 000 000		4 000 000		2 000 000	
Index retenus	Taux Fixe		EUF1M		EUF3M		Taux fixe	
Marge (A)	1,00%	1,01%	0,50%	0,50%	1,20%	1,20%	1,10%	0,99%
Durée	364jours		360		364 jours		364 jours	
Périodicité de paiement des intérêts	mensuelle		mensuelle		mensuelle		trimestrielle	
Base de calcul des intérêts	exact/360		exact/360		exact/360		30/360	
Tranche minimale			400 000		0		10 000	
Modalités de tirage	en j+1 si tirage effectué avant 16h30 en j		en j si tirage effectué avant 10h		en j+1		en j+1	
Commission de non utilisation (B)	0,20%						0,15%	
Commission de confirmation (C) /an	4 000 €	0,10%	2400	0,06%			2000	0,10%
Autres frais (D)	0	0,00%	2500	0,06%	8000	0,53%	0	0,00%
forfait de gestion,		0,00%	1500	0,04%	8000	0,53%		0,00%
frais de dossier		0,00%	1000	0,03%				
encours moyen utilisé			2 000 000					
montant ligne			4 000 000					
encours moyen utilisé %(E)			50%					
marge retraitée (A+E*(C+D)+ (1-E)*B)	1,21%		0,62%		1,73%		1,17%	
INDEX AU 13/05/2022			-0,556%		-0,414%			

Rapporteur : Jean Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Décide** de valider la souscription de l'offre proposée par la Société Générale pour un montant de 4 millions d'euros.

Article 2 :

- **Décide** de valider la souscription de l'offre proposée par la Société Générale qui présente les caractéristiques suivantes :

Montant maximum : 4 000 000Euros

- Durée : 1an

- Index retenu : EUF 1M flooré à 0
- Marge : 0.50%
- Périodicité de facturation des intérêts : chaque mois civil
- Base Calcul des intérêts : Exact/360
- Tranche Minimale : 400 000€
- Frais de dossier : 1 000€
- Forfait de gestion : 1 500,00€
- Commission de confirmation : 0.06%/ an sur le montant total de la ligne

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la contractualisation de la ligne de trésorerie.

Rapportu 38): Aduzzione di a tariffica lucativa di i locali di u baluardu nordu
Adoption de la tarification locative des locaux du bastion nord

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2144-3 et L.2122-22

Vu le Code Civil et notamment son article 1709 qui implique le paiement d'un loyer au prix du marché ;

Vu le Journal Officiel du Sénat du 10.02.2022 relatif à la réponse du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que la Maison des associations sise rue Sant Angelo doit faire l'objet de travaux importants qui nécessiteront de reloger ses occupants ;

Considérant que ces associations occupaient les locaux de la Maison des Associations pour un loyer annuel de 30€ du mètre carré (30€/m²) ;

Considérant qu'il est proposé de de les reloger dans le bâtiment anciennement dénommé « Etat-major » au Bastion Nord comme suit :

- Rez-de-chaussée et 1er étage pour une surface de 193m² pour l'association Praticalingua
- 2ème étage pour une surface de 98m² pour La Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse

Considérant que le conseil municipal est compétent pour fixer, en tant que de besoin, la contribution due d'utilisation des locaux des associations, syndicats ou partis politiques ;

Considérant la proposition au conseil municipal de fixer la tarification pour l'occupation des locaux de l'ancien « Etat-major » au Bastion Nord au bénéfice d'associations à but non lucratif dont les missions revêtent un intérêt général pour la Ville de Bastia, à 30 € annuel du mètre carré ;

Considérant que seul le conseil municipal est compétent pour approuver une mise à disposition gratuite ou modique selon la réponse du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales publiée dans le JO Sénat le 10-02-2022 ;

Considérant que cette tarification permettra ainsi de maintenir le même rapport locatif que la Maison des Associations ;

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** la tarification locative pour les locaux du Bastion Nord à 30 € annuel du mètre carré pour les associations à but non lucratif dont les missions revêtent un caractère d'intérêt général pour la commune.

Rapportu 39): Accusentu di l'avvenente pè a cunvenzione relativa à a custodia di i rinaghji bastiacchi

Approbation d'un avenant à la convention relative à la surveillance des plages de Bastia

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-23 ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1er avril 2020 et notamment l'article 4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant la difficulté à trouver directement des agents qualifiés titulaires du BNSSA ou du diplôme de maître-nageur sauveteur pour assurer la surveillance des plages ;

Considérant la convention signée avec le service départemental d'incendie et de secours de la Haute Corse (SDIS) pour assurer la surveillance de la plage de l'Arinella et de Ficaghjola ;

Considérant la nécessité de faire à nouveau appel au SDIS afin d'effectuer la surveillance des baignades de la plage de l'Arinella et de Ficaghjola :

- Juin : les weekends du 4/5 ; 11/12 ; 18/19 ; 25/26

- Juillet et Août : du 1er juillet au 31 août

- Septembre : les weekends des 3/4 et 10/11

Considérant que le SDIS mettra à disposition de la Ville 4 sauveteurs par jour ;

Considérant les opérations nécessaires au recrutement, à la rémunération, au contrôle du personnel, à la gestion des absences, à la fourniture de matériel et à la formation, effectuées par le SDISS montant de 37 771, 77 euros.

Rapporteur : Jean Louis MILANI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** l'avenant à la convention relative à la surveillance des plages de Bastia pour la saison 2022 tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la surveillance des plages.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois seront inscrits au budget primitif 2022 de la commune, compte 611 rubrique 114.

Rapportu 40): Creazione di u postu di amministratore di a casa di e lingue

Création du poste d'administrateur « d'a casa di e lingue »

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que le rôle de l'administrateur de la Casa di e lingue est d'organiser l'accueil et la coordination des acteurs ayant vocation à travailler dans ou avec la Casa di e lingue ;

Considérant que l'administrateur de la Casa di e lingue a un rôle à la fois administratif et de chef de projet ;

Considérant les missions afférentes au poste d'administrateur de la casa di e lingue suivantes :

- Gestion administrative et financière de la casa di e lingue en lien avec le responsable des associations de la Direction des Affaires Culturelles
- Accueil physique des usagers de A Casa di e lingue
- Gestion des plannings
- Etre un relais disponible à tout moment entre la Casa di e lingue et le public
- Orientation et mise en synergie des publics avec les associations sédentaires et itinérantes
- Elaboration d'un calendrier partagé entre les différents acteurs présents dans la casa di e lingue
- Elaboration d'un calendrier partagé pour l'optimisation des espaces vacants à vocation associative
- Elaboration d'une stratégie de médiation auprès des publics cible afin d'identifier clairement la Casa di e lingue
- Création d'une base de données exhaustive des acteurs institutionnels, associatifs et recherche de ressources dormantes de locuteurs natifs
- Assurer la prise d'images et de vidéos pour alimenter les réseaux sociaux de la Casa di e lingue
- Travail en transversalité avec la Direction des Affaires Culturelles et le responsable administratif de la Maison des Associations
- Elaboration d'une programmation culturelle pour le théâtre de poche
- Intégrer et associer les associations résidentes de la maison des associations
- Intégrer et associer les associations investies dans la promotion et la défense de la Casa di e lingue

Considérant le recrutement par voie statutaire pour occuper le poste d'administrateur de A casa di e lingue ;

Considérant l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il sera proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire ;

Considérant que le contrat est conclu pour une durée déterminée et ne peut excéder un an ;

Considérant que la durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir ;

Considérant que l'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC voire BAC+ 2 et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné ;

Considérant la rémunération calculée par référence à la grille de rémunération des rédacteurs territoriaux ou rédacteurs principaux classe 2, rédacteurs principaux classe 1 ;

Considérant que l'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

Rapporteur : Didier GRASSI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean s'étant abstenus.

Article 1 :

- **Approuve** la création du poste d'administrateur de « a Casa di e lingue », sur le grade de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1.

Article 2 :

- **Précise** que dans l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il sera proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire ; conformément aux termes aux termes de

l'article L332-14 du CGFP qui stipule que pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ;

Cet agent sera recruté pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an ;

Cette durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Niveau de recrutement : l'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC voire BAC+ 2, et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné.

Niveau de rémunération : la rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération rédacteurs territoriaux ou rédacteurs principaux classe 2, rédacteurs principaux classe 1. L'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à le recruter par la voie contractuelle en cas d'appel à candidatures infructueuses.

Article 4 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

<p>Rapportu 41): Creazione di un postu per u serviziu di l'animazione Création d'un poste au service animation</p>

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que le rôle du responsable du secteur Animations et Projets organise et met en œuvre le projet d'animation de la ville au cœur des quartiers, en lien avec la population et les associations ;

Considérant que le responsable du secteur Animations et Projets décline les orientations politiques en propositions d'action ;

Considérant que le responsable du secteur Animations et Projets favorise la création du lien social, divertit le public et anime les quartiers.

Considérant que l'administrateur de la Casa di e lingue a un rôle à la fois administratif et de chef de projet.

Considérant les missions afférentes au poste de responsable du secteur animations et projets suivantes :

- Suivi du budget du service animation
- Suivi des prestations des titulaires des marchés publics en cours
- Instruction des dossiers de subventions
- Bilans et évaluations des actions du service
- Accueil des associations partenaires, gestion de projets
- Secrétariat général du service (organisation de réunion, suivi courrier, participation à l'élaboration de conventions, etc)
- Régisseur de recettes suppléant « régie diverse manifestations »
- Travail sur le terrain lors des animations organisées par le service
- Accueil du public

- Adjoint (e) du chef de service pour la coordination des prestataires et vérification de la qualité des prestations non techniques
- Encadrement des personnels vacataires
- Proposition et construction avec le chef de service d'un programme d'animation annuel en synergie avec les autres services de la direction générale adjointe
- Rechercher des activités à proposer
- Suivi administratif de chaque opération (ODP, devis, engagements de dépenses, besoins matériel, etc.
- Propositions de communication en accord avec le service ad hoc

Considérant que le poste était occupé jusqu'à présent par un agent de catégorie A qui a bénéficié d'une mutation interne, il est proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 pour remplir ces fonctions ;

Considérant la proposition de création d'un poste de responsable du secteur Animations et Projets afin d'exercer les missions ci-dessus mentionnées, et de le recruter par voie statutaire ;

Considérant l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il sera proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire ;

Considérant que le contrat est conclu pour une durée déterminée et ne peut excéder un an ;

Considérant que la durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir ;

Considérant que l'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC voire BAC+ 2 et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné ;

Considérant la rémunération calculée par référence à la grille de rémunération des rédacteurs territoriaux ou rédacteurs principaux classe 2, rédacteurs principaux classe 1 ;

Considérant que l'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

Rapporteur : Didier GRASSI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean s'étant abstenus.

Article 1 :

- **Approuve** la création du poste de responsable animations et projets sur un grade rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 ;

Article 2 :

- **Précise** que dans l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il sera proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire ; conformément aux termes de l'article L332-14 du CGFP qui stipule que pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ;

Cet agent sera recruté pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an ;

Cette durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Niveau de recrutement : l'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC voire BAC+ 2, et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné.

Niveau de rémunération : la rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération rédacteurs territoriaux ou rédacteurs principaux classe 2, rédacteurs principaux classe 1. L'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à le recruter par la voie contractuelle en cas d'appel à candidatures infructueuses.

Article 4 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Rapportu 42): Messa à ghjornu di u regime indeniitariu tenendu contu di e funzione, sughjezzione, di a spertizia è di l'ingagiamentu professionale per u quattru impiegu du l'Ausiliarii di Puéricultura

Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emploi des Auxiliaires de Puériculture

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu la délibération 2021/AVR/01/29 en date du 9 avril 2021 portant Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les cadres d'emplois des Auxiliaires de Puériculture, des Puéricultrices territoriales et des Infirmier(e)s en soins généraux ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les cadres d'emplois des auxiliaires de puéricultrice, des Puéricultrices territoriales et des infirmiers territoriaux en soins généraux, sont éligibles depuis le 1^{er} mars 2020 au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Considérant que les auxiliaires de puériculture, du fait de leur passage en catégorie B au 1^{er} janvier 2022, voient leurs corps d'équivalence avec l'Etat changés, au profit des corps des infirmiers et infirmières des services médicaux des administrations de l'Etat ;

Considérant les nouvelles dispositions réglementaires ;

Considérant que la part liée aux fonctions tiendra compte des critères professionnels suivants :

1. Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception.
1. Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions.
2. Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Considérant que les sujétions spéciales correspondent à des contraintes particulières liées au poste ou à l'emploi occupé ;

Considérant que cette classification permet une méthode de cotation des postes découlant de l'organigramme ;

Considérant la répartition de chaque cadre d'emplois au sein des différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels précédemment définis ;

Considérant les 2 groupes pour le cadre d'emploi des auxiliaires de puéricultrice :

Cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultrice (arrêté du 31 mars 2016)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de L IFSE
		Plafonds annuels réglementaire
Groupe 1	Responsable de structure d'accueil des jeunes enfants	19 480 euros
Groupe 2	Agents participant à l'élaboration et au suivi du projet de vie d'un établissement accueillant des enfants, prenant en charge l'enfant individuellement et en groupe, collaborant à la distribution des soins quotidiens et menant des activités d'éveil contribuant au développement de l'enfant.	15 300 euros

Considérant le complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir ;

Considérant la part déterminée d'après les résultats obtenus, au regard des objectifs fixés lors de l'évaluation individuelle et selon la manière de servir ;

Considérant la grille n°3 de l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année N-1 pour un versement sur l'année N, à savoir :

- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs : implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs, l'investissement.

COTATION POUR UNE APPRECIATION SUR 3 CRITERES à destination des non encadrants	COTATION POUR UNE APPRECIATION SUR 4 CRITERES à destination des encadrants
Attribution d'1 A pondération de 0.33	Attribution d'1 A pondération de 0.25
Attribution d'1 B pondération de 0.25	Attribution d'1 B pondération de 0.1875
Attribution d'1 C pondération de 0.125	Attribution d'1 C pondération de 0.1

- Les compétences professionnelles et techniques : connaissance de son domaine d'intervention.
- Les qualités relationnelles : capacité à travailler en équipe (contribution au collectif de travail).
- La capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur : capacité à s'adapter aux exigences du poste.

Considérant l'attribution des cotations suivantes :

A = très satisfaisant B = satisfaisant C = passable D = médiocre

Considérant que l'agent peut se voir attribuer la somme minimum de 150 euros/an fixée au regard de la valeur professionnelle ainsi appréciée (quel que soit son groupe fonctions d'appartenance) selon les modalités suivantes :

Considérant que le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-après, dans la limite des plafonds suivants, eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE ;

Considérant les 2 groupes pour le cadre d'emploi des auxiliaires de puéricultrice :

Cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultrice (arrêté du 31 mars 2016)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaire
Groupe 1	Responsable de structure d'accueil des jeunes enfants	3440 euros
Groupe 2	Agents participant à l'élaboration et au suivi du projet de vie d'un établissement accueillant des enfants, prenant en charge l'enfant individuellement et en groupe, collaborant à la distribution des soins quotidiens et menant des activités d'éveil contribuant au développement de l'enfant.	2700 euros

Rapporteur : Didier GRASSI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Décide** d'instaurer le RIFSEEP (IFSE et CIA) pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels, relevant du cadre d'emploi précité.

Article 2

- **Décide** d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-après :

L'IFSE sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué au regard de la quotité de travail exercé par l'agent.

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen obligatoire mais sans revalorisation automatique :

- En cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- En cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- Au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

En cas de congé maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, l'IFSE est diminuée de 1/30^{ème} par jour d'absence à partir du 3^{ème} jour d'absence.

En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, de congé pour accident de service ou maladie professionnelle, l'IFSE est maintenue intégralement.

Article 3 :

- **Décide** d'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-après :

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel non reconductible d'une année sur l'autre.

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel au regard de la quotité de travail exercé par l'agent.

Le CIA ne sera pas versé aux agents absents pour une durée cumulée de plus 3 mois sur l'année (hors congé de maternité) de l'évaluation au titre de laquelle s'appuie l'entretien professionnel qui subordonne le versement du complément indemnitaire annuel.

Article 4 :

- **Décide** d'attribuer les taux de l'IFSE, et le cas échéant du CIA, par voie d'arrêté individuel, librement définis par l'autorité territoriale dans la limite des conditions prévues par la présente

délibération.

Article 5 :

- **Décide** de fixer les crédits au budget 2022 chapitre 012 de la commune.

Rapportu 43): Trasmuriazione è creazione di posti dopu à l'avanzamenti di gradu è di a prumuzione interna di l'agenti
Transformations et création de postes suite aux avancements de grade et à la promotion interne des agents

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Décret n°2020-1533 du 8 décembre 2020 et notamment son article 30 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant le décret susvisé qui liste tous les domaines dans lesquels les CAP ne sont plus compétentes et notamment en matière d'établissement des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude ;

Considérant néanmoins que les avancements de grade ont lieu après avis favorable des chefs de service ou établissement d'un tableau d'avancement classant les agents en fonction de critères en cas de quota ;

Considérant que l'agent est détaché sur ce grade durant la période de stage et conserve à ce titre son grade d'origine dans l'hypothèse où celle-ci ne serait pas concluante.

Rapporteur : *Didier GRASSI*

Après en avoir délibéré,

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** les transformations suivantes :

3 attachés	3 attachés principaux
1 chef de service de Police ppal classe 2	1 chef de service de Police ppal classe 1
3 adjoints administratifs	3 adjoints administratifs principaux classe 2
4 adjoints administratifs principaux classe 2	4 adjoints administratifs principaux classe 1
1 adjoint du patrimoine principal classe 2	1 adjoint du patrimoine principal classe 1
1 ATSEM principale classe 2	1 ATSEM principale classe 1
4 agents sociaux	4 agents sociaux principaux classe 2
1 agent social principal classe 2	1 agent social principal classe 1
4 adjoints d'animation	4 adjoints d'animation principaux classe 2
1 adjoint d'animation principal classe 2	1 adjoint d'animation principal classe 1
1 gardien de PM	1 brigadier-chef principal
12 adjoints techniques	12 adjoints techniques principaux classe 2
1 adjoint technique principal classe 2	1 adjoint technique principal classe 1
35 agents de maîtrise	35 agents de maîtrise principaux

Article 2 :

- **Approuve** la création au titre de la promotion interne d'un poste d'attaché territorial occupant les fonctions d'Adjointe à la Direction de l'Administration Générale.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022, chapitre 012.

Rapportu 44): Riclutamentu di impieghi micca permanenti
Recrutement d'emplois non permanents

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L313-4 et L 332-23-1°

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des missions effectuées par des agents vacataires au sein des différents services de la Ville, il est prévu la création de postes contractuels dans les conditions prévues à l'article L 332-23-1° du Code général de la fonction publique.

Rapporteur : Didier GRASSI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean s'étant abstenus.

Article 1 :

- **Approuve** la création des 12 emplois non permanents suivants dans les conditions prévues à l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique

Services	Postes créés	Temps de travail	Quantité
Restauration Scolaire	Adjoints techniques	20/35, 27/35, 32/35	3
Entretien	Adjoints techniques	3 TP, 18/35, 23/35	5
Jeunesse & Loisirs	Adjoint d'animation	21/35 et 19/35	2
Cuisine Centrale	Adjoints techniques	Temps plein	2

Article 2 :

- **Décide** de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades mentionnés ci-dessus.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois sont inscrits au budget 2022 de la commune, chapitre 012, compte 64131.

Rapportu 45): Mudifica di e suvvenzione cuncessa à u Centru Cumunale d’Azzione Suciale

Modification du montant des subventions allouées au Centre communal d’Action Sociale

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 2022/MAR/02/17 en date du 17 mars 2022 portant mutualisation des services de la ville auprès du CCAS et revalorisation de la subvention d’équilibre,

Vu la délibération n° 2022/AVR/01/24 en date du 7 avril 2022 portant sur le montant des subventions allouées au CCAS ;

Vu l’avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant les arbitrages budgétaires et le budget primitif 2022, il est opportun de modifier la délibération susvisée.

Rapporteur : Don Petru LUCCIONI

Décision : A l’unanimité

Article 1 :

- **Décide** de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à 1 M 300 000 euros.

Article 2 :

- **Décide** d’allouer une subvention d’investissement à 75 000 euros pour procéder au ravalement du logement dont le CCAS est propriétaire 6 rue campanari, à Bastia pour l’année 2022.

Article 3 :

- **Précise** que la délibération n°2022/AVR/01/24 en date du 7 avril 2022 portant modification de la revalorisation de la subvention d’équilibre du Centre communal d’Action sociale est modifiée en ce sens.

Rapportu 46): Creazione di un Cunitatu Suciale Territoriale cumunu trà di a Città di Bastia è u so Centru Cumunale d’Azzione Suciale

Création d’un Comité Social Territorial commun entre la Ville de Bastia et son Centre Communal d’Action Sociale

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 251-7;

Vu l’article 30 du Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l’article 4 du Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l’avis favorable des représentants syndicaux siégeant au Comité Technique et au Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l’avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les Comités Sociaux Territoriaux (CST) doivent être mis en place en 2022 à l’issue des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale, procèdent à la fusion des comités techniques (CT) et les comités d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Considérant qu'une délibération fixant le nombre des représentants du personnel doit être prise au moins 6 mois avant les élections professionnelles, après consultation des organisations syndicales représentées ;

Considérant qu'un CST commun peut être mis en place, lorsque l'effectif global employé est au moins de cinquante agents ;

Considérant qu'au 1er janvier 2022, les effectifs sont de 703 agents pour la Ville et de 20 agents pour le CCAS, il apparaît nécessaire de disposer d'un CST commun compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS eu égard à des problématiques concordantes de gestion RH ;

Considérant que le paritarisme numérique sera appliqué en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel ;

Considérant que le CST pourra recueillir l'avis des représentants de la collectivité sur tout ou partie des questions sur lesquelles il émet un avis, et de ce fait, l'avis du CST résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants de la collectivité.

Rapporteur : Didier GRASSI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** la création d'un comité social territorial commun compétent à l'égard des agents de la collectivité de la Ville de Bastia et de son CCAS.

Article 2 :

- **Approuve** le placement de ce comité social commun auprès de la commune de Bastia.

Article 3 :

- **Décide** de fixer le nombre des représentants du personnel à 6.

Article 4 :

- **Décide** de fixer le nombre des représentants de la collectivité à 6.

Article 5 :

- **Décide** de recueillir l'avis des représentants de la collectivité sur tout ou partie des questions sur lesquelles le comité social territorial émet un avis et dans ce cas, l'avis du CST résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants de la collectivité.

Essendu spachju l'ordine di u ghjornu, u merre invita i cunsiglieri municipali à chjode a seduta.

Fine di seduta : 8 ore e mezu di sera

Affissatu u : 7 di Lughju di u 2022

U secretariu di seduta,

Paul Tieri



U Merre

Pierre Savelli

Rapport n°1

Conturesu di e dicisione pigliate dà u merre in appiecazione di l'articulu L2122-22 di u Codice generale di e culletività territoriale
Compte rendu des décisions prises par le maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
04.11.2021	Monsieur Gaël PELTIER Artiste Plasticien	Signature d'une convention de prestation de service en charge de concevoir le contenu artistique de l'exposition « Sole Azzaru » afin d'organiser des expositions temporaires	3 400€	
13.12.2021	Collectivité de Corse	Signature d'une convention de financement dans le cadre de la manifestation d'intérêt « Accueil pour tous »		10 000€
10.01.2022	Association Comité des Fêtes et d'animation du Patrimoine	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une conférence le 13 janvier 2022 de 14h00 à 17h00	Gratuité	
10.01.2022	Association Les Guides du Palais des Gouverneurs et du Patrimoine de Bastia	Signature d'une convention de prestation de service en vue de l'organisation de visites guidées du Musée de Bastia à destination des différents publics dans le cadre de la politique de médiation et de promotion du Musée	14 120€	
17.01.2022	Association Zone Libre	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y installer une sélection d'œuvres sonores dans le cadre du festival des Arts sonores du 31 janvier au 7 février 2022	Gratuité	
01.02.2022	Centre Hospitalier de Bastia	Signature d'un contrat de location les 1 ^{er} et 2 ^{ème} étages du bâtiment dénommé Etat-major Bastia Nord à la Citadelle pour permettre l'activité de l'unité de violences faites aux femmes		1 050€ loyer mensuel
10.02.2022	M. Alain BIONDY	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger deux articles scientifiques ayant pour thème « Les ordres militaires et religieux en lien avec la piraterie (Ordre de Malte, Santo Stefano...) » et « Les pirates barbaresques » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	400€	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
10.02.2022	M. Antoine-Marie GRAZIANI	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger deux articles scientifiques ayant pour thème « Les méthodes de défense – tours, forteresses et options maritimes » et « le rachat des captifs » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	400€	
10.02.2022	M. Didier REY	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème « La marine au temps de Paoli » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	200€	
10.02.2022	M. Emiliano BERI	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème « Torri, galee, convogli, trattati di pace e mimetismo di bandiera : le forme di difesa dai corsari barbareschi » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	200€	
10.02.2022	M. Andréa ZAPPIA	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème « Butin vivant de la course : capture, travail et rachat des esclaves dans la méditerranée moderne » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	200€	
10.02.2022	M. Michel VERGE-FRANCESCHI	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème « Teramo Terami » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	200€	
10.02.2022	M. Erick MICELLI	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème « La course et les esclaves entre 1750 et 1770 » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	200€	
11.02.2022	Conservatoire Henri Tomasi	Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Gaudin de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
11.02.2022	Conservatoire Henri Tomasi	Signature d'une convention de mise à disposition de la salle n°205 de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés		Redevance annuelle d'un montant de 700€
11.02.2022	Collège Simon Vinciguerra	Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Gaudin de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
11.02.2022	SAS ACME	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation spectacle « Une histoire d'amour » programmé le 29/03/2022 au Théâtre de Bastia	16 846,50€	En attente
11.02.2022	Théâtre National de Bretagne	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation Atelier de médiation autour du spectacle « Le carnaval des animaux » le 16/02/2022 au Centre Culturel Alb'Oru	167,87€	
11.02.2022	SAS Ki m'aime me suive	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation spectacle « Et si on ne se mentait plus ? » programmé le 17/02/2022 au Centre Culturel Alb'Oru	10 462,19€	2 556€
15.02.2022	Association SFPIO Corsica	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une réunion de travail le 03 mars 2022 de 08h00 à 19h00		375€
15.02.2022	Association Corsica Breakdance	Signature d'une convention de mise à disposition de la salle n°209 de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés		Redevance annuelle d'un montant de 300€
15.02.2022	Société Concept Evènementiel	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation des spectacles Pégase Junon et Constellations afin d'organiser le Carnaval le samedi 26 mars 2022	32 019.25€	
16.02.2022	Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles	Signature d'une convention de mise à disposition du Boulodrome de Lupinu le 8 mars 2022 afin d'y organiser une journée de sensibilisation à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes	Gratuité	
17.02.2022	Office de Tourisme Intercommunal de Bastia	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Oratoire Roch et l'Oratoire de la Conception dans le cadre des visites guidées « Les Légendines » tous les mardis du 21 février au 30 juin 2022 de 17h30 à 18h00 et du 1 ^{er} juillet au 30 novembre 2022 de 17h30 à 18h00 afin d'y organiser une représentation de chants polyphoniques	Gratuité	
17.02.2022	Office de Tourisme Intercommunal de Bastia	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Eglise Saint Jean-Baptiste dans le cadre de son action « Bastia in Cantu » les 25 février, 22 et 29 avril, 6 mai et tous les vendredis du 17 juin au 30 juin 2022 de 17h30 à 18h00 et du 1 ^{er} juillet au 23 septembre 2022 de 18h30 à 19h30 au afin d'y organiser des concerts	Gratuité	
19.02.2022	Association New Body	Signature d'une convention de mise à disposition du hall d'entrée de l'école F. Amadei maternelle afin d'y organiser des cours de danse les mercredis 23 février et le 2 mars 2022 de 16h à 18h		Loyer annuel de 50€

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
24.02.2022	Collectivité de Corse	Signature d'une décision modificative en date du 13 janvier 2020 relative à une demande de subvention pour la restauration d'une huile sur toile de Marc Antonio De Santis intitulée « La Visitation »		4 305€
24.02.2022	Association Fisarmusica	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « L'opéra barré » programmé le 10/03/2022 au Centre Culturel Alb'Oru	10 431,20€	En attente
24.02.2022	Association Kabafeer Prod	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Corsican way of life » programmé le 18/03/2022 au Centre Culturel Alb'Oru	10 000€	En attente
24.02.2022	Association Chansons de Gestes	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Dalida sur le divan » programmé le 24/03/2022 au Centre Culturel Alb'Oru	8 500€	En attente
01.03.2022	Association Unita Teatrale	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Amphithéâtre du groupe scolaire G. Charpack de 9h à 22h du 7 mars au 3 avril 2022 pendant le temps scolaire et périscolaire de 07 h 45 à 18h15		1 000€
07.03.2022	Association CAS'ARCUSGI	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation de spectacle « L'Arcusgi » programmé au Théâtre le 12 mars 2022	5000€	En attente
08.03.2022	Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du hall d'accueil, du couloir et de la cellule (-1) du Musée afin d'y organiser la Nuit de l'Orientation le 18 mars 2022 de 12h00 à 21h00		800€
09.03.2022	Centre Hospitalier de Bastia	Décision portant résiliation du bail du 01.12.2020 relatif au local du RDC en location au Bastion Nord		
16.03.2022	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Haute-Corse	Demande de subvention relative à l'acquisition de 228 capteurs auprès de la SAS ESPACE ELEC afin de les l'installer dans toutes les écoles de la Ville		20 288€
16.03.2022	Association Centre Culturel Una Volta	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du jardin et des salles d'exposition temporaires et de l'entresol du Musée afin d'y organiser les rencontres de la bande dessinée du 23 au 30 mars et le 2 avril 2022		Montant des agents mobilisés 375€
18.03.2022	Association Espoir Autisme Corse	Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Bastia et l'association Espoir Autisme Corse pour l'accueil des enfants dans le respect des compétences de chacun pour offrir une solution de répit Trouble du Spectre de l'Autisme	Gratuité	
23.03.2022	Association LACOI-TROUPE I ZINZI	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
23.03.2022	Association A LOGHJA	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
23.03.2022	Association CYGNE NOIR	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
23.03.2022	Association REALITA PROD	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
23.03.2022	Association U TEATRU PER TUTTI	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
23.03.2022	Association YOGA BIEN ETRE HARMONIE	Signature d'une convention de mise à disposition de la salle n°209 de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés		Redevance annuelle d'un montant de 180€
23.03.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative au titre des aides Patrimoine Protégé pour la restauration d'un groupe sculpté « Crucifix »		16 600€
23.03.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative au titre des aides Patrimoine Protégé pour la restauration d'une huile sur toile « La Donation du Rosaire »		12 508.75€
23.03.2022	Association La Compagnie Spirale	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation de spectacle « Furiani 30 anni » programmé au Théâtre le 05 mai 2022	21 667 66€	En attente
23.03.2022	Association Unità Teatrale	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le festival « Evviva Molière » programmé au Théâtre de Bastia et au Centre Culturel l'Alb Oru les 5, 6, 8 et 9 avril 2022	17 000€	En attente
23.03.2022	Association Acrobatica Machina	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le spectacle « La lune des baies mûres » programmé au Centre Culturel l'Alb Oru les 29 et 30 mars 2022	4 830€	850€
29.03.2022	Association ACF Restonica	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une réunion de travail et un colloque annuel le 23 avril 2022 de 14h00 à 17h00 et le 15 octobre 2022 de 08h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00		Montant total 450€
29.03.2022	Association la Ligue Corse contre le cancer de Haute-Corse	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une conférence entre professionnels de santé intitulée « information et lutte contre le tabagisme » le 6 mai 2020 de 18h30 à 22h00	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
30.03.2022	Ecole Primaire de Venzolasca	Signature d'une convention d'occupation de la cour de l'école M. Venturi Elémentaire le jeudi 31 mars 2022 de 11h30 à 13h00 afin d'y organiser un pique-nique	Gratuité	
04.04.2022	SARL L'Asphodela	Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une activité économique avec droits exclusifs à la cafeteria du Centre Culturel l'Alb' Oru		600€ mensuel
05.04.2022	Association Locale pour le Culte des Témoins de Jéhovah de Bastia	Signature d'une convention d'occupation de la salle Polyvalente de Lupinu le 15 avril 2022 afin d'y organiser une conférence publique à destination de ses fidèles		80€
07.04.2022	Directeur du Musée	Signature d'une décision relative à réassortir le stock de vente au public du catalogue « Aléria, une histoire photographique » de huit ouvrages		Le livre 7€
07.04.2022	Le Conservatoire de Musique Danse et Art Dramatique de Corse Henri Tomasi	Signature d'une convention à disposition de la Cathédrale Sainte Marie afin d'y organiser un concert le 20 avril 2022 de 18h30 à 20h00	Gratuité	
07.04.2022	Mme Angélique QUILICHINI	Signature d'une convention de partenariat tripartite entre la Ville d'Ajaccio la Ville de Bastia et Mme Angélique QUILICHINI en vue de la création d'un recueil sur les chefs-d'œuvre de l'illustration botanique	Gratuité	
08.04.2022	Association U Teatrinu	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le spectacle « L'Azezi Lucia et Filippu E i rustichi » programmé au Théâtre de Bastia le 23 avril 2022	15 000€	2 299€
08.04.2022	Le Collectif 1+1	Signature d'une convention de résidence de création pour le spectacle « Point Nemo » du 11 au 14 avril 2022 au Centre Culturel l'Alb Oru	6 000€	
08.04.2022	Le Théâtre de Nénéka	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le spectacle « Coriolan » programmé au Centre Culturel l'Alb Oru le 10 mai 2022	13 273€	
11.04.2022	Association Ecole d'Equitation de Haute-Corse	Signature d'une convention de partenariat avec la ville relative à l'encadrement d'enfants du 26 avril au 1 ^{er} juin 2022 pour les 2 centres de loisirs sans hébergement	1 728€	
11.04.2022	Association I Muntagnoli di Borgu	Signature d'une convention de partenariat avec la ville relative à l'encadrement d'enfants du 25 avril au 6 mai 2022 pour les 2 centres de loisirs sans hébergement	720 €	
12.04.2022	Madame Myriam PELLISSIER	Signature d'une convention d'occupation de la salle Polyvalente de Lupinu le 21 mai 2022 afin d'y organiser une fête familiale de communion		150€

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
13.04.2022	Fondation du Patrimoine – Délégation Corse	Signature d'une convention de financement pour le projet de restauration de l'Oratoire Sainte Croix		5 000€
13.04.2022	Fondation du Patrimoine – Délégation Corse	Signature d'une convention de financement pour le projet de restauration de la fontaine des Jésuites		5 000€
14.04.2022	Fondation du Patrimoine – Délégation Corse	Signature d'une convention de mise à disposition de l'auditorium afin d'y organiser des conférences dans le cadre de la politique culturelle et patrimoniale	Gratuité	
14.04.2022	Pôle Territorial de Bastia	Signature d'une convention d'occupation de locaux avec la Collectivité de Corse pour accueillir des permanences	Gratuité	
15.04.2022	Fondation du Patrimoine – Délégation Corse	Signature d'un avenant à la convention de collecte de dons signée le 24 avril 2018 pour le projet de restauration de l'Oratoire Sainte Croix	Recherche de financement à hauteur de 878 841€	
15.04.2022	SARL Key-Prod	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le spectacle « Paul Mirabel » programmé au Centre Culturel l'Alb Oru le 22 avril 2022	8 971.53€	6 296€
15.04.2022	Association Locu Teatrale	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le spectacle «U Comebak d'Azeza » au Théâtre de Poche Sant' Anghjuli à la Maison des Associations les 11 et 12 mai 2022	4 000€	155€
20.04.2022	Centre Méditerranéen de la Photographie	Signature d'un avenant à la convention du Contrat de Ville 2021 afin de proroger le délai de l'action « Graffitag 2021 » jusqu'au 31 décembre 2022	Aucune incidence financière	
20.04.2022	Le SCB	Signature d'un avenant à la convention du Contrat de Ville 2021 afin de proroger le délai des actions « Accès numérique pour tous » et « Accès au sport pour tous jusqu'au 31 décembre 2022	Aucune incidence financière	
21.04.2022	Association Art et Noces Troubles	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
21.04.2022	Association KYRN' ACT	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
21.04.2022	Association Théâtre de Cèdre	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
21.04.2022	Association Art' E Sensi	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition de la salle Gaudin au Théâtre de Poche Sant' Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
21.04.2022	Association Tutt' In Scena	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
21.04.2022	Association Citadell' Anima	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
21.04.2022	Communauté d'Agglomération de Bastia	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une assemblée plénière le 10 mai 2022	Gratuité	
22.04.2022	Association Arte Mare	Signature d'une convention de mise à disposition de l'auditorium le 14 mai 2022 de 15h00 à 22h00 afin d'y organiser une conférence suivie d'un apéritif dinatoire		250€
22.04.2022	Madame Wafa ES SATI	Signature d'une convention d'occupation de la salle Polyvalente de Lupinu le 7 mai 2022 afin d'y organiser un anniversaire		150€
25.04.2022	SARL Cap Environnement	Signature d'une convention de travaux afin de procéder à l'entretien des WC chimiques des algecos destinés à accueillir le personnel du SDIS pendant la période estivale 2022	3 000€	
27.04.2022	Exotica Dance	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Parade Brésilienne» programmé le 14 mai 2022 pour le Carnaval	6 530€	
28.04.2022	Association Ballà	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Carte blanche au ballà boum festival» programmé le 13 mai 2022 au Centre Culturel Alb'Oru	9 787.80€	3 190€
03.05.2022	Association Isula Protection Prévention Secours	Signature d'une convention relative à la mise en place du dispositif prévisionnel de secours avec l'association Isula Protection Prévention Secours dans le cadre de l'organisation du carnaval le 14 mai 2022	669 €	
11.05.2022	Compagnie Mines de Rien	Signature d'une convention de mise à disposition de la cour du Musée afin d'y organiser le spectacle de fin d'année des élèves des arts du cirque et de théâtre de la Haute-Corse le 28 mai 2022 de 08h00 à 00h00	Gratuité	
11.05.2022	Association EMAHO Corse	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium et de la salle de médiation du Musée dans le cadre des opérations « Restitutions Mémoires Vivantes » les 31 mai 2022 de 10h00 à 21h00 et le 29 juin de 09h00 à 18h30	Gratuité	
11.05.2022	Association Dante Alighieri	Signature d'une convention de mise à disposition de la cour du Musée afin d'y organiser un concert de piano le 1 ^{er} juin 2022 de 08h00 à 00h00	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
11.05.2022	Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une conférence dans le cadre de la semaine de la Résistance dont la Ville est co-organisatrice le 25 mai 2022 de 09h00 à 12h30	Gratuité	
12.05.2022	Centre Chorégraphique National Roubaix Hauts-de-France	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Le Bal Chorégraphique» programmé le 17 mai 2022 au Centre Culturel Alb'Oru	5 309.20€	430€
12.05.2022	Association Compagnie Art Mouv'	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation des spectacles « Somoo » et « En attendant James B / soirée partagée» programmé le 21 mai 2022 au Théâtre de Bastia	14 640€	839€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative à l'intérêt éducatif et social de l'action « Face à face avec un acteur du monde scientifique, technique et industriel » de la Cité éducative pour les enfants et les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville		2 460€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative à l'intérêt éducatif et social de l'action « Résidence d'auteur-illustrateur » de la Cité éducative pour les enfants et les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville		4 000€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative à l'intérêt éducatif et social de l'action « Théâtre et lecture à voix haute » de la Cité éducative pour les enfants et les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville		2 000€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative à l'intérêt éducatif et social de l'action « Espace dans ma Ville » de la Cité éducative pour les enfants et les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville		6 900€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative à l'intérêt éducatif et social de l'action « Parcours musical de l'éveil à l'adolescence » de la Cité éducative pour les enfants et les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville		3 000€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative aux travaux hydrauliques de recalibrage de la section souterraine du ruisseau de Lupinu		20 795.61€
18.05.2022	Lycée Jean NICOLI	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation d'ateliers pour les classes patrimoine pour l'année scolaire 2021/2022 et notamment l'organisation d'un voyage pédagogique en Italie 30/05/2022 au 06/06/2022 sur le thème du monde étrusque et des plantes à parfum	2 800€	
18.05.2022	Association Eveil	Signature d'un contrat préalable à l'inscription pour la réservation de la salle de pratiques artistiques du Centre Culturel Alb'Oru jusqu'au 31 décembre 2022	Politique tarifaire suivant le spectacle présenté	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
19.05.2022	Compagnie Anomalie	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Ma Créature» programmé le 31 mai 2022 au Centre Culturel Alb'Oru	3 471.40€	653€
19.05.2022	Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse	Signature d'une convention de location de l'Auditorium, de la cour, de la terrasse nord, du hall et de la salle de médiation du Musée de Bastia afin d'y organiser une opération de promotion des vins Corse du 4 au 6 juin 2022		4 775€
20.05.2022	Office du Tourisme Intercommunal de Bastia	Signature d'une convention de mise à disposition du Musée afin d'y organiser le Festival CREAZONE du 13 au 20 juin 2022	Gratuité	
20.05.2022	Madame BEROUD Martine	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation d'une visite guidée au jardin du Guadello le 4 juin 2022 dans le cadre de la manifestation « Rendez – vous aux jardins » avec découverte botanique	220€	
20.05.2022	Association Dante Alighieri	Signature d'une convention de mise à disposition de la Cathédrale Sainte Marie afin d'y organiser un concert de piano le 1 er juin 2022 de 17h00 à 20h30	Gratuité	
23.05.2022	Groupe Spartera	Signature d'une convention de mise à disposition de la Cathédrale Sainte Marie afin d'y organiser des concerts de polyphonies les 12 et 26 juin 2022 et les 4 et 18 septembre 2022 de 19h00 à 21h00	Gratuité	
23.05.2022	Association PRATICALINGUA	Signature d'une convention de mise à disposition de la Cathédrale Sainte Marie afin d'y organiser deux concerts de polyphonies le 11 juin 2022 de 17h30 à 22h30	Gratuité	
30.05.2022	OPH2C	Signature d'un contrat de location entre l'OPH2C et la Ville pour la mise à disposition du toit de l'immeuble Mantinum	Loyer annuel 1 800€	
03.06.2022	Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse	Signature d'un avenant à la convention de location en date du 19 mai 2022 afin d'occuper également le jardin du musée du 05 à 08h30 au 06 juin à 06h00		6 275€
07.06.2022	Association Secours Populaire Français	Signature d'un avenant à la convention du Contrat de Ville 2021 Afin de poursuivre la mise en œuvre de l'action « Les Anciens » jusqu'au 31 décembre 2022	Aucune incidence financière	
07.06.2022	Fédération d'Associations Laïques et d'Education Populaire de Corse (FALEP)	Signature d'un avenant à la convention du Contrat de Ville 2021 Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet « Ortu » jusqu'au 31 décembre 2022	Aucune incidence financière	
08.06.2022	Association Diana di L'Alba	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
08.06.2022	Association A Funicella	Signature d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle n°205 de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés		Redevance d'un montant de 45€
08.06.2022	Association A Funicella	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
08.06.2022	Association Anna Ball'Arte	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
08.06.2022	Association Ballet Studio	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition de la salle Gaudin au Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
13.06.2022	Association Les nuits du piano d'Erbalonga	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Eglise Saint Jean-Baptiste afin d'y organiser plusieurs concerts les 27, 29 et 31 juillet et 2 août 2022 de 19h00 à 23h30	Gratuité	
15.06.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention dans le cadre de la 8 ^{ème} édition de la « Festa di a lingua corsa »		21 100€

Objet	N° Lot	Libellé lots	Type Marché	Type Procédure	Seuil min annuel H.T	Seuil max annuel H.T	Prix forfaitaire ou unitaire H.T	Nom titulaire	CP	Date notification	Durée initiale (en mois)	Durée reconduct. (en mois)
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	1	Terrassement/VRD/Aménagements extérieurs	Travaux	MAPA	/	/	65 420,00 €	SARL BATISUD CONSTRUCTION	20 620	07/03/2022	1,3	/
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	6	Electricité	Travaux	MAPA	/	/	44 942,39 €	SAS SCAE	20 290	07/03/2022	2,7	/
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	7	Plomberie/CVC/Chambres Froides	Travaux	MAPA	/	/	76 690,00 €	SARL SANITAIRE CHAUFFAGE BALDOCCHI	20 600	07/03/2022	2,7	/
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un programme concernant la restructuration de la Caserne Casabianca	/	Néant	Services	MAPA	/	/	33 750,00 €	SAS PROFILS	13 002	07/03/2022	6	/
Conception, réalisation et livraison d'une scénographie d'exposition temporaire, de supports de communication, d'une publication et de relecture, traduction et correction des manuscrits et des maquettes des textes d'une publication pour le musée de Bastia	3	Relecture, traduction et correction des manuscrits et des maquettes des textes du catalogue Mare furioso, Pirates et corsaires en Méditerranée XVIe-XIXe siècle	Services	MAPA	/	/	3 990,00 €	MARYLENE DI STEFANO	38 450	07/03/2022	2	/
Conception, réalisation et livraison d'une scénographie d'exposition temporaire, de supports de communication, d'une publication et de relecture, traduction et correction des manuscrits et des maquettes des textes d'une publication pour le musée de Bastia	1	Conception, impression et livraison de supports de communication et du catalogue d'exposition de l'exposition temporaire Mare furioso, Pirates et corsaires en	Services	MAPA	/	/	19 687,00 €	SARL AGEPE	20 200	09/03/2022	3	/

		Méditerranée XVIe-XIXe siècle										
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	4	Menuiseries extérieures/Intérieures	Travaux	MAPA	/	/	63 967,34 €	LES NOUVEAUX MENUISIERS	20 620	10/03/2022	3	/
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	5	Plâtrerie/Isolation/Peinture	Travaux	MAPA	/	/	80 968,00 €	SV BATIMENT S.A.S.U	20 600	10/03/2022	2,3	/
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	2	Démolitions/gros œuvre/Revêtement/façades	Travaux	MAPA	/	/	127 251,10 €	CA CONSTRUCTION S	20 230	16/03/2022	3,4	/
Conception, réalisation et livraison d'une scénographie d'exposition temporaire, de supports de communication, d'une publication et de relecture, traduction et correction des manuscrits et des maquettes des textes d'une publication pour le musée de Bastia	2	Conception, adaptation, réalisation, impression, livraison et installation de la scénographie de l'exposition temporaire Mare furioso, Pirates et corsaires en Méditerranée Xvie-Xixe siècle	Services	MAPA	/	/	84 868,00 €	Groupement CREAB DESIGN (mandataire) + VALENTINA DODI (75005 PARIS) + NICOLAS GROULT (94250) + IGOR DEVERNAY (75005)	20 200	16/03/2022	3	/
Maintenance des ascenseurs, monte handicapés et monte charges de la Ville de Bastia	/	Néant	Services	AOO	/	20 000 €	22 936,74 €	KONE	20 600	11/04/2022	12	36
Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia : mission d'évaluation finale	/	Néant	Travaux	MAPA	/	/	29 700,00 €	FMVT Conseils	34 080	12/04/2022	4	/
Marché subséquent n°2 à l'accord cadre n° 2020/018 - Transport d'oeuvres d'art pour le musée de Bastia	/	Néant	Services	AOO	/	/	329 254,76 € TF + TO (TTC)	LEON AGET	13 003	18/05/2022	7	/
Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bastia	1	Ecriture papeterie	Fournitures	MAPA	/	66 000 €	/	PAPETERIES PICHON	42 340	03/06/2022	8	12

Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bastia	2	Arts plastiques	Fournitures	MAPA	/	41 000 €	/	PAPETERIES PICHON	42 340	03/06/2022	8	12
Fourniture de produits et matériels d'entretien	1	Produits d'entretien	Fournitures	AOO	10 000 €	90 000 €	/	SAS CAPEMBAL	20 290	07/06/2022	12	36
Fourniture de produits et de matériels d'entretien	2	Matériels d'entretien	Fournitures	AOO	20 000 €	110 000 €	/	SAS CAPEMBAL	20 290	07/06/2022	12	36
Fourniture de produits et de matériels d'entretien	3	Matériels de tri des déchets	Fournitures	AOO	20 000 €	130 000 €	/	HYDIS	20 600	07/06/2022	12	36
Marché de travaux relatif à l'aménagement des sites du Fort Lacroix et du Guadellu	4	Espaces Verts - Arrosage	Travaux	MAPA	/	/	338 440,05 €	CORSE PAYSAGE	20 290	14/06/2022	10	/
Marché de travaux relatif à l'aménagement des sites du Fort Lacroix et du Guadellu	5	Jeux et agrès	Travaux	MAPA	/	/	393 554,00 €	Groupement KOMPAN (mandataire) + ESA	1 : 77198 2 : 20235	14/06/2022	10	/
Marché de travaux relatif à l'aménagement des sites du Fort Lacroix et du Guadellu	6	Serrurerie – Mise en peinture éléments neufs du Pylône	Travaux	MAPA	/	/	117 780,00 €	CAP METAL	20 600	14/06/2022	3	/
Fourniture de livres et jeux pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bastia	1	Livres pour les écoles élémentaires	Fournitures	MAPA	7 500 €	75 000 €	/	Librairie Papeterie PAPI - SAS SOCOPAL	20 200	14/06/2022	9,5	12
Fourniture de livres et jeux pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bastia	2	Livres et jeux pour les écoles maternelles	Fournitures	MAPA	2 000 €	25 000 €	/	Librairie Papeterie PAPI - SAS SOCOPAL	20 200	14/06/2022	9,5	12
Gestion d'un pôle municipal de Santé	/	Néant	Services	MAPA	/	/	50 000,00 €	IREPS Corse	20 090	24/06/2022	12	24

Rapport n°2

Conturesu di e dicisione pigliate dà u merre à u titulu di i spezi d'un prezzu infiriore a 40 000 € HT

Compte rendu des décisions prises par le maire au titre des dépenses d'un montant inférieur à 40 000 € HT

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CONCEPT EVENEMENTIEL	CARNAVAL 2022 DEVIS SPECTACLE CIE PLANETTE VAPEUR	14/02/2022	ANIMATION	30 350,00
POINT DE SUSPENSION ASSOCIATION	CARNAVAL 2022 DEVIS BATUCADA AJACCIO	28/02/2022	ANIMATION	1 604,40
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	CARNAVAL 2022 DEVIS ACHAT DE BOUTEILLES D'EAU AU FORMAT 33CL POUR LE CARNAVAL DE BASTIA DU 26 MARS 2022	02/03/2022	ANIMATION	373,62
CAUVIN PAUL DOCTEUR	CARNAVAL 2022 DEVIS MEDECIN	08/03/2022	ANIMATION	250,00
FESTIVAL DES ENFANTS	CARNAVAL 2022 DEVIS FESTIVAL DES ENFANTS MAQUILLAGE + ANIMATEUR MICRO	08/03/2022	ANIMATION	805,00
LOCATION TAG	CARNAVAL 2022 DEVIS TENTES TAG	08/03/2022	ANIMATION	895,00
SAMBATINA S ASSOCIATION	CARNAVAL 2022 DEVIS SAMBATINA'S DANSEUSES	08/03/2022	ANIMATION	1 290,00
LA COMPAGNIE DES LEGENDES	CARNAVAL 2022 DEVIS COMPAGNIE DES LEGENDES BALLONS	08/03/2022	ANIMATION	1 700,00
PREMIER ACTE COMPAGNIE	CARNAVAL 2022 DEVIS ECHASSIERS CIE 1ER ACTE	10/03/2022	ANIMATION	600,00
CORSICA LOC EVENEMENTS	CARNAVAL 2022 DEVIS MASCOTTES CORSICALOC	11/03/2022	ANIMATION	1 540,00
ISULA PROTECTION PREVENTION SECOURS IPPS	CARNAVAL 2022 DEVIS IPPS	14/04/2022	ANIMATION	669,00
EXOTICA DANCE	CARNAVAL 2022 DEVIS EXOTICA DANSE 14 05	22/04/2022	ANIMATION	6 530,00
SAMBAVA DI CORTI	CARNAVAL 2022 DEVIS BATUCADA CORTE (SAMB'AVA DI CORTI)	03/05/2022	ANIMATION	1 036,08
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	CARNAVAL 2022 DEVIS HESTIA 4	03/05/2022	ANIMATION	2 412,80
IMPRIMERIE BASTIAISE	CARNAVAL 2022 DEVIS FLYS IMP. BASTIAISE	05/05/2022	ANIMATION	125,00
PREMIER ACTE COMPAGNIE	CARNAVAL 2022 DEVIS TRACTAGE CIE 1ER ACTE	05/05/2022	ANIMATION	550,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	CARNAVAL 2022 DEVIS REPAS AGENTS MULTARI	12/05/2022	ANIMATION	42,90
STELL ARTIFICE	FEU D'ARTIFICE ST JEAN 23/06 DEVIS FA	16/06/2022	ANIMATION	4 166,67
ARTE FLAMENCO	MILONGA 2022 DEVIS ARTE FLAMENCO	21/06/2022	ANIMATION	300,00
FESTIVAL DES ENFANTS	LUPINO IN FESTA 2022 DEVIS FESTIVAL DES ENFANTS	22/06/2022	ANIMATION	2 440,00
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	FEU ARTIFICE 14/07/22 - DEVIS SOCOCO	24/06/2022	ANIMATION	0,88
YNYNS CREATION	MILONGA 2022 DEVIS YNYNS	24/06/2022	ANIMATION	300,00
LOCATION TAG	FEU D'ARTIFICE 14/07/22 DEVIS TAG	24/06/2022	ANIMATION	570,00
ACADEMIE DE DANSES LATINES ESTA LOCA	MILONGA 2022 DEVIS ESTA LOCA	24/06/2022	ANIMATION	600,00
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	FEU ARTIFICE 14/07/22 - DEVIS SOCOCO	24/06/2022	ANIMATION	660,29
ANIMA TANGO	MILONGA 2022 DEVIS ANIMATANGO	24/06/2022	ANIMATION	700,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	LUPINU IN FESTA 2022 DEVIS HESTIA SECU	24/06/2022	ANIMATION	910,80
SAMBATINA S ASSOCIATION	LUPINU IN FESTA 2022 DEVIS SAMBATINAS	24/06/2022	ANIMATION	920,00
PAOLI ARMAND	LUPINU IN FESTA 2022 DEVIS A. PAOLI BAL	24/06/2022	ANIMATION	1 000,00
LOCATION TAG	LUPINO IN FESTA 2022 DEVIS TAG	24/06/2022	ANIMATION	1 030,00
GROUPE MONITEUR	GUIDE DES PROCEDURES DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE ET DANGEREUX	04/02/2022	ARCHIVES	55,00
GROUPE MONITEUR	TRAITE DES BAUX COMMERCIAUX	17/02/2022	ARCHIVES	95,00
LES EDITIONS SECONDES	MOUVEMENT ABONNEMENT AFF CULTURELLES	09/03/2022	ARCHIVES	39,00
LIBRAIRIE LGDJ LEXTENSO SA	STATUTS BAUX COMMERCIAUX; TRAITES DES BAUX D'HABITATION ET PROFESSIONNELS	14/03/2022	ARCHIVES	149,00
SOCOPAL LIBRAIRIE PAPETERIE PAPI	CODES POUR LES SERVICES	14/03/2022	ARCHIVES	495,95
GROUPE MONITEUR	LE MONITEUR PAPIER + NUMERIQUE	21/03/2022	ARCHIVES	599,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN	29/03/2022	ARCHIVES	434,16
ESAT L'ATELIER PRODUCTION L'EVEIL	PILON D'ARCHIVES DESTRUCTION APRES ACCORD ARCHIVES DPTALES	11/04/2022	ARCHIVES	1 188,90
ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES ASH PUBLICATIONS	ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES	21/04/2022	ARCHIVES	158,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN NUMERIQUE	18/05/2022	ARCHIVES	185,00
GROUPE MONITEUR	LE GUIDE PERMANENT DU DEVELOPPEUR ECONOMIQUE	01/06/2022	ARCHIVES	175,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN NUMERIQUE SERVICE ARCHIVES DOCUMENTATION	03/06/2022	ARCHIVES	185,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN NUMERIQUE SERVICE COMMUNICATION	03/06/2022	ARCHIVES	185,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT	GUIDE DE L'ELU DELEGUE A L'ACTION SOCIALE ET A LA SOLIDARITE	16/06/2022	ARCHIVES	45,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN NUMERIQUE	17/06/2022	ARCHIVES	185,00
EDF CORSE	CASA DI E LINGUE - MODIFICATION DES BRANCHEMENTS ELECTRIQUES	04/04/2022	BATPRO	1 121,50
DEMECORSE BASTIA	CASA DI E LINGUE - INSTALLATION AGENCEMENTS - PHASE 2	31/05/2022	BATPRO	2 500,00
DEMECORSE BASTIA	CASA DI E LINGUE - INSTALLATION AGENCEMENTS - PHASE 1	31/05/2022	BATPRO	6 480,00
RONCHI ET LEGATO	LOCATION A WEBFORCE 3 : DIAGNOSTICS LOCATIFS	11/02/2022	BUREAU FONCIER	208,33
CABINET LIEUTAUD FREDERIC	ETAT TERMITES ETATS DES RISQUES ET POLLUTION ETAT NUISANCES SONORES AERIENNES	18/02/2022	BUREAU FONCIER	1 600,00
DE PETRICONI PHILIPPE	EXPROPRIATION RES.MONTESORO	12/04/2022	BUREAU FONCIER	60,00
RONCHI ET LEGATO	DIAGNOSTIC LOCATIF CRECHE ILOT CALIN AU CENTRE SOCIAL PAESE NOVU	12/04/2022	BUREAU FONCIER	458,33
RONCHI ET LEGATO	DIAGNOSTIC LOCATIF LA POUPONNIERE - ECOLE DU CHISOTRO	12/04/2022	BUREAU FONCIER	541,67
KALLIJURIS SCP	DEVIS POUR SIGNIFICATION	25/04/2022	BUREAU FONCIER	61,04
CORSE MATIN PUBLICITE	INSERTION RUISEAU LUPINO	12/05/2022	BUREAU FONCIER	373,83
RONCHI ET LEGATO	ETAT TERMITES.10 RUE NAPOLEON	21/06/2022	BUREAU FONCIER	308,33
QUARTIER DES TISSUS XUTOPI SARL	MATERIEL POUR ANIMATION.	03/02/2022	BIBLIOTHEQUES	167,85
COMPAGNIE A GHJUVANETTA	STAGE D'ECRITURE EN SECT JEUNESSE DU 23 AU 26 FEVRIER 2022	15/02/2022	BIBLIOTHEQUES	400,00
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA ADULTE ET JEUNESSE	15/02/2022	BIBLIOTHEQUES	1 340,26
LE KIOSQUE TABAC PRESSE JEUX	ABONNEMENT AUX REVUES CORSES POUR LE FOND ADULTE JANV-FEV-MARS 2022	22/02/2022	BIBLIOTHEQUES	68,00
RINI CHARLOTTE	PRESTATION DE CARLOTTA RINI LORS DE LA JOURNEE DE LA FEMME LE 8 MARS 2022	22/02/2022	BIBLIOTHEQUES	250,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE LIVRES POUR LE FOND ADULTE	22/02/2022	BIBLIOTHEQUES	997,60
TEATREUROPA	FESTIVAL PASOLINI A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE LES 10, 11 ET 12 MARS 2022	22/02/2022	BIBLIOTHEQUES	2 000,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHATS DE DOCUMENTS POUR LE SECTEUR JEUNESSE	24/02/2022	BIBLIOTHEQUES	553,58
DEVELOPPEMENT ET SERVICE AUX ASSOCIATIONS	ATELIER DE PHILOSOPHIE ENFANTS A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE EN MARS-AVRIL-MAI 2022	09/03/2022	BIBLIOTHEQUES	225,00
ENVOL ASSOCIATION	ATELIER D'ECRITURE A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE 2E TRIMESTRE 2022	09/03/2022	BIBLIOTHEQUES	600,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR JEUNESSE	15/03/2022	BIBLIOTHEQUES	5,41
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR JEUNESSE	15/03/2022	BIBLIOTHEQUES	823,20
SOCOPAL LIBRAIRIE PAPETERIE PAPI	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR ADULTE	15/03/2022	BIBLIOTHEQUES	985,37
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE MULTIMEDIA	17/03/2022	BIBLIOTHEQUES	385,59

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
COMPAGNIE GHJUVANETTA	ATELIER ECRITURE LETTRE AU PRINTEMPS DU 27 AU 30 AVRIL 2022 EN SECTEUR JEUNESSE	23/03/2022	BIBLIOTHEQUES	400,00
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MME AYANGMA SOLENE DU 06/04/22 AU 08/04/22	30/03/2022	BIBLIOTHEQUES	1,76
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MME AYANGMA SOLENE DU 06/04/22 AU 08/04/22	30/03/2022	BIBLIOTHEQUES	52,73
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MME AYANGMA SOLENE DU 06/04/22 AU 08/04/22	30/03/2022	BIBLIOTHEQUES	133,20
LES VEILLEURS DES OMBRES	EXPOSITION SUR L'ARMEMENT DU HAUT MOYEN-AGE DANS LE JARDIN DE LA MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE .INITIATION A L'ESCRIME POUR LES ENFANTS ET AU TIR A L'ARC POUR ADU	31/03/2022	BIBLIOTHEQUES	150,00
LUDOTHEQUE BASTIA ASSOCIATION	ANIMATION LUDOTHEQUE 2E TRIMESTRE 2022 EN SECTEUR JEUNESSE	31/03/2022	BIBLIOTHEQUES	300,00
MADE IN FAIT MAIN	ATELIERS ENFANTS LE 16 AVRIL 2022 A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE	31/03/2022	BIBLIOTHEQUES	375,00
AYANGMA SOLENE	INTERVENTION DE MME AYANGMA SOLENE-CONFERENCE SUR LA LITTERATURE JEUNESSE- A LA MEDIATHEQUE B.DURIANI	31/03/2022	BIBLIOTHEQUES	838,64
SPAR ORENGA	ACHAT DE BOISSONS ET PRODUITS DIVERS POUR ANIMATIONS	06/04/2022	BIBLIOTHEQUES	293,83
LE KIOSQUE TABAC PRESSE JEUX	ABONNEMENT AUX REVUES CORSES AVRIL-AOÛT 2022	08/04/2022	BIBLIOTHEQUES	119,00
DILICOM	PNB-RACCORDEMENT ANNUEL 2022	08/04/2022	BIBLIOTHEQUES	150,00
CORSANIM	STAND MAQUILLAGE THEME FANTASY LE 16/04/22 0 LA MEDIATHEQUE DU CENTRE-VILLE	08/04/2022	BIBLIOTHEQUES	390,00
EURE FILM	ACHAT DE FOURNITURES ET MATERIEL PROFESSIONNEL POUR L'EQUIPEMENT DES DOCUMENTS	12/04/2022	BIBLIOTHEQUES	2 498,02
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA	14/04/2022	BIBLIOTHEQUES	1 004,13
A MALACELLA BRASSERIE	4 REPAS POUR AUTEURS RENCONTRES GEODE LE 07/05/2022 MIDI	05/05/2022	BIBLIOTHEQUES	100,00
HELIOS PERDITA	1 LECTURE PUBLIQUE A LA MEDIATHEQUE CENTRALE EN MAI 2022	05/05/2022	BIBLIOTHEQUES	724,78
SOCOPAL LIBRAIRIE PAPETERIE PAPI	ACHAT DE DOCUMENTS POUR LE SECTEUR ADULTE	05/05/2022	BIBLIOTHEQUES	1 465,38
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE FOND MULTIMEDIA	19/05/2022	BIBLIOTHEQUES	339,33
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT DE DOCUMENTS POUR LE SECTEUR JEUNESSE	24/05/2022	BIBLIOTHEQUES	782,25
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	APERITIF A L'OCCASION D'UNE PRESENTATION DE REVUE PAR MARC BIANCARELLI E TRENCONTRE AVEC D'AUTRES AUTEURS LE 11 JUIN 2022 DANS LE JARDIN DE LA MED DU CENTRE	01/06/2022	BIBLIOTHEQUES	124,39

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	APERITIF A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DE L'OUVRAGE DE THIBAUT SCIACCA A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE-VILLE MARDI 07/06/2022	03/06/2022	BIBLIOTHEQUES	89,13
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE FOND MULTIMEDIA	09/06/2022	BIBLIOTHEQUES	1 498,80
LEROY MERLIN DOMIS SAS	ACHAT DE RIDEAUX OPAQUES X2 POUR SALLE D'ANIMATION DE LA MEDIATHEQUE	15/06/2022	BIBLIOTHEQUES	67,84
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE DEFENDINI: POMPAGE ET CURAGE	01/02/2022	BATIMENTS	300,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAIRIE CENTRALE: CURAGE CANALISATION SOUS SOL	01/02/2022	BATIMENTS	400,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAIRIE CENTRALE: CURAGE RESEAUX DU SOUS SOL	09/02/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MUSEE DE BASTIA: MAINTENANCE POMPAGE FOSSE	18/02/2022	BATIMENTS	400,00
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	RENOVATION EX POLICE MUNICIPALE: DEPOSE CLIM 5U + RESEAUX NOTA (HORS MARCHE)	25/02/2022	BATIMENTS	800,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CCAS PAESE NOVU: CURAGE RESEAUX EU	01/03/2022	BATIMENTS	150,00
SOMATECO SARL	CUISINE CENTRALE EXTENSION DU SYSTEME D'ALARME	03/03/2022	BATIMENTS	562,30
SOMATECO SARL	CUISINE CENTRALE - FOURNITURE ET POSE DE MOBILIERS	03/03/2022	BATIMENTS	4 033,20
SIGEC	ALIMENTATION ELECTRIQUE BT PRINCIPALE ECOLE GAUDIN	07/03/2022	BATIMENTS	18 038,00
A CASA BELLA GENTON ORSINI PIERRE OLIVIER	SAINTE MARIE : REMPLACEMENT VITRAUX	11/03/2022	BATIMENTS	2 720,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ARINELLA : CURAGE WC PUBLICS	14/03/2022	BATIMENTS	200,00
SMP ENTREPRISE ELECTRICITE DE CORSE	MUSEE DE BASTIA: REMPLACEMENT DE 2 POMPES DE RELEVAGES	14/03/2022	BATIMENTS	4 800,00
PLOMBACAP FRANCHETEAU HENRI	MAIRIE DU MARCHE: CHAUFFE EAU DANS LES TOILETTES	16/03/2022	BATIMENTS	720,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CCAS PAESE NOVU : POMPAGE	18/03/2022	BATIMENTS	150,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAIRIE CENTRALE: POMPAGE SOUS SOL	18/03/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	BATIMENT CAF: ILOT CALIN PAESE	18/03/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE DEFENDINI : DES OBTURATION ET CURAGE RESEAUX	21/03/2022	BATIMENTS	200,00
COSTA METAL	ECOLE AMADEI - FOURNITURE DE MAILLE GALVA	22/03/2022	BATIMENTS	1 260,00
COSTA METAL	ECOLE AMADEI - FOURNITURE DE CORNIERE	22/03/2022	BATIMENTS	1 288,00
COSTA METAL	ECOLE AMADEI - POSE DE TOLE PERFOREE	22/03/2022	BATIMENTS	1 740,38
ANTHEA	POSTE PM - DEPLACEMENT BOUTON POUSSOIR	29/03/2022	BATIMENTS	480,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
ROCCA E TERRA	ECOLE GAUDIN - MISE EN PLACE DE JAUGES	04/04/2022	BATIMENTS	17 400,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ARINELLA: CURAGE WC PUBLICS	05/04/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	THEATRE DE BASTIA : CURAGE RESEAU DE LA PLACE VALERY	07/04/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	WC PUBLICS: DESOBSTRUCTION ET CURAGE ARINELLA	07/04/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	WC PUBLICS: DESOBSTRUCTION ET CURAGE ARINELLA	07/04/2022	BATIMENTS	200,00
CARLOTTI ALU	MAIRIE CENTRALE: CHANGEMENT MOTEUR STORE DE LA SALLE DE REUNION AU 5EME ETAGE	11/04/2022	BATIMENTS	1 225,56
TRAVAUX ETANCHEITE CORSE	CCAS PAESE NOVU: ETANCHEITE DE TOITURE EN MEMBRANE SUR 2 PANS	13/04/2022	BATIMENTS	8 766,12
MENUISERIE ANTONETTI	EGLISE ST JEAN: FOURNITURE ET POSE FENETRE Y COMPRIS MISE EN PEINTURE	22/04/2022	BATIMENTS	600,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE DEFENDUINI: DESOBSTRUCTION ET CURAGE	25/04/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAIRIE CENTRALE: DEBOUCHE EGOUT SOUS SOL	02/05/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CENTRE TECHNIQUE : DEBOUCHAGE EGOUT	02/05/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ARINELLA: DEBOUCHAGE WC PUBLICS	05/05/2022	BATIMENTS	200,00
VERDIER ET CIE ENTREPRISE	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POSTE POLICE MUNICIPALE	10/05/2022	BATIMENTS	880,00
ROCCA E TERRA	ECOLE DEFENDINI - MISSION A2	13/05/2022	BATIMENTS	6 830,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CURAGE RESEAUX : ALB'ORU- DEFENDINI- CALONI	16/05/2022	BATIMENTS	600,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	BIBLIOTHEQUE CENTRALE: CURAGE RESEAUX	18/05/2022	BATIMENTS	250,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE CALLONI ET CENTRE LOISIR ARINELLA ET CCAS PAESE NOVU: CURAGE RESEAUX	18/05/2022	BATIMENTS	600,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAIRIE DU MARCHE: CURAGE RESEAUX EAUX USEES	20/05/2022	BATIMENTS	200,00
CAP ENVIRONNEMENT	CURAGE DE RESEAUX - UNA VOLTA-MAIRIE-SYNDICATS	30/05/2022	BATIMENTS	367,50
CAP ENVIRONNEMENT	CURAGE DE RESEAUX - UNA VOLTA-MAIRIE-SYNDICATS	30/05/2022	BATIMENTS	395,00
CAP ENVIRONNEMENT	CURAGE DE RESEAUX - UNA VOLTA-MAIRIE-SYNDICATS	30/05/2022	BATIMENTS	437,50
CAP ENVIRONNEMENT	BATIMENTS SCOLAIRES - CURAGES	30/05/2022	BATIMENTS	797,50
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	WC PUBLICS ARINELLA: DEBOUCHAGE ET CURAGE CANALISATION	01/06/2022	BATIMENTS	200,00
BURO 2B CORS AMENAGEMENT	BIBLIOTHEQUE CENTRAL: REMPLACEMENT RIDEAUX BUREAU SECRETARIAT	09/06/2022	BATIMENTS	872,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
BURO 2B CORS AMENAGEMENT	BUREAUX CABINET - MOBILIERS	09/06/2022	BATIMENTS	2 566,52
ANTHEA	POSTE PM - REMISE EN ETAT PORTILLON	15/06/2022	BATIMENTS	580,00
ANTHEA	POSTE PM - REMISE EN ETAT PORTAIL	15/06/2022	BATIMENTS	1 445,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CURAGE WC PUBLIC ARINELLA	22/06/2022	BATIMENTS	200,00
VILLES DE FRANCE	COTISATION 2022 VILLES DE FRANCE	01/02/2022	CABINET	4 427,82
CAFE INN	COMMANDE CAFE CABINET	07/02/2022	CABINET	422,16
NEGRONI VOYAGES	BILLET BATEAU CONGRES FLORENCE DU 24 AU 27 FEVRIER 2022	10/02/2022	CABINET	388,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	RECEPTION VERNISSAGE PIRANESI ROMA	15/02/2022	CABINET	264,45
NATHY FLEURS	GERBE GENDARMERIE MONTESORO	17/02/2022	CABINET	97,94
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	REASSORT STOCK BOISSONS RECEPTIONS 2022	18/02/2022	CABINET	337,22
DES MAIRES DE LA HAUTE CORSE	COTISATION ASSOCIATION MAIRES 2B	21/02/2022	CABINET	3 500,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGE PARIS P SAVELLI ET F FILIPPI MARS 2022	25/02/2022	CABINET	435,42
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	REPAS BENEVOLES "UKRAINE" THEATRE DE BASTIA	01/03/2022	CABINET	140,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	CANISTRELLI	02/03/2022	CABINET	14,69
HOTEL GEORGE SAND	P. SAVELLI NUITEE DU 14 AU 15/03 PARIS AMF	07/03/2022	CABINET	121,88
NEGRONI VOYAGES	VOYAGE PARIS 14-15 MARS P SAVELLI	07/03/2022	CABINET	217,70
COEUR D ARTICHAUT DOMINICI SANDRA	GERBE 19 MARS 2022	10/03/2022	CABINET	83,33
GEANT CASINO LION DE TOGA 2	FERMETURE CENTRE DE VACCINATION	11/03/2022	CABINET	149,25
A STELLA FIURITA LUCCISANO MARIE GRACIEUSE	COMPOSITION FLEURS POUR CELEBRATION ST JOSEPH DU 19 MARS 2022	14/03/2022	CABINET	100,00
AVPU ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE	ADHESION AVPU COTISATION 2022	15/03/2022	CABINET	900,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	VIENNOISERIE CABINET DU MAIRE	17/03/2022	CABINET	24,49
BOUTIQUE POLACCI	VETEMENTS CHAUFFEUR DU MAIRE	24/03/2022	CABINET	658,34
LILY FLEURS	GERBE YVAN COLONNA	31/03/2022	CABINET	97,94
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	REASSORT EAU	01/04/2022	CABINET	134,20
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	ELECTIONS AVRIL 2022	04/04/2022	CABINET	732,03
AMF ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	AMF COTISATION ANNUELLE 2022	04/04/2022	CABINET	8 166,86
PIZZA PASCAL	FERMETURE CENTRE DE VACCINATION	06/04/2022	CABINET	195,88

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
PIAZZOLA ALAIN EDITIONS	ACHATS LIVRES POUR BACHELIERS	07/04/2022	CABINET	900,00
LE PALAIS DES GLACES	4 REPAS MAIRE/ANTONETTI...	08/04/2022	CABINET	95,72
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	DEJEUNER DE TRAVAIL	11/04/2022	CABINET	219,39
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVIONS DEPLACEMENT SERBIE	11/04/2022	CABINET	1 182,40
NEGRONI VOYAGES	BILLETS NICE BASTIA (RETOUR SERBIE MAIRE)	12/04/2022	CABINET	385,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	VIENNOISERIE DEJEUNER DE TRAVAIL	13/04/2022	CABINET	35,26
L'ORCHIDEE	GERBE CEREMONIE JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR DES HEROS DE LA DEPORTATION 22/04/22	20/04/2022	CABINET	97,94
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	ELECTIONS AVRIL 2022	21/04/2022	CABINET	782,40
GEANT CASINO LION DE TOGA 2	BOISSON UKRAINE	22/04/2022	CABINET	203,11
LANGAGE DES FLEURS	GERBE CEREMONIE DU 5 MAI CATASTROPHE DE FURIANI	26/04/2022	CABINET	97,94
AUX COLONNES FLEURIES	GERBE ET BOUQUET DE FLEURS POUR LA CEREMONIE DU 8 MAI	02/05/2022	CABINET	72,73
AUX COLONNES FLEURIES	GERBE ET BOUQUET DE FLEURS POUR LA CEREMONIE DU 8 MAI	02/05/2022	CABINET	100,00
CAFE INN	REAPPROVISIONNEMENT CAFE CABINET	03/05/2022	CABINET	406,98
A FLEUR D O	GERBE FLEURS DECES MEZZARDI (MAIRE VENACU)	04/05/2022	CABINET	97,94
FNCCR FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES REGIES	COTISATION ANNUELLE 2022 ADHESION FNCCR	04/05/2022	CABINET	2 017,85
A STELLA FIURITA LUCCISANO MARIE GRACIEUSE	GERBE CEREMONIE DU 21/02/22 AU CARRE DES FUSILLES	16/05/2022	CABINET	100,00
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	REASSORT BOISSONS ELECTIONS/CONSEILS MUNICIPAUX	17/05/2022	CABINET	217,06
L'ORCHIDEE	BOUQUET REMERCIEMENTS AMBASSADE DE FRANCE EN SERBIE	19/05/2022	CABINET	75,90
COEUR D ARTICHAUT DOMINICI SANDRA	GERBE CEREMONIE DU 27/05/22	19/05/2022	CABINET	83,33
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	LEGISLATIVE 2 -EME TOUR 2022	24/05/2022	CABINET	35,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	ELECTION LEGISLATIVE 12 JUIN 1 ER TOUR	24/05/2022	CABINET	35,00
CORSE GRAVURES TROPHEES	TROPHEES POUR CYCLO CORSICA GT 20	24/05/2022	CABINET	250,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	INAUGURATION EXPOSITION L'ARSENAL	24/05/2022	CABINET	440,74
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	LEGISLATIVE 2 -EME TOUR 2022	24/05/2022	CABINET	732,03

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	ELECTION LEGISLATIVE 12 JUIN 1 ER TOUR	24/05/2022	CABINET	732,03
LANGAGE DES FLEURS	GERBE CEREMONIE DU 18/06/2022	08/06/2022	CABINET	97,94
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	CEREMONIE PASSAGE EN 6 EME	15/06/2022	CABINET	195,89
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	REMISE DE DIPLOME AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	15/06/2022	CABINET	352,60
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	HONNEUR AUX BACHELIERS	15/06/2022	CABINET	656,22
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	VERNISSAGE MARE FURIOSO	15/06/2022	CABINET	910,87
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	REASSORT EAU	20/06/2022	CABINET	243,60
POMPES FUNEBRES TRAVAGLINI FOLELLI CENTRE CORSE SARL	DEVIS CERCUEIL ZINC M. LEGATO	26/04/2022	CIMETIERE	341,67
ROBLOT OGF AGENCE BASTIA	FRAIS OBSEQUES D'UN INDIGENT M. DEGAND	21/02/2022	CIMETIERE	660,01
MARBRIERIE CUBADDA	PLAQUES FUNERAIRES + ANNEAUX + PLAQUE COLUMBARIUM	09/05/2022	CIMETIERE	573,36
ROBLOT OGF AGENCE BASTIA	EXHUMATIONS DE CORPS AU REPOSOIR DE MONTESORO	01/06/2022	CIMETIERE	1 950,00
SEDI	SEDI EQUIPEMENT - COMMANDE 1T2022	25/02/2022	ETAT CIVIL	124,25
ARNOLD DENIS A LIBRU APERTU	RELIURE REGISTRES 2021	11/03/2022	ETAT CIVIL	3 260,00
MARSILY JEAN CHARLES	LIVRES POUR LES MARIAGES (MARSILY)	30/03/2022	ETAT CIVIL	2 250,00
GIFT CAMPAIGN SL	PACK NASCITA - SACS POCHONS	12/04/2022	ETAT CIVIL	1 250,00
CORSICAWEB	MODULE DE PRISE DE RDV	23/06/2022	ETAT CIVIL	3 400,00
LADS AGENCE CONSEIL	STRATEGIE COM TERRITOIRE ZERO	01/02/2022	COMMUNICATION	2 166,67
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE REUNION PUBLIQUE AMENAGEMENT VIEUX-PORT	07/02/2022	COMMUNICATION	500,00
CROCE ORABONA LISA MARIA	ACHAT PHOTOS	08/02/2022	COMMUNICATION	125,00
MUTINELLI MORGANE	TZNRD - AFFICHES	16/02/2022	COMMUNICATION	1 300,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ESPACE MEDIA POCLETTE MACBOOKPRO	18/02/2022	COMMUNICATION	29,16
EGODITOR GMBH	QR GENERATOR ABO 2022	18/02/2022	COMMUNICATION	150,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION DEPLIANT PASOLINI	02/03/2022	COMMUNICATION	160,00
KOWALSKI SOPHIE	PHOTO COSEC	07/03/2022	COMMUNICATION	375,00
CORSICACOM	INSERTION CNI CARNAVAL 2022	07/03/2022	COMMUNICATION	1 865,00
CORSE MATIN PUBLICITE	INSERTION CM CARNAVAL	07/03/2022	COMMUNICATION	4 842,90
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION AFFICHE CARNAVALE 2022	08/03/2022	COMMUNICATION	500,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACHAT IPHONE COM	08/03/2022	COMMUNICATION	2 083,33
STUDIO 9 16 PHILIPPE SANTINI	ACHAT ARTICLE MAQUIS MAG MAI 2022	11/03/2022	COMMUNICATION	3 600,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CORSICAWEB	ACHAT PLUGIN SONDAGE WORDPRESS TOTALPOLL	18/03/2022	COMMUNICATION	70,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE CONCERTATION CIRCULATION CENTREVILLE	22/03/2022	COMMUNICATION	250,00
GIORDANO FLORENCE	GABARIT BUREAUTIQUE, PAPETERIE ET SUPPORT DE COM	30/03/2022	COMMUNICATION	3 120,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACHAT MACBOOK M1 16 - 2	06/04/2022	COMMUNICATION	2 290,83
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	BASTIA AGENDA AB2C AFFICHAGE 40X60 500EX	08/04/2022	COMMUNICATION	500,00
SPIM PUB INSULAIRE MEDITERRANEENNE	BASTIA AGENDA SPIM ABRIBUS 16 FACES SEMAINE 20/21	08/04/2022	COMMUNICATION	1 440,00
FRATICOM SARL	BASTIA AGENDA FRATICOM QBUS_SEMAINE26	08/04/2022	COMMUNICATION	2 050,00
CORSICACOM	BASTIA AGENDA CORSICACOM_CNI BANNIERE ET SPLASHSCREEN	11/04/2022	COMMUNICATION	1 845,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION PROGR CASA DI E SCENZE N8 AB2C 660EX	20/04/2022	COMMUNICATION	100,00
SPIM PUB INSULAIRE MEDITERRANEENNE	BASTIA AGENDA SPIM 4X3 4FACES SEMAINE 27	20/04/2022	COMMUNICATION	360,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHE CARNAVALE 14 MAGHJU	20/04/2022	COMMUNICATION	500,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION AFFICHE 40X60 CARNAVALE 14 MAGHJU - 500EX	22/04/2022	COMMUNICATION	500,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION DEPLIANT VACANCES PRINTEMPS	29/04/2022	COMMUNICATION	70,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACHAT ADAPTATEUR MULTIPOINT APPLE	29/04/2022	COMMUNICATION	91,65
CANCEL MAGALI	PHOTOS MAIRE	29/04/2022	COMMUNICATION	1 490,00
CRASTUCCI LELIA	CRASTUCCI GABARITS PAPETERIE ET GABARITS SUPPORTS DE COMMUNICATION PRESSE ET WEB	03/05/2022	COMMUNICATION	8 100,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	BASTIA AGENDA IMPBIA ABRIBUS 16EX	04/05/2022	COMMUNICATION	230,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	BASTIA AGENDA IMPBIA FLYERS 1000EX + 3000EX	04/05/2022	COMMUNICATION	440,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	BASTIA AGENDA DISTRIBUTION FLYERS ET AFFICHAGE 1000EX+3000EX	04/05/2022	COMMUNICATION	650,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	BASTIA AGENDA AFFICHE 40X60 400EX	04/05/2022	COMMUNICATION	880,00
CISION SA	ABO DATAPRESSE 2022	05/05/2022	COMMUNICATION	2 100,00
CORSICAWEB	HEBERGEMENT ET MAINTENANCE SITE BASTIA.CORSICA	11/05/2022	COMMUNICATION	5 215,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	BASTIA ESTATE 4X3 4 FACES	20/06/2022	COMMUNICATION	270,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	BASTIA ESTATE BROCHURE16X24 3500EX	20/06/2022	COMMUNICATION	1 310,00
PITNEY BOWES	FOURNITURE DE CARTOUCHE MACHINE AFFRANCHIR	10/03/2022	COURRIER	511,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	GATEAUX POUR LA FERMETURE DU CENTRE	15/03/2022	CENTRE DE VACCINATION	152,55
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	BOISSONS POUR LA FERMETURE DU CENTRE DE VACCINATIONS	15/03/2022	CENTRE DE VACCINATION	316,15

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
MAISON LEJEUNE	ACHAT D'UNE SONDE USB POUR LE CENTRE COMMUNAL DE VACCINATIONS	01/04/2022	CENTRE DE VACCINATION	80,40
GUILLAUMIN MELISSA	ATELIER LIGH PAINTING	03/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	70,00
UNI JULIE	ANIMATION ATELIERS A LA DECOUVERTE DE L'ART.	03/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	950,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "LE CHANT DU VERTIGE" (CC ALB'ORU - 10+11/02/2022)	07/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES POUR LE SPECTACLE "HAROUN" (THEATRE - 25/05/2022)	07/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	510,20
REGIE AVANCE THEATRE	TAXI POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	60,00
LES VOYAGEURS HOTEL	HEBERGEMENT POUR MR PINON INTERVENTION A LA MEDIATHEQUE.	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	78,61
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	MONOPRIX POUR ANIMATION	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	178,98
NEGRONI VOYAGES	DEPLACEMENT DE MR ANDRE PERFETTI	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	324,41
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION COMMUNICATION JANV/JUIN	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	440,25
PACE SALUTE	ATELIERS DE PHILOSOPHIE	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	480,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	802,52
AGIR INTERIM FRATICELLI INTERIM	HABILLEUR POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	864,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	900,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 350,00
LE FORUM SARL BABBU HOTEL	HÔTEL POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 022,00
CITADELL ANIMA	PROJET PEDAGOGIQUE FILU FILU FILASTROCCHÉ	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 150,00
CITADELL ANIMA	FESTA DI A LINGUA MATERNA - PROJET SCOLAIRE	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 545,00
THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE	FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	8 123,20
THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE	CESSION POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	9 000,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE	ATELIER DE MEDIATION POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	164,42
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	355,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	470,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	TAXE PARAFISCALE POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	470,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	940,00
KI M'AIME ME SUIVE	CESSION + FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	10 247,00
LA BAZE	ANIMATION JEUX DE PLATEAU.	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	60,00
REGIE AVANCE THEATRE	TAXIS POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	120,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
LE FORUM SARL BABBU HOTEL	HÔTEL POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	161,76
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	241,23
PANCRAZI PASCAL	BASTIA MUSICA - ALB'ORU - MAO	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
A FUNICELLA ASSOCIATION	MASTERCLASS POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	805,48
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 610,96
A FUNICELLA ASSOCIATION	CESSION + FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	20 110,00
LE REGENT SARL	LE REGENT PROJECTION "TOLKIEN"	11/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	234,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES JEUNESSE	11/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 562,27
ALBERTINI VINCENT CENCIO	ATELIER PLANTATION ET SEMIS	15/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES ADULTES	15/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	432,71

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES ADULTES	15/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 044,14
LE PETIT MONTMARTRE VIN 21 SARL	REPAS INTERVENANT MR PINON (MANGA)	16/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	25,00
NEGRONI VOYAGES	AGENCE NEGRONI DEPLACEMENTR DE MME VANDERLINDEN	17/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	260,86
GSP PROTECT SAS	SECURITE FESTA DI A LINGUA MATERNA	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	78,00
MANZI ANNE ISABELLE	ANIMATION BIEN-ÊTRE, CREATIVITE.	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
THEATRE DE SINELLA	ATELIERS AUTOUR DU LIVRE, CONTES ET EXPRESSIONS	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	315,00
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	MONOPRIX ANSALDI	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	347,75
PACE SALUTE	YOGA	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	708,00
UNI JULIE	ANIMATION ATELIERS A LA DECOUVERTE DE L'ART	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 200,00
NEGRONI VOYAGES	DEPLACEMENT DE MR DALMASSO	21/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	262,87
NEGRONI VOYAGES	DEPLACEMENT DE MME VANDERLINDEN	21/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	273,86
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION + AFFICHAGE DOCUMENTS BASTIA CULTURA	21/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
TEATREUROPA	FESTIVAL PASOLINI	22/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 500,00
RESEAU CANOPE	JEUX POUR ANIMATION	23/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	180,00
LEROY MERLIN DOMIS SAS	PETIT MATERIEL POUR LE CC ALB'ORU	28/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	141,54
LA BS COM	MATERIEL POUR LA SALLE DE SPECTACLES DU THEATRE	28/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	819,34
ROSSI SCI	HEBERGEMENT POUR LA RESIDENCE D'ECRITURE (DU 01/03 AU 30/06/2022)	02/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 400,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	ACHAT ALIMENTAIRE POUR UNE ANIMATION	03/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	48,97
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "LE CHAT BOTTE" (CC ALB'ORU - 05/03/2022)	03/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	50,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE POUR LE SPECTACLE "LE CHAT BOTTE" (CC ALB'ORU - 05/03/2022)	03/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
LE REGENT SARL	3 PROJECTIONS DE FILMS A LA MEDIATHEQUE BARBERINE DURIANI	03/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	900,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU - 10/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	DISPOSITIF DE SECURITE MEDIATHEQUE BARBERINE DURIANI LE 11 MARS 2022 (ANIMATION PASOLINI)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU - 10/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "L'ARCUSGI" (THEATRE - 12/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "L'ARCUSGI" (THEATRE - 12/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	315,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE POUR LE SPECTACLE "L'ARCUSGI" (THEATRE - 12/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "L'ARCUSGI" (THEATRE - 12/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU - 10/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	998,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU - 10/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	998,00
CAS ARCUSGI ASSOCIATION	CESSION POUR LE SPECTACLE "L'ARCUSGI" (THEATRE - 12/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	5 000,00
FISARMUSICA ASSOCIATION	CESSION (TOUT COMPRIS) POUR LE SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU - 10/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	9 980,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	50,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
REGIE AVANCE THEATRE	TAXIS POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	365,00
WORKINSCOP SC OPARA CORSICA	VERNISSAGE POUR L'EXPOSITION DE RAMONA RUSSU (CC ALB'ORU - 08/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	850,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	850,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 000,00
HOTEL CENTRAL	HÔTEL POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 860,00
CHANSONS DE GESTES	CESSION (3 JOURS DE RESIDENCE) + TRANSFERTS POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	8 680,00
KABAFFER PROD	CESSION (TOUT COMPRIS - 4 JOURS DE RESIDENCE) POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	10 000,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	405,90
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE DOCUMENTS POUR LE FOND JEUNESSE	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	418,18
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR JEUNESSE	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	423,86
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91
SOUTIEN THEATRE PRIVE	TAXE ASTP SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	825,00
ACME PRODUCTION	DROITS D'AUTEUR SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 351,35
LA RECRE L'ART EST CREE	DEFRAIEMENTS POUR LA RESIDENCE D'ECRITURE (MARS A JUIN 2022)	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	4 660,00
ACME PRODUCTION	CONTRAT DE CESSION SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	16 500,00
VERIFONE SYSTEMS FRANCE	FORFAIT DEPASSEMENT NOMBRE DE VENTES EN LIGNE BILLETTERIE SPECTACULU VIVU	09/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
DALMASSO FABIEN	INTERVENTION DE MR DALMASSO A LA MEDIATHEQUE BARBERINE DURIANI LE 09/04/22 INTERVENTION + DEFRAIEMENT	09/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	642,24
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MR DALMASSO FABIEN	10/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1,76
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MR DALMASSO FABIEN	10/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	52,73
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MR DALMASSO FABIEN	10/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	132,22
AGIR INTERIM FRATICELLI INTERIM	HABILLEUR SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	10/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	576,00
PREMIER ACTE COMPAGNIE	CITE EDUCATIVE /LECTURE A VOIX HAUTE	11/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	900,00
ANSALDI LAETITIA	CITE EDUCATIVE NUTRITION ET CLASSE DU GOUT	11/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 000,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	2 REPAS LORS DE LA VENUE DE MR PINON	15/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	27,52
ANGHJULA PHOTOGRAPHY RICCIARDI ANGELE	JOURNEE MANGA A LA MEDIATHEQUE B.DURIANI EN MAI 2022	15/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 500,00
PROZIC SARL	ACHAT DE PETIT MATERIEL POUR LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ALB'ORU	16/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	266,83
GSP PROTECT SAS	DISPOSITIF DE SECURITE LE 30 AVRIL 2022 A LA MEDIATHEQUE BARBERINE DURIANI	17/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	220,00
FISARMUSICA ASSOCIATION	ACTIONS DE MEDIATION AUTOUR DU SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU)	18/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	800,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU - 29+30/03/2022)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE FESTIVAL "EVVIVA MOLIERE" (THEATRE + ALB'ORU - 05 AU 09/04/2022)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	315,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU - 29+30/03/2022)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	370,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU - 29+30/03/2022)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	370,00
ACROBATICA MACHINA	ACTIONS DE MEDIATION AUTOUR DU SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 533,22
ACROBATICA MACHINA	CESSION + VHR POUR LE SPECTACLES "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU - 29+30/03/2022)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	4 830,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE POUR LE SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU - 29+30/03/2022)	22/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	78,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	REGULARISATION DROITS D'AUTEUR REPRESENTATIONS DU SPECTACLE "PHEDRE" (ERREUR DE CALCUL SACD)	22/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	475,20
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	24/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	493,15
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE FOND MULTIMEDIA	24/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 481,38
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LES SPECTACLES DU FESTIVAL "EVVIVA MOLIERE" (CC ALB'ORU - 05 + 06/04/2022)	29/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LES SPECTACLES DU FESTIVAL "EVVIVA MOLIERE" (THEATRE - 08+09/04/2022)	29/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
UNITA TEATRALE ASSOCIATION	CESSION POUR LES SPECTACLES DU FESTIVAL "EVVIVA MOLIERE" (CC ALB'ORU - 05 + 06/04/2022)	29/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	7 000,00
UNITA TEATRALE ASSOCIATION	CESSION POUR LES SPECTACLES DU FESTIVAL "EVVIVA MOLIERE" (THEATRE - 08 + 09/04/2022)	29/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	10 000,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "L'AZEZI ... LUCIA E FILIPPU ... E I RUSTICHI", THEATRE DE BASTIA LE 23/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "RANCICONE" (CC ALB'ORU - 05/04/2022)	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "DON GHJUVANNI", THEATRE DE BASTIA, LE 09/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "U MALATU IN CAPU", THEATRE DE BASTIA, 08/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "DON GHJUVANNI", THEATRE DE BASTIA, 09/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "U MALATU IN CAPU", THEATRE DE BASTIA LE 08/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE POUR LE SPECTACLE "L'AZEZI ... LUCIA E FILIPPU ... E I RUSTICHI", THEATRE DE BASTIA LE 23/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "SCAPPINU" (CC ALB'ORU - 05/04/2022)	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	525,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "RANCICONE" (CC ALB'ORU - 05/04/2022)	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	525,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "DON GHJUVANNI", THEATRE DE BASTIA, 09/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "U MALATU IN CAPU", THEATRE DE BASTIA, 08/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "L'AZEZI ... LUCIA E FILIPPU ... E I RUSTICHI", THEATRE DE BASTIA LE 23/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "L'AZEZI ... LUCIA E FILIPPU ... E I RUSTICHI", THEATRE DE BASTIA LE 23/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 500,00
U TEATRINU	CESSION SPECTACLE "L'AZEZI ... LUCIA E FILIPPU ... E I RUSTICHI" AU THEATRE DE BASTIA, LE 23/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	15 000,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "SCAPPINU" (CC ALB'ORU - 06/04/2022)	01/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
PERFETTI ANDRE	DEFRAIEMENT BILLET D'AVION MR PERFETTI ANDRE ET RAJOUT PRESTATION	01/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	160,00
L ASPHODELA SARL	VERNISSAGE DE L'EXPOSITION "SPOSAMI" (CC ALB'ORU - 05/04/2022)	01/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	200,32
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING RESIDENCE POUR LE SPECTACLE "POINT NEMO" (CC ALB'ORU - 11 AU 14/04/2022)	05/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	20,00
COLLECTIF 1+1	RESIDENCE POUR LE SPECTACLE "POINT NEMO" (CC ALB'ORU - 11 AU 14/04/2022)	05/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	6 000,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU)	06/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
PANCRAZI PASCAL	ATELIER MAO ALB'ORU	06/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
CAE CLARA PAPALIA ANNE COP ACTIVITE EMPLOI	ACTIVITE ALB'ORU - VACANCES DE PRINTEMPS - ANNE PAPALIA	06/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
LA PTITE USINE	STAGE VACANCES PRINTEMPS ALB'ORU - ANNE PAPALIA - MATERIEL	06/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	358,33
NEPITA RECORDS	ACTIVITES VACANCES PRINTEMPS ALB'ORU - STAGE VINCENT ALBERTINI	06/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 400,00
RDM VIDEO	ACHAT CD POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA	07/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	204,64
CREA ORIGAMI 2B	ATELIERS ORIGAMI	07/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	560,00
RDM VIDEO	ACHAT CD POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA	07/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	668,80
LIBRAIRIE DECITRE	ACHAT PNB POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA	07/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 035,09
PREMIER ACTE COMPAGNIE	CITE EDUCATIVE LECTURE A VOIX HAUTE	07/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 125,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	08/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
HOTEL OSTELLA UBUD SAS	HÔTEL POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	08/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	258,30

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION PER I ZITELLI REASORT	08/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	495,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	08/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	618,00
RUQ SPECTACLES	CESSION + REPAS POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	08/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	7 114,60
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	11/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	11/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 050,00
CAE CLARA PAPALIA ANNE COP ACTIVITE EMPLOI	EXPOSITION "L'EMPREINTE DU VIVANT" (CC ALB'ORU - MAI 2022)	11/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 666,67
REGIE AVANCE THEATRE	TAXI POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	13/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "PAUL MIRABEL" (CC ALB'ORU - 22/04/2022)	19/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "PAUL MIRABEL" (CC ALB'ORU - 22/04/2022)	19/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "PAUL MIRABEL" (CC ALB'ORU - 22/04/2022)	19/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 318,05
KEY PROD	CESSION (TOUT COMPRIS) POUR LE SPECTACLE "PAUL MIRABEL" (CC ALB'ORU - 22/04/2022)	19/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	8 787,00
L ASPHODELA SARL	CAFETERIA L'ASPHODELA ACCUEIL CAFE POUR MANIFESTATION A L'ALBORU.	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	140,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	394,98
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	642,00
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	789,97
SPEDIDAM	DROITS SPEDIDAM SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI" LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	789,97
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	789,97
COMPAGNIE SPIRALE	CESSION + RESIDENCE 2 SEMAINES SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	21 222,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LES PROJECTIONS "CINE ZITELLI" (26 AU 29/04/2022)	22/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	156,00
SUD HOTEL	CITE EDUCATIVE HEBERGEMENT	22/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	211,76

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	ACHAT BOISSONS CATERING SPECTACLES THEATRE	22/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	219,76
VAN DER LINDEN SOPHIE	CITE EDUCATIVE RENCONTRE /FORMATION	22/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
JOSSEN PENELOPE	CITE EDUCATIVE RESIDENCE D'AUTEUR	22/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 624,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 06 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	26/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	461,41
THEATRE DE SINELLA	CITE EDUCATIVE ATELIERS ATOUR DU LIVRE	27/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	980,00
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR ADULTE.	28/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	156,64
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR ADULTE.	28/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 355,83
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	DISPOSITIF DE SECURITE A LA MEDIATHEQUE DE L'ALB'ORU.	29/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	220,00
LEROY MERLIN DOMIS SAS	PETIT MATERIEL ALB'ORU - STUDIOS	02/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	185,34
BALLA ASSOCIATION	CESSION POUR LE SPECTACLE "CARTE BLANCHE AU BALLA BOUM FESTIVAL" (CC ALB'ORU - 13/05/2022)	03/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	9 787,80
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "CARTE BLANCHE AU BALLA BOUM FESTIVAL" LE VENDREDI 13 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE " U COMEBACK D'AZEZA", LES MERCREDI 11 ET JEUDI 12 MAI 2022, AU THEATRE DE POCHE SANT'ANGHJULI	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE SPECTACLE "CORIOLAN", MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	120,60
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "CORIOLAN", MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE " U COMEBACK D'AZEZA", LES MERCREDI 11 ET JEUDI 12 MAI 2022, AU THEATRE DE POCHE SANT'ANGHJULI	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
BALLA ASSOCIATION	HEBERGEMENT SPECTACLE "CARTE BLANCHE AU BALLA BOUM FESTIVAL" LE VENDREDI 13 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	212,20
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE " U COMEBACK D'AZEZA", LES MERCREDI 11 ET JEUDI 12 MAI 2022, AU THEATRE DE POCHE SANT'ANGHJULI	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE " U COMEBACK D'AZEZA", LES MERCREDI 11 ET JEUDI 12 MAI 2022, AU THEATRE DE POCHE SANT'ANGHJULI	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE SPECTACLE "CARTE BLANCHE AU BALLA BOUM FESTIVAL" LE VENDREDI 13 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	643,20
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "CORIOLAN", MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	650,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE "CARTE BLANCHE AU BALLA BOUM FESTIVAL" LE VENDREDI 13 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	978,78
SUD HOTEL	HEBERGEMENT SPECTACLE "CORIOLAN", MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 850,61
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "CORIOLAN", MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 950,00
LOCU TEATRALE	CONTRAT CESSION SPECTACLE " U COMEBACK D'AZEZA", LES MERCREDI 11 ET JEUDI 12 MAI 2022, AU THEATRE DE POCHE SANT'ANGHJULI	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	4 000,00
THEATRE DE NENEKA	FRAIS ANNEXES SPECTACLE "CORIOLAN", LE MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	4 289,60
THEATRE DE NENEKA	CESSION SPECTACLE "CORIOLAN" MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	13 000,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES JEUNESSE	05/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	13,03
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT LIVRES JEUNESSE	05/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	102,99
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES JEUNESSE	05/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 127,72
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES SPECTACLE "MA CREATURE", MARDI 31 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	05/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 951,64
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "CORIOLAN" (CC ALB'ORU - 10/05/2022)	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	80,00
PHOTO CYRNOS SE	ACHAT MATERIEL ALB'ORU- PELLICULES INSTAX	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	103,75
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "U COMEBACK D'AZEZA" (THEATRE SAN ANGELO - 11 + 12/05/2022)	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	190,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES POUR LE SPECTACLE "U COMEBACK D'AZEZA" (THEATRE SAN ANGELO - 11+12/05/2022)	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "BALLA CLUB" (CC ALB'ORU - 13/05/2022)	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	414,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES POUR LE SPECTACLE "BALLA CLUB" (CC ALB'ORU - 13/05/2022)	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	640,00
AGIR INTERIM FRATICELLI INTERIM	HABILLEUR SPECTACLE "CORIOLAN", LE MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	10/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	168,00
ALBERTINI VINCENT CENCIO	ATELIER PLANTATION.	10/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
REGIE AVANCE THEATRE	TRANSFERTS SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	120,00
A FUNICELLA ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE THEATRE IMPRO	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	130,00
PANCRAZI PASCAL	CITE EDUCATIVE ATELIERS MAO	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
PANCRAZI PASCAL	CITE EDUCATIVE ATELIERS MAO	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", LE SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
HOTEL CENTRAL	HEBERGEMENT SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	202,20
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	366,00
A FUNICELLA ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE THEATRE IMPRO	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", LE SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	461,41
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
SUD HOTEL	CITE EDUCATIVE HEBERGEMENT	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	519,40
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE PLATEFORME DANSE, DU 17 MAI AU 2 JUIN 2022, THEATRE DE BASTIA ET CENTRE CULTUREL ALB ORU	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	650,00
SPEDIDAM	DROITS SPEDIDAM SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 020,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 020,00
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 020,00
PINON MATTHIEU	CITE EDUCATIVE TRANSPORT	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 234,76
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 300,00
88PROD SAS	DROITS SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 820,00
PINON MATTHIEU	CITA EDUCATIVE MANGA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 000,00
88PROD SAS	CESSION SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	13 094,00
ART MOUV	CESSION SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", LE SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	14 640,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	120,60

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
PANCRAZI PASCAL	CITE EDUCATIVE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
REGIE AVANCE THEATRE	TAXIS POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	190,00
LUCIANO GIMENEZ LUNA	CITE EDUCATIVE ATELIERS MUSIQUE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	350,00
LUCIANO GIMENEZ LUNA	CITE EDUCATIVE ATELIERS MUSIQUE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	350,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	520,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	520,00
LUCIANO GIMENEZ LUNA	CITE EDUCATIVE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	525,00
ART ET NOCES TROUBLES ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE ATELIERS CHANTS, GUITARE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	600,00
ART ET NOCES TROUBLES ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	800,00
ART ET NOCES TROUBLES ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	800,00
SUD HOTEL	HOTEL POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 615,22
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL ROUBAIX HAUTS DE FRANCE	FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	4 155,00
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL ROUBAIX HAUTS DE FRANCE	CESSION POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	5 200,00
PANCRAZI PASCAL	CITE EDUCATIVE ATELIERS MAO	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
ART MOUV	MASTERCLASS DANS LE CADRE DE "PLATEFORME DANSE", 18 ET 20 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	16/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
NEGRONI VOYAGES	TRANSPORTS SPECTACLE "MA CREATURE", LE MERCREDI 31 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB'ORU	16/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 074,34
NEGRONI VOYAGES	TRANSPORTS SPECTACLE "MA CREATURE", LE MARDI 31 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB'ORU	16/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 074,34
L ASPHODELA SARL	REPAS STAGE DE DANSE PLATEFORME	17/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	66,00
REGIE AVANCE THEATRE	TAXIS POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,50

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
SOUTIEN THEATRE PRIVE	TAXE POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	170,00
L ASPHODELA SARL	VERNISSAGE EXPOSITION "ANNE PAPALIA", 3 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	205,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE POUR PROJECTION FILM DANS LE CADRE DE LA "SEMAINE DE LA RESISTANCE", MARDI 24 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	216,12
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	340,00
ANOMALIE	ATELIER DE MEDIATION POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	510,00
SUD HOTEL	HOTEL POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 146,84
ANOMALIE	FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 428,40
ANOMALIE	CESSION POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 400,00
CENTE NATIONAL DE LA VARIETE ET DU JAZZ	DROITS CNV SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	19/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,00
AFD SARL	CITE EDUCATIVE FOURNITURES	23/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	144,72
HOP TOYS SARL	CITE EDUCATIVE FOURNITURES	23/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	5 081,00
BOIS JULIE	INTERVENTION POUR LA JOURNEE MANGA	01/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	175,00
BOIS JULIE	MAQUETTE +IMPRESSION MAGAZINE	01/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 985,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES JEUNESSE	02/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	682,16
RDM VIDEO	ACHAT CD	02/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	915,01
COLACO	ACHAT DVD	02/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 711,55
L ASPHODELA SARL	CAFETERIA ALBORU ACCUEIL GROUPES	03/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	180,00
2B MUSIQUE	ACHAT DE CONSOMMABLES POUR LA SALLE DE SPECTACLES DE L'ALB'ORU	08/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	498,34
PROZIC SARL	ACHAT DE CONSOMMABLES POUR LA SALLE DE SPECTACLES DE L'ALB'ORU	08/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	555,32
A FUNICELLA ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE ATELIERS THEATRE	09/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	480,00
LES P'TITS LOUPS SANTELLI ANTHONY	PRESTATION POUR LA JOURNEE DU MANGA	10/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT LIVRES ADULTES	10/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,36
A FUNICELLA ASSOCIATION	LECTURE DANS LE CADRE DE LA RESIDENCE D'ECRIURE	10/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 240,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE	14/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE	14/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
NUSTRALE GAMING	EVENEMENT JEUX VIDEO SUR LE THEME DU MANGA	14/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	FFETE DE LA MUSIQUE : BOULANGERIE MULTARI	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	256,00
PREMIER ACTE COMPAGNIE	FETE DE LA MUSIQUE : PRESTATION MANUEL DOMARCHI	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE	CINEMA PLEIN AIR ETE 2022	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	443,00
SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE	CINEMA PLEIN AIR ETE 2022	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	886,00
NOBODIES ASSOCIATION	FETE DE LA MUSIQUE : NOFUTAL	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 000,00
LA CLARTE ASSOCIATION	FETE DE LA MUSIQUE : LA CLARTE	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 000,00
LE FORUM SARL BABBU HOTEL	HEBERGEMENT CONCERT A FILETTA	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 150,56
SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE	CINEMA PLEIN AIR ETE 2022	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 329,00
GSP PROTECT SAS	FETE DE LA MUSIQUE : SECURITE	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 964,20
ART ET NOCES TROUBLES ASSOCIATION	FETE DE LA MUSIQUE : LE GRAND BLEU	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 500,00
LA BS COM	ACHAT DE CONSOMMABLES POUR LA SALLE DE SPECTACLES DE L'ALB'ORU	16/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	312,62
UNA FIARA NOVA ASSOCIATION	FETE DE LA MUSIQUE : UNA FIARA NOVA	16/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	600,00
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	MATERIEL POUR ANIMATION	17/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	53,33
CELENTE SAS	FETE DE LA MUSIQUE : INCANTESIMU	17/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 400,00
SPEDIDAM	DROITS D'AUTEUR SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU)	21/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	171,68
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING FÊTE DE LA MUSIQUE 2022	21/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE ETE2022	22/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 631,60
FIGARELLA NOELLE	ATELIERS VANNERIES 2 JUIN	20/06/2022	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	900,00
FIGARELLA NOELLE	ATELIER VANNERIE 1 CENTRE SOCIAL F. MARCHETTI	20/06/2022	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	900,00
L ASPHODELA SARL	BOISSONS ATELIERS PARTICIPATIFS	24/06/2022	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	300,00
BERGER LEVRAULT	MISE EN PLACE DU FILIEN SALAMANDRE	07/04/2022	DIRECTION DES FINANCES	1 050,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGE CONFERENCIER	10/06/2022	DIRECTION DES FINANCES	350,94
LEROY MERLIN DOMIS SAS	CROCHET METAL POUR LA CRECHE (SEUL FOURNISSEUR DISPOSANT DE CE TYPE DE CROCHETS)	01/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	45,83
CODIVEP	TABLE DE PIQUE NIQUE POUR LA DIT	01/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	450,00
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	SACS POUBELLES POUR LE NETTOIEMENT	02/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 143,50
CENTR AUTO	KIT ELAGAGE POUR 2 AGENTS DES ESPACES VERTS	03/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 469,08

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
TAMBURINI LAURENT SARL	INSTALLATION DES POMPIERS LOCAUX MERIDINALE	07/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	86,32
AM ENVIRONNEMENT	DESTRUCTION ET ELIMINATION TRONCS DES PALMIERS	07/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	4 140,00
SOCODIP	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT - MISE EN PEINTURE D'UNE SALLE DE LA BIBLIOTHEQUE	09/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	248,10
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	RENOUVELLEMENT DE SACS POUBELLES	10/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	705,40
POLYMAT	ACHAT D'UN MASQUE POUR SOUDER	14/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	52,92
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	CHAUSSURES POUR GENTILE CLAUDIO	15/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	52,45
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	SABOTS POUR MME MORI ET VETEMENTS DE TRAVAIL POUR MR BOTACI	16/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	35,56
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	SABOTS POUR MME MORI ET VETEMENTS DE TRAVAIL POUR MR BOTACI	16/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	240,93
POLYMAT	ACHAT D EMBOUTS DE PROTECTION POUR TIGES METALLIQUES	17/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	45,94
UGAP	ARMOIRE ET FAUTEUIL POUR MME ISABELLE ALBERTINI	17/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	618,93
COSTA METAL	FABRICATION D'UNE PORTE METALIQUE ET RAMPES POUR LE MUSEE DE LARSENAL	17/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	683,78
UGAP	ACHAT D'UNE ARMOIRE	21/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	321,67
BRONZINI MATERIAUX BIGMAT	ACHAT D'UN PERFORATEUR BOSCH POUR TRAVAUX DE MACONNERIE	21/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 372,75
POLYMAT	RENOUVELLEMENT OUTILLAGE POUR LE SERVICE DE LA FORGE	22/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	198,44
COSTA METAL	FOURNITURE ET POSE D'UN AUVENT STATION SERVICE CTM	24/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	677,43
HYDIS	RENOUVELLEMENT DE SACS POUBELLE ET ECOPEES	03/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	48,90
ALFABOIS	FOURNITURE ET POSE D'UN COFFRAGE POUR CREATION DE DALLE AU CIMETIERE DE MONTESORO	03/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	102,96
CONFORAMA	FRIGIDAIRE POUR LE BUREAU EMIR/MACON	03/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	133,32
FASS CORSE SARL	VIS POUR TRAVAUX DANS LES ECOLES	03/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	139,61
CENTR AUTO	TREUIL MANUEL DE TRACTION POUR TRAVAUX CHEMIN DE L'ANNONCIADE	04/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	37,51
POLYMAT	TIGES FILETEES POUR POSE DE BANCS	04/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	64,48

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE DEUX QUARTS SOLEIL DE PROTECTION AU JARDIN PECUNIA	04/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	203,94
TAMBURINI LAURENT SARL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU CIMETIERE DE MONTESORO	04/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	430,47
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UN PORTAIL A LARINELLA	07/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	370,23
AM ENVIRONNEMENT	PROVISIONNEL POUR TRAITEMENT DE DIB	09/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 120,00
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	2 APIRES D EGANTS MANCHES LONGUES ANTI-COUPURE	10/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	33,80
LEROY MERLIN DOMIS SAS	ACHAT DE DEUX ROULEAUX DE CANISSES POUR AUVENT CTM	10/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	130,58
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	VETEMENTS DE TRAVAIL POUR MR MARGIOLI (SERVICE FORGE)	10/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	779,84
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	VETEMENTS ET CHAUSSURES POUR MME ALFONSI ET MR MARINI	14/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	128,50
POLYMAT	ACHAT D'UN PACK DE BATTERIES POUR PERCEUSE MAKITA	14/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	342,72
PHARMACIE DOMINICI SELAS	RENOUVELLEMENT DES FOURNITURES PHARMACEUTIQUES POUR LA DIT	15/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	16,01
PHARMACIE DOMINICI SELAS	RENOUVELLEMENT DES FOURNITURES PHARMACEUTIQUES POUR LA DIT	15/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	30,27
PHARMACIE DOMINICI SELAS	RENOUVELLEMENT DES FOURNITURES PHARMACEUTIQUES POUR LA DIT	15/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	55,39
POLYMAT	SCIE SABRE ET PERCEUSE POUR LE SERVICE ESPACES VERTS	15/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	459,26
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DUNE POTENCE POUR JET D'EAU JARDIN DU FANGO	16/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	75,36
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	CHAUSSURES POUR MR CARTACCI ET MR SIMONI	16/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	82,19
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE GRILLE A L'ECOLE CHARPAK	16/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	178,86
UGAP	FAUTEUIL DE BUREAU POUR MME PUGGIONI CUISINE CENTRALE	17/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	221,26
CANICO	TOILES PLAQUES ET GODETS POUR LE SERVICE ESPACE VERT	17/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	566,64
COSTA METAL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA TABLE DE TRAVAIL DE LA FORGE	21/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	855,50
FASS CORSE SARL	POSE D'UNE TABLETTE POUR BUREAU CASA DI ANZIABI	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	42,35
COSTA METAL	MISE EN PLACE POTEAUX POUR ELECTIONS	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	104,28

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CENTR AUTO	CRAMPONS POUR LE SERVICE D'ECLAIRAGE PUBLIQUE	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	321,75
CODIVEP	RENOUVELLEMENT DES POTELETS A ENCASTRER	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	340,00
UGAP	FAUTEUIL ET REFRIGERATEUR POUR MME LAZZARINI	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	488,84
CODIVEP	RENOUVELLEMENT DES POTELETS EN 140 CM	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	750,00
CODIVEP	RENOUVELLEMENT DES POTELETS EN 120 CM	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	760,00
TAMBURINI LAURENT SARL	RENOUVELLEMENT DE CTBX POUR LES URGENCES	25/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	260,53
LEROY MERLIN DOMIS SAS	RENOUVELLEMENT DES LAMPES POUR LES ELECTIONS	28/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	48,50
UGAP	RENOUVELLEMENT DES HUILE POUR LES VEHICULES DU PARC	29/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	497,37
UGAP	RENOUVELLEMENT DES HUILE POUR LES VEHICULES DU PARC	29/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 913,07
MONSIEUR BRICOLAGE ETABLISSEMENT GIANELLI	MISE EN PLACE DE BRISE VUE ECOLE DEFENDINI	30/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	231,91
AM ENVIRONNEMENT	DIB SUITE AUX MANIFESTATIONS	30/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 250,00
COSTA METAL	RENFORCEMENT DE LA CLOTURE D'ECOLE DEFENDINI	31/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	359,63
POLYMAT	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT - CUISINE CENTRALE	05/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	46,12
POLYMAT	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT - CUISINE CENTRALE	05/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	48,83
POLYMAT	RENOUVELLEMENT DE STOCK POUR MAGASIN DU SERVICE ELECTRIQUE	07/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	108,60
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE RAMPE DE PROTECTION A L'ECOLE DE L'ANNONCIADE	07/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	136,99
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE GRILLES POUR FENETRES A L'ECOLE CHARLES ANDREI	07/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 470,00
POLYMAT	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT - ACHAT DE CHEVILLES POUR FIXER LES GRILLES A L'ECOLE CHARLES ANDREI	08/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	24,18
POLYMAT	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT - FIXATIONS DE PIQUETS DE CLOTURE DU PARC MANDELA	08/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	108,68
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE 4 POTELETS A LA CRECHE	11/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	175,00
UGAP	MOBILIER POUR ADMINISTRATION GENERALE	11/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	2 671,62

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
BRONZINI MATERIAUX BIGMAT	RENOUVELLEMENT DES BOMBES ANTI GUEPES	12/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	77,52
BRONZINI MATERIAUX BIGMAT	RENOUVELLEMENT DES EPI	12/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	138,24
BURO 2B CORS AMENAGEMENT	STORES POUR LE SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET SANTE	12/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	834,40
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	RENOUVELLEMENT DES SACS A DEJECTIONS CANNINES	13/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 320,00
POLYMAT	GRAISSE POUR PAUMELLES	14/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	20,01
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE RAMPES RUE PEKLE	14/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 487,50
CORSE GRAVURES TROPHEES	MISE EN PLACE DE MATS DANS LES ECOLES	15/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	309,50
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	HABILLEMENT AGENT DE SECURITE ALB ORU	15/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	525,41
TRAVAUX SOUS MARINS CORSE TSMC SARL	MISE EN PLACE DU BALISAGE DE LA PLAGE DE L'ARINELLA	15/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	5 630,00
DUCLLOT BUREAUTIQUE	MISE EN PLACE ARMOIRE A CLES AU SERVICE FONCIER	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	30,35
ALFABOIS	TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE DEUX FENETRES AU CCAS	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	47,15
CAPEMBAL	RENOUVELLEMENT DES BOBINES DE PAPIER	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	101,82
CODIVEP	RENOUVELLEMENT DES POTELETS	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 070,00
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	RENOUVELLEMENT DES SACS A DEJECTIONS CANNINES	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 100,00
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	DETERGENT POUR LE LAVAGE DES RUELLES	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 242,88
ALFABOIS	MISE EN PLAQUE DE TABLEAU POUR LES CLEFS AU CENTRE SOCIAL	21/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	77,31
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	RENOUVELLEMENT DES EPI (GANTS) DU NETTOIEMENT	21/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	382,80
FASS CORSE SARL	MISE EN PLACE DE SUJETS A LA CRECHE	22/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	46,20
FASS CORSE SARL	CONSTRUCTION DE SALON DE JARDIN CENTRE SOCIAL	22/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	55,68

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
LEROY MERLIN DOMIS SAS	PARASOL POUR LA CRECHE	22/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	424,04
MARCK ET BALSAN	VETEMENTS ETE POUR LA POLICE	22/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	640,02
MARCK ET BALSAN	VETEMENTS ETE POUR LA POLICE	22/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	2 492,24
CENTR AUTO	PERCEUSE ET SCIE SABRE POUR LE SERVICE ESPACES VERTS	25/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	406,35
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	VETEMENTS POUR LA MENUISERIE	26/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	298,96
CENTR AUTO	MOTOCULTEUR POUR LES ESPACES VERTS	26/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	449,25
TAMBURINI LAURENT SARL	MISE EN PLACE DE LAMBOUDRES POUR LA POSE DE FRESQUES ECOLE ANDREI	27/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	91,08
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE RAMPES VILLE	27/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	99,66
COSTA METAL	INSTALLATION DE RALLONGES SUR LES POTELETS	27/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	149,33
GK PROFESSIONAL	EQUIPEMENTS POUR LA POLICE	27/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	373,30
GK PROFESSIONAL	EQUIPEMENTS POUR LA POLICE	27/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 146,72
FASS CORSE SARL	FOURNITURE ET POSE D'UNE PAIRE DE ROULETTES BASSEPOUR PLACARDS DE LA CRECHE	28/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	29,83
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE GRILLE DE PROTECTION A L'ECOLE DESANTI	29/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	196,82
CENTR AUTO	PANTALON DE DEBROUSSAILLAGE	29/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	462,90
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT DES EPI POUR LES ESPACES VERTS	29/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	887,88
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	CHAUSSURES ET PARKA POUR TROJANI-SIMONI-HIND-VINCIGUERRA	02/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	206,80
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	CHAUSSURES ET PARKA POUR TROJANI-SIMONI-HIND-VINCIGUERRA	02/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	216,84
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT DE GANTS EN NITRIL	03/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	116,10
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	PARKA POUR MR CARTACCI	04/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	119,30
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT DE ROULEAUX DE CHAINES	04/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 126,20
EMAL CELIO	VETEMENTS POUR LE CABINET DU MAIRE (PATRICK DONZE)	05/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	379,91

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
COSTA METAL	FOURNITURE ET POSE DE PROTECTION SUR POTEAUX DES WC DU JARDIN PECUNIA	06/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	126,00
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT DE CHAINES BOBINES TOUS SERVICES	09/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	120,92
CAPEMBAL	RENOUVELLEMENT DE SACS POUBELLE TOUS SERVICES	10/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	45,30
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	FOURNITURE DE BUREAU POUR ESPACES VERTS	10/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	353,25
DUCLOT BUREAUTIQUE	MARQUEURS POUR LA CUISINE CENTRALE	12/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	22,75
POLYMAT	REMISE EN ETAT D'UNE VISSEUSE	12/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	74,17
AM ENVIRONNEMENT	RENOUVELLEMENT DIB	12/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 200,00
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	RENOUVELLEMENT PAPIER CALQUE POUR LE SERVICE ANIMATION	13/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	13,98
TAMBURINI LAURENT SARL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT FEU ROUGE MONTESORO	13/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	30,36
ALFABOIS	FABRIQUE ET POSE D'UN COMPTOIR POUR L'OFFICE DU TOURISME	16/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	39,79
TAMBURINI LAURENT SARL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT D'UN REGARD	16/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	107,62
TAMBURINI LAURENT SARL	FABRIQUE ET POSE DUN BRISE VUE A FICAGHJOLA	18/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	30,36
ALFABOIS	FABRIQUE ET POSE D'UN COMPTOIR AU MUSEE POUR CREAZIONE	18/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	39,79
LAE LOCATION	LOCATION D'ENGINS POUR DESSOUCHAGE D'ARBRES	18/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	239,65
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE PORTE POUR L'ATELIER DE LA FORGE	18/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	463,39
CANICO	RENOUVELLEMENT DE GANTS EN CUIR POUR LE SERVICES ESPACES VERTS	18/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	637,50
CODIVEP	RENOUVELLEMENT DE BARRIERES	19/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	459,00
CENTR AUTO	4 VESTES DE DEBROUSSAILLAGE	23/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	325,16
ALFABOIS	FABRIQUE ET POSE D'ETAGERES A LA MAIRIE NOGUES (RDC ET 5 EME ETAGES)	23/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	578,65
TAMBURINI LAURENT SARL	FABRIQUE ET POSE D'UN CAIBOTI A LA PLAGE DE L ARINELLA	24/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	43,01
GK PROFESSIONAL	VETEMENT DE TRAVAIL POUR GENEST	25/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	892,02

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
SOLACO	REPLACEMENT DU LOGICIEL DE GESTION DES CARBURANTS ET DISTRIBUTEURS	25/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	13 484,00
COSTA METAL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU PORTAIL DE L'ECOLE CHARPACK	30/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	76,94
BRONZINI MATERIAUX BIGMAT	RENOUVELLEMENT DE PETIT OUTILLAGE POUR LE MAGASIN	30/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	187,96
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	FOURNITURES DE BUREAU POUR LE CABINET DU MAIRE	31/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	45,40
DUCLOT BUREAUTIQUE	FOURNITURES DE BUREAU POUR LE CCAS	31/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	198,08
DUCLOT BUREAUTIQUE	FOURNITURES DE BUREAU POUR LE SERVICE IMPRIMERIE	31/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	484,22
DUCLOT BUREAUTIQUE	FOURNITURES DE BUREAU POUR LE SERVICE IMPRIMERIE	31/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	973,99
LEROY MERLIN DOMIS SAS	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT D'ALGECO D'ARINELLA	01/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	45,13
ALFABOIS	INSTALLATION D'UN PASSAGE POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE A LA PLAGE DE L ARINELLA	02/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	240,94
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	SABOTS POUR CACHEUX ET GUILLARD (CUISINE CENTRALE)	03/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	48,76
CENTR AUTO	DEBROUSSAILLEUSE POUR ENTRETIEN DE LECOLE GAUDIN	08/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	179,25
BONNEL ROBIN	TAILLE ENTRETIEN ELAGAGE DE 4 MICOCOULIERS SUR LA PLACE DU MARCHE	08/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 800,00
COSTA METAL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA BARRIERE DE LA RUE DU COL	13/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	30,28
DUCLOT BUREAUTIQUE	STYLO ROLLER BLEU POUR LE CABINET DU MAIRE	13/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	41,41
UGAP	ACHAT D UN FAUTEUIL POUR ANNE CAROLE AGOSTINI	13/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	221,26
CODIVEP	ARCEAU DE PARKING POUR RESERVER PLACES DE BUREAUX	15/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	102,00
UGAP	ACHAT D'UN CAISSON DE BUREAU POUR MME MARCHETTI	16/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	178,96
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	RENOUVELLEMENT DE SACS POUBELLES POUR LE SERVICE NETTOIEMENT (LE PRESTATAIRE DU MARCHE NE PEUT PAS REpondre A CETTE DEMANDE), EN PJ MAIL	16/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	2 997,00
FASS CORSE SARL	STOCK DE VIS POUR TRAVAUX	17/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	31,00
LEROY MERLIN DOMIS SAS	ACHATS DE VENTILATEURS	17/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	108,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CENTR AUTO	12 PROTEGES OREILLES POUR LES ESPACES VERTS	17/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	283,20
RETIF CAPEMBAL LE CASH SAS CASH CAPEMBAL	DEVIDOIR PISTOLETS SCOTCH	20/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	15,80
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE RAMPE DE PROTECTION A L'ECOLE DE L'ANNONCIADE	20/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	246,33
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	FOURNITURES DE BUREAU POUR LA DRUCS	21/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	56,79
DUCLOT BUREAUTIQUE	FOURNITURES DE BUREAU POUR L'EPICERIE EDUCATIVE	21/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	57,44
POLYMAT	RENOUVELLEMENT TIREFONDS ET CHEVILLES TOUS SERVICES	21/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	70,43
ESPACE ELEC	REMISE EN ETAT EP CARDO SAN GAETANO	22/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	35,09
ESPACE ELEC	REMISE EN ETAT EP CARDO SAN GAETANO	22/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	502,02
UGAP	FAUTEUIL POUR LE RESPONSABLE DE SERVICE DES ESPACES VERTS	23/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	221,26
UGAP	FAUTEUIL POUR MADAME MAMBERTI	23/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	221,26
DUCLOT BUREAUTIQUE	HUILE POUR DESTRUCTEUR	24/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	77,62
CENTR AUTO	ACHAT D'UN SOUFFLEUR A DOS	27/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	636,75
LEROY MERLIN DOMIS SAS	ACHAT DE VENTILATEURS POUR DIT	28/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	36,00
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	DESTRUCTEUR D'ARCHIVES	29/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	437,41
MICRO EXTENSION	MATERIEL INFORMATIQUE CH ANDREI	04/02/2022	DIRECTION PETITE ENFANCE	1 912,00
HEPHAISTOS	ACHAT FOURNITURES ADAPTEES SUBISSI 2022	18/02/2022	DIRECTION PETITE ENFANCE	1 219,58
HEPHAISTOS	ACHAT FOURNITURES ADAPTEES CAMPANARI 2022	01/03/2022	DIRECTION PETITE ENFANCE	1 124,58
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	ACHAT MATERIEL SITE BILINGUE SUBISSI ELEMENTAIRE	03/03/2022	DIRECTION PETITE ENFANCE	1 245,49
MICRO EXTENSION	REMPLACEMENT PORTABLE RH	02/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 601,75
INMAC WSTORE	STOCK DE MONITEURS	02/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 997,15
TECNICA SARL	ACHAT DE MATERIEL AUDIO	07/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 362,00
UGAP	ACQUISITION LICENCE ADOBE POUR JULIE LOURS (SERVICE COMMUNICATION)	09/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	282,16
BCI INFORMATIQUE	ACQUISITION DE TELEPHONES MOBILES	09/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	3 337,50

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION ADAPTATEUR APPLE LIGHTNING VERS HDMI	10/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	99,98
MFI	STOCK DE PERIPHERIQUES	10/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 130,82
COPIE CONFORME GMP	CHANGEMENT AMPOULE VIDEOPROJECTEUR ECOLE CALLONI	17/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	190,00
COPIE CONFORME GMP	CHANGEMENT VIDEOPROJECTEUR ECOLE CHARPAK	17/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	690,00
BCI INFORMATIQUE	BATTERIE IPHONE THIEBLEMEONT	21/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	37,42
BCI INFORMATIQUE	BATTERIE PRESCELTI A20E	21/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	37,42
MFI	PONT WIFI (STOCK)	22/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	192,00
MFI	STOCK DE CARTOUCHES POUR LE TRACEUR DES DESSINATEURS	22/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 139,05
ALLIOCOM	REPLACEMENT PONT WIFI DU CTM	23/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	234,00
POWER LIVE MUSIC	LOCATION VIDEOPROJECTEUR POUR ELECTIONS PRESIDENTIELLES	23/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	769,33
MICRO EXTENSION	CONSOMMABLES TRACEUR DESSINATEUR	25/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 097,00
MICRO EXTENSION	STOCKS DE CLIENTS LEGERS	03/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	6 135,00
UGAP	MAINTENANCE 2022 DES LICENCES MICROSOFT DU SYSTEME CENTRAL	04/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	15 053,88
INMAC WSTORE	SUPPORT ECRAN	11/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	56,55
MFI	REPLACEMENT PORTABLE HS CALLONI ELEMENTAIRE	11/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	746,67
BCI INFORMATIQUE	REPARATION TELEPHONE MOBILE BRUNO GUILLARD (ECRAN)	14/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	119,85
UGAP	LOGICIEL DE GESTION DE LA FLOTTE DE TELEPHONES MOBILES PUSHMANAGER (300 LICENCES)	14/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	12 192,00
MICRO EXTENSION	TETES D'IMPRESSION TRACEUR DGST	16/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	336,00
BERGER LEVRAULT	PRESTATION D'ASSISTANCE BERGER LEVRAULT POUR DSN (EGRH)	16/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 050,00
CHAMBERSIGN FRANCE	COMMANDE D'UN CERTIFICAT ELECTRONIQUE RGS** POUR M. PAUL TIERI	18/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	270,00
CHAMBERSIGN FRANCE	COMMANDE D'UN CERTIFICAT ELECTRONIQUE RGS** POUR M. JEAN GIAMBELLI	23/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	270,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
UGAP	ACQUISITION DE 40 LICENCES CITRIX XENDESKTOP POUR LA PLATEFORME CENTRALE CITRIX	25/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 831,60
GANDI SAS	RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT POUR LES SERVEURS DU SYSTEME CENTRAL	06/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	120,00
UGAP	ACQUISITION DE 40 LICENCES MICROSOFT RDS POUR LA PLATEFORME CENTRALE CITRIX	06/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	7 880,80
BERGER LEVRAULT	PRESTATION D'ASSISTANCE BERGER LEVRAULT POUR LE RSU (EGRH)	07/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 100,00
SITEC STE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE CORSE	PRESTATION DE PARAMETRAGE ET DE FORMATION DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES ACTES POUR LE CCAS	21/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	350,00
3P SARL	HEBERGEMENT DE 6 MOIS DE LA SOLUTION DE GESTION DES MARCHES PUBLICS 3P	25/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	600,00
GANDI SAS	RENOUVELLEMENT ANNUEL NOMS DE DOMAINE MUSEE-BASTIA.FR ET .COM	27/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	26,38
ARCHIMED	PRESTATION DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU CERTIFICAT WEB POUR L'APPLICATION SYRACUSE	27/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	125,00
POWER LIVE MUSIC	LOCATION VIDEOPROJECTEUR POUR ELECTIONS LEGISLATIVES	27/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	769,33
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION D'UN TELEPHONE MOBILE POUR LE MAIRE (REPLACEMENT MOBILE HS)	04/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 115,82
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION CABLE USB-C POUR THOMAS ANTONETTI	13/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	24,99
MICRO EXTENSION	ACQUISITION PORTABLES DIRECTION	17/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	5 117,01
SITEC STE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE CORSE	NOUVEAU PARAPHEUR ELECTRONIQUE	18/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 850,00
BERGER LEVRAULT	MIGRATION DE LA VEILLE REGLEMENTAIRE RH VERS LA NOUVELLE VERSION AUTOMATISEE	18/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	22 688,80
MFI	TETES D'IMPRESSION TRACEUR DGST	19/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	294,00
BCI INFORMATIQUE	KIT ECRAN TELEPHONE MOBILE JEAN-YVES BONIFAY (ECRAN)	24/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	74,92
UGAP	ACQUISITION DE 5 LICENCES DE MESSAGERIE COLLABORATIVE OFFICE 365 E3	24/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 028,50
BERGER LEVRAULT	ACQUISITION DE CONNECTEUR BERGER LEVRAULT POUR LE NOUVEAU PARAPHEUR SITEC	30/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	9 075,00
INMAC WSTORE	COMMANDES DE PERIPHERIQUES	07/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 063,97
BCI INFORMATIQUE	ACQUISITION DE CHARGEURS DE TELEPHONES MOBILES	10/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	223,50

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
BCI INFORMATIQUE	ACQUISITION DE TELEPHONES MOBILES	10/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	4 148,50
OCI URBANISME	ACQUISITION DE 5 LICENCES POUR LE LOGICIEL NETADS POUR L'URBANISME	14/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	3 904,00
VIVATICKET SAS	INTERVENTION MODE AUTONOME MUSEE	15/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	340,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION DE CHARGEUR D'IPHONE POUR LE STOCK	16/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	199,63
INMAC WSTORE	STOCK DE MONITEURS	16/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	5 470,50
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION DE CHARGEUR IPHONE	17/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	199,63
OCI URBANISME	ACQUISITION DE 5 LICENCES "CONSULTATIONS" POUR LE LOGICIEL NETADS POUR L'URBANISME	17/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 950,00
MFI	STOCK DE PC	17/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	7 425,00
COPIE CONFORME GMP	CHANGEMENT AMPOULE TNI CALLONI	22/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	190,00
TECHNIC ALARM	PRESTATION DE MAINTENANCE D'INTERVENTION PONCTUELLE SUR DEMANDE, CONTROLE DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE MANTINUM ALDILONDA	07/02/2022	FLUIDE	550,00
KONE ASCENSEURS	MAINTENANCE DES 28 INSTALLATIONS ASCENSEURS AVANT NOUVEAU MARCHE (EN REMPLACEMENT DU BDC N° 22DE000080 SUITE ERREUR TVA)	07/02/2022	FLUIDE	2 807,00
ELECTRICITE INDUSTRIELLE AUTOMATISMES	INTERVENTION SUR FEUX TRICOLORES CARREFOUR CIMETIERE ROUTE ROYALE	08/02/2022	FLUIDE	1 620,00
VDF SARL	REPLACEMENT BATTERIE GERBEUR ALB'ORU	14/02/2022	FLUIDE	711,40
ELECTRICITE INDUSTRIELLE AUTOMATISMES	DEPANNAGE FEUX TRICOLORE RTE ROYALE	14/02/2022	FLUIDE	960,00
CHAUFF ELEC	INSTALLATION POMPE VORTEX POSTE DE RELEVAGE JEUX D'ENFANTS ARINELLA	15/02/2022	FLUIDE	3 610,00
ANTHEA	REPARATION DU SYSTEME D'AUTOMATISME ENTREE CTM	23/02/2022	FLUIDE	145,00
ELECTRICITE INDUSTRIELLE AUTOMATISMES	FEUX TRICOLORES. PASSAGE PIETON LOGIREM	02/03/2022	FLUIDE	420,00
LACROIX SOFREL	SAV REPARATION DE 3 DISPOSITIFS LACROIX SOFREL (DISPOSITIF RECHERCHE DE FUITE D'EAU)	08/03/2022	FLUIDE	385,00
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	MISE EN PLACE D'UN RADIATEUR A LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE	08/03/2022	FLUIDE	1 185,00
KONE ASCENSEURS	MAINTENANCE DES 28 ASCENSEURS AVANT SIGNATURE DU NOUVEAU MARCHE	08/03/2022	FLUIDE	3 607,68
PLOMBACAP FRANCHETEAU HENRI	REPLACEMENT D'UN DETENDEUR DE PRESSION ET D'UN CLAPET ANTI RETOUR	10/03/2022	FLUIDE	1 280,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	REPLACEMENT D'UN VENTIL CONDENSEUR (MAISON DES SCIENCES)	11/03/2022	FLUIDE	920,00
QUALIT AIR	HYGIENISATION, NETTOYAGE ET DESINFECTION : CLIM TRAITEMENT D'AIR CRECHE DE MONTESORO	14/03/2022	FLUIDE	3 100,00
QUALIT AIR	HYGIENISATION HOTTES, CHAMBRES FROIDES, SYSTEME DE TRAITEMENT D'AIR (CUISINE CENTRALE)	14/03/2022	FLUIDE	5 316,05
BEST ENERGIES	AMO POUR NEGOCIATION PROTOCOLE TRANSACTIONNEL TRIPARTITE ETAT/COMMUNES/ENGIE	14/03/2022	FLUIDE	8 400,00
QUALIT AIR	HYGIENISATION, NETTOYAGE ET DESINFECTION : CLIM RESEAU + VENTILATION DES ECOLES	14/03/2022	FLUIDE	11 185,50
CAP ENVIRONNEMENT	POMPAGE NETTOYAGE ET DEBOUCHAGE WC ARINELLA	15/03/2022	FLUIDE	650,00
BC2E CET DIAG SAS	AVANT TRAVAUX EP : PRELEVEMENT AMIANTE HYACINTHE DE MONTERA - FOUILLE POUR POSE DE MAT -	16/03/2022	FLUIDE	1 146,00
KONE ASCENSEURS	FOURNITURE ET REMPLACEMENT DU CONTACT A CLES (MAISON DES SYNDICATS)	17/03/2022	FLUIDE	403,04
KONE ASCENSEURS	ASCENSEUR ECOLE CH ANDREI : REMPLACEMENT DE LA CARTE KRM	28/03/2022	FLUIDE	823,02
KONE ASCENSEURS	ASCENSEUR ECOLE DU CENTRE : KIT PHONIE KRM, GSM COMPLET	28/03/2022	FLUIDE	1 070,60
KONE ASCENSEURS	ASCENSEUR MAIRIE CENTRALE : KIT PHONIE KRM, GSM COMPLET	28/03/2022	FLUIDE	1 070,60
KONE ASCENSEURS	ASCENSEUR MAISON DES ASSOCIATIONS RUE SAN ANGELO : KIT PHONIE KRM, GSM COMPLET	28/03/2022	FLUIDE	1 070,60
AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES	REPRISE PROGRAMMATION FEUX TRICOLORES CARREFOUR CIMETIERE	04/04/2022	FLUIDE	900,00
A2C ENTREPRISE	SECURISATION PORTES HALL PRINCIPAL ECOLE CHARPAK	05/04/2022	FLUIDE	3 476,61
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	REPLACEMENT CAISSON VMC MAISON DES SERVICES PUBLICS	07/04/2022	FLUIDE	1 609,77
LOXAM CORSE REPAR ET LOC	LOCATION D'UNE CAMERA D'INSPECTION CANALISATION EP PLACE ST NICOLAS	26/04/2022	FLUIDE	31,10
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	FOURNITURE DE CONSOMMABLE POUR MAINTENANCE DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE LA CUISINE CENTRALE	26/04/2022	FLUIDE	742,52
ANTHEA	CELLULES DU FUT BARRIERE TAXI	02/05/2022	FLUIDE	554,00
SOMATECO SARL	REPLACEMENT D'UNE CELLULE DE REFROIDISSEMENT	13/05/2022	FLUIDE	14 847,50
LACROIX SOFREL	REPARATION D'1 LS 10 (SAV)	16/05/2022	FLUIDE	250,00
ATLANTIQUE AUTOMATISMES INCENDIE AAI	REMISE EN ETAT GRAND SECOURS THEATRE	16/05/2022	FLUIDE	2 945,00
EGC RISPOLI PHILIPPE	REMISE A NIVEAU, ONDULEUR 3EME ETAGE LOCAL INFORMATIQUE	17/05/2022	FLUIDE	1 180,00
LACROIX SOFREL	COMMANDE DE 2 X LS10 4 G (DISPOSITIF DE RECHERCHE DE FUITE EAU)	19/05/2022	FLUIDE	1 625,40

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
EGC RISPOLI PHILIPPE	REMISE A NIVEAU ONDULEUR BIBLIOTHEQUE LOCAL SERVEUR	23/05/2022	FLUIDE	1 590,00
ANTHEA	REPROGRAMMATION ALARME ET PORTAIL CTM	31/05/2022	FLUIDE	165,00
EDF GDF AGENCE HAUTE CORSE	REMPLACEMENT DU COFFRET EP RUE V.HUGO, MODIFICATION DU BRANCHEMENT EDF	07/06/2022	FLUIDE	752,27
EDF GDF AGENCE HAUTE CORSE	REMPLACEMENT DU COFFRET EP BUT, MODIFICATION DU BRANCHEMENT EDF	07/06/2022	FLUIDE	752,27
EDF GDF AGENCE HAUTE CORSE	REMPLACEMENT DU COFFRET EP RUE L.VINCIGUERRA, MODIFICATION DU BRANCHEMENT EDF.	07/06/2022	FLUIDE	756,16
EDF GDF AGENCE HAUTE CORSE	REMPLACEMENT DU COFFRET EP CHEMIN DE CHIECHO, MODIFICATION DU BRANCHEMENT EDF.	07/06/2022	FLUIDE	756,16
3P MENUISERIES	REPARATION ET REPOSE STORE SCRENE PLUS REGLAGE	14/06/2022	FLUIDE	525,00
ANTHEA	DEPANNAGE DU PORTILLON POLICE RUE CARNOT CABLE ABIME	14/06/2022	FLUIDE	580,00
ANTHEA	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA BORNE ESCAMOTABLE DU VIEUX PORT	20/06/2022	FLUIDE	975,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1) - 1ER GROUPE	01/02/2022	FORMATION	840,00
GRETA HAUTE CORSE LYCEE PAUL VINCENSINI	IMMERSION LANGUE CORSE - CRECHE ANGHJULELLI	10/02/2022	FORMATION	7 000,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	FORMATION PSC1	12/02/2022	FORMATION	70,00
FALEP 2B LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE CORSE	FORMATION SERVICE CIVIQUE ET CITOYENNE	14/02/2022	FORMATION	100,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 19 AU 22 JUIN 2022	15/02/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 22 AU 25 MAI 2022	15/02/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 05 AU 08 JUIN 2022	15/02/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 19 AU 22 JUIN 2022	15/02/2022	FORMATION	102,39
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 22 AU 25 MAI 2022	15/02/2022	FORMATION	102,39
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 05 AU 08 JUIN 2022	15/02/2022	FORMATION	102,39
EPLFP AGRICOLE DE BORGIO CENTRE DE FORMATION	CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES INITIAL DECIDEUR	08/03/2022	FORMATION	160,00
EPLFP AGRICOLE DE BORGIO CENTRE DE FORMATION	CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES INITIAL DECIDEUR	08/03/2022	FORMATION	160,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION A/R BASTIA-PARIS - FORMATION ERU -	10/03/2022	FORMATION	16,95
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION A/R BASTIA-PARIS - FORMATION ERU -	10/03/2022	FORMATION	200,75
ECOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN INSTITUT DE FORMATION DE LA MO	STRATEGIE ET OUTILS D'INTERVENTION SUR LES COPROPRIETES EN RENOUVELLEMENT URBAIN	10/03/2022	FORMATION	1 475,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
NIFFENEGGER CEDRIC ORGANISME DE FORMATION	FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE DES PLATES- FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL SELON LA RECOMMANDATION R.486 (CACES® R.486) - CATEGORIE A ET B	11/03/2022	FORMATION	2 020,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION - FORMATION	16/03/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION - FORMATION	16/03/2022	FORMATION	100,98
FPT FORMATIONS MME DELLAROVERE CAROLE	SUBVENTIONS EUROPEENNES : NOUVEAUX PROGRAMMES 2021-2027	16/03/2022	FORMATION	590,00
FALEP 2B LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE CORSE	FORMATION SERVICE CIVIQUE ET	23/03/2022	FORMATION	100,00
CNED	FORMATION ATTACHE TERRITORIAL EXTERNE	24/03/2022	FORMATION	1 008,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	GESTES QUI SAUVENT - GQS	25/03/2022	FORMATION	600,00
LA GAZETTE DES COMMUNES	INITIER LE PLAN DE DECARBONISATION DE SA COLLECTIVITE	25/03/2022	FORMATION	895,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES P.S.C.1	25/03/2022	FORMATION	3 360,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION/LOCATION VEHICULE - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	6,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION/LOCATION VEHICULE - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION/LOCATION VEHICULE - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	69,58
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	101,05
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION/LOCATION VEHICULE - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	103,59
CCI FORMATION CORSICA CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE CORSE	PLATE-FORME ELEVATRICE R.486 PREPARATION A L'AUTORISATION DE CONDUITE CATEGORIE B	11/04/2022	FORMATION	1 000,00
ECOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN INSTITUT DE FORMATION DE LA MO	ELABORER ET ANIMER UNE MAISON DU PROJET	11/04/2022	FORMATION	1 100,00
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS DE HAUTE CORSE	ACTION DE FORMATION PAR CONTRAT D'APPRENTISSAGE - 2EME ANNEE - SOLDE	12/04/2022	FORMATION	530,58
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS DE HAUTE CORSE	ACTION DE FORMATION PAR CONTRAT D'APPRENTISSAGE - 2EME ANNEE -	12/04/2022	FORMATION	530,58
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS DE HAUTE CORSE	ACTION DE FORMATION PAR CONTRAT D'APPRENTISSAGE - 2EME ANNEE -	12/04/2022	FORMATION	530,58
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS DE HAUTE CORSE	ACTION DE FORMATION PAR CONTRAT D'APPRENTISSAGE - 2EME ANNEE -	12/04/2022	FORMATION	1 591,75
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	FCO - ACTUALITE JURIDIQUE DU DOMAINE POLICE MUNICIPALE	13/04/2022	FORMATION	500,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	STAGE INTRA - ENTRAINEMENT AU MANIEMENT D'UN PISTOLET A IMPULSIONS ELECTRIQUES CATEGORIE B6	13/04/2022	FORMATION	780,00
EFE FORMATION	LES JOURNEES DU BJDU	15/04/2022	FORMATION	1 265,00
FORUM SIRIUS	FORMATION DES UTILISATEURS SIRIUS - ALB'ORU	19/04/2022	FORMATION	1 141,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 17 AU 20 JUILLET 2022	28/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 03 AU 06 JUILLET 2022	28/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 17 AU 20 JUILLET 2022	28/04/2022	FORMATION	103,59
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 03 AU 06 JUILLET 2022	28/04/2022	FORMATION	103,59
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 23 AU 26 OCTOBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 09 AU 12 OCTOBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 25 AU 28 SEPTEMBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 11 AU 14 SEPTEMBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 23 AU 26 OCTOBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	103,59
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 09 AU 12 OCTOBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	103,59
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 25 AU 28 SEPTEMBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	103,59
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 11 AU 14 SEPTEMBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	103,59
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE PROPULS	PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1) - CRECHE	23/05/2022	FORMATION	2 170,00
	REFERENT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENT SEXISTES	08/06/2022	FORMATION	590,00
ECOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN INSTITUT DE FORMATION DE LA MO	COMMERCE, ENTREPRENEURIAT, PRODUCTION, CLAUSE D'INSERTION : DEPLOYER L'ECONOMIE DANS LES QUARTIERS - JULIEN TORRE	09/06/2022	FORMATION	750,00
CCI FORMATION CORSICA CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE CORSE	PLATE-FORME ELEVATRICE R.486 CAT B EXPERIMENTE	15/06/2022	FORMATION	1 000,00
CCI FORMATION CORSICA CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE CORSE	PLATE-FORME ELEVATRICE R.486 CAT B DEBUTANT	15/06/2022	FORMATION	1 000,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE EQUARRI CORSE	PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES P.S.C.1	20/06/2022	FORMATION	1 540,00
	DEVIS DE00000082 EQUARRI CORSE	14/02/2022	SERVICE JURIDIQUE	2 160,00
FILIPPI MICHEL SCP	DEVIS FILIPPI 240 120 22 SARL ASSUNTA	01/03/2022	SERVICE JURIDIQUE	150,00
CBL COURTAGE	DEVIS 2022 1663 AMO LANCEMENT MARCHE ASSURANCES	01/03/2022	SERVICE JURIDIQUE	6 600,00
FILIPPI MICHEL SCP	DEVIS 24032022 FILIPPI CAFE RICHE	25/03/2022	SERVICE JURIDIQUE	125,00
CBL COURTAGE	DEVIS 22 1669 CBL COURTAGE	11/04/2022	SERVICE JURIDIQUE	833,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
FILIPPI MICHEL SCP	DEVIS FILIPPI 06042022-1 CONSTAT MAIRIE	12/04/2022	SERVICE JURIDIQUE	607,67
FILIPPI MICHEL SCP	DEVIS FILIPPI 03052022 RAFFALLI	10/05/2022	SERVICE JURIDIQUE	125,00
FILIPPI MICHEL SCP	DEVIS FILIPPI 31630 EXPULSION CAFE RICHE	10/05/2022	SERVICE JURIDIQUE	3 500,00
FILIPPI MICHEL SCP	CONSTAT	09/06/2022	SERVICE JURIDIQUE	457,67
GRAZIANI JEAN PASCAL	DEVIS POUR UNE VISITE BILINGUE AUTOUR DE DANTE ALIGHIERI	02/02/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	655,00
SHB BONHOMME DE CHEMIN SARL	COMMANDE DE DIX OUVRAGES FAISANT LA PROMOTION DE LA LANGUE CORSE	24/02/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	79,52
PARTI DES OISEAUX	ACHAT DE LIVRES	28/03/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	38,00
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT DE LIVRES	28/03/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	49,14
SITEC STE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE CORSE	HEBERGEMENT DE L'APPLICATION NUMERIQUE DI	28/03/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	888,48
SCET SERVICES CONSEIL EXPERTISES TERRITOIRES	AMO SCOLA INTERNAZIONALE DI E LINGUE	19/04/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	23 850,00
SOCOPAL LIBRAIRIE PAPETERIE PAPI	REASSORT DE LA MALLETTE PEDAGOGIQUE	20/06/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	44,50
ALPHA ASSOCIATION	DEUX ATELIERS "CLUEDO SCIENTIFIQUE" ASSOCIATION ALPHA	01/02/2022	CASA DI E SCENZE	500,00
PARDINI EMMANUELLE A PAPINA	ATELIER A PAPINA - VACANCES HIVER 2022	02/02/2022	CASA DI E SCENZE	500,00
LABORATOIRE REGIONAL D'ARCHEOLOGIE	ATELIERS LRA VACANCES HIVER 2022	02/02/2022	CASA DI E SCENZE	1 220,00
EMAHO CORSE ASSOCIATION	ATELIERS EMAHO FEVRIER ET AVRIL 2022	02/02/2022	CASA DI E SCENZE	1 545,00
GSP PROTECT SAS	ACCUEIL ET SECURITE CONFERENCE 12 MARS 2022	04/02/2022	CASA DI E SCENZE	147,50
LE PALAIS DES GLACES	REPAS PROFESSIONNEL POUR 6 PERSONNES	10/02/2022	CASA DI E SCENZE	163,64
SACEM	DROITS SACEM POUR PROJECTION LE BLOB	15/02/2022	CASA DI E SCENZE	24,88
ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT	PROJECTION PLANETE MEDITERRANEE	08/03/2022	CASA DI E SCENZE	335,00
ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT	PROJECTION DOCUMENTAIRE LE BLOB	08/03/2022	CASA DI E SCENZE	335,00
NEGRONI VOYAGES	RESERVATION VOL ALLER/RETOUR BOISSEAU AVRIL 2022	17/03/2022	CASA DI E SCENZE	337,02
8STUDIOSCAMARONI EDITIONS	COMMANDE DE 2 LIVRES "LES EAUX DOUCES DE CORSE" PAR ANTOINE ORSINI	23/03/2022	CASA DI E SCENZE	76,40
LA PTITE USINE	MATERIEL CREATIF	30/03/2022	CASA DI E SCENZE	5,92
SACEM	DROITS SACEM - DES BALEINES ET DES HOMMES	30/03/2022	CASA DI E SCENZE	24,19
SACEM	DROITS SACEM - PLANETE MED	30/03/2022	CASA DI E SCENZE	24,19
LABORATOIRE REGIONAL D'ARCHEOLOGIE	ATELIER 7 MAI - VACANCES DE PRINTEMPS 2022	01/04/2022	CASA DI E SCENZE	400,00
MARE VIVU ASSOCIATION	DEUX ATELIERS - VACANCES PRINTEMPS - AVRIL/MAI	01/04/2022	CASA DI E SCENZE	460,00
PARDINI EMMANUELLE A PAPINA	JOURNEE D'ATELIER AVRIL - VACANCES PRINTEMPS 2022	01/04/2022	CASA DI E SCENZE	475,00
EMAHO CORSE ASSOCIATION	STAGE STOP MOTION - VACANCES PRINTEMPS 2022	01/04/2022	CASA DI E SCENZE	1 700,00
TERRANOVA	PROJECTION "ABYSSE, VOYAGE EN MER INCONNUE"	06/04/2022	CASA DI E SCENZE	470,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
LENZINI ALICE PAIENNES TEINTURE NATURELLE	STAGE VACANCES PAÏENNES - MAI 2022	13/04/2022	CASA DI E SCENZE	320,00
LENZINI ALICE PAIENNES TEINTURE NATURELLE	ATELIER MISSION 11 MAI AU 15 JUIN 2022 PAÏENNES	13/04/2022	CASA DI E SCENZE	920,00
NEGRONI VOYAGES	RESERVATION VOL ET VOITURE NEGRONI - JEAN-YVES LE GALL	19/04/2022	CASA DI E SCENZE	549,81
HOTEL CENTRAL	RESERVATION HOTEL LE CENTRAL - JEAN-YVES LE GALL MAI2022	21/04/2022	CASA DI E SCENZE	106,10
SACEM	DROITS SACEM PROJECTION "ABYSSES, VOYAGE EN MER INCONNUE" - 14 MAI 2022	03/05/2022	CASA DI E SCENZE	24,19
LA PTITE USINE	MATERIEL POUR ACTIVITE - LA P'TITE USINE - CASA DI E SCENZE	05/05/2022	CASA DI E SCENZE	24,92
CAFE BASTIA SARL	REPAS JEAN-YVES LE GALL - CAFE CASALE - 10 MAI 2022 - A CASA DI E SCENZE	06/05/2022	CASA DI E SCENZE	136,36
A MOSCA SPNC	ACTIVITE PECHE - 2H - A CASA DI E SCENZE	10/05/2022	CASA DI E SCENZE	200,00
ESPACE ET EXPLORATION PANDORA SAS	ABONNEMENT 2022-23 ESPACE ET EXPLORATION MAGAZINE	20/05/2022	CASA DI E SCENZE	43,00
SCIENCES ET AVENIR EDITIONS CROQUE FUTUR	ABONNEMENT SCIENCE ET AVENIR - 2022/2023	20/05/2022	CASA DI E SCENZE	45,00
FATON EDITIONS	ABONNEMENT MAGAZINE COSINUS - 2022/2023	20/05/2022	CASA DI E SCENZE	62,68
REORLD MEDIA MAGAZINES SCIENCE ET VIE	ABONNEMENT MAGAZINE SCIENCE ET VIE JR 2022-2023	24/05/2022	CASA DI E SCENZE	49,00
REORLD MEDIA MAGAZINES SCIENCE ET VIE	ABONNEMENT SCIENCE ET VIE MAGAZINE 2022-2023	24/05/2022	CASA DI E SCENZE	54,90
NEGRONI VOYAGES	RESERVATION JY LE GALL JUIN 2022 - AIR CORSICA + LOCATION VOITURE - MAISON DES SCIENCES	01/06/2022	CASA DI E SCENZE	633,94
LA PTITE USINE	MATERIEL SIGNALETIQUE ESPACE DANS MA VILLE	02/06/2022	CASA DI E SCENZE	11,25
AMCSTI ASSOCIATION	ADHESION CONGRES AMCSTI JUIN 2022 BTHIBAUT	02/06/2022	CASA DI E SCENZE	220,00
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	ACHAT BOUTEILLES D'EAU ET DOSETTES CAFE POUR MAISON DES SCIENCES - JUIN 2022	07/06/2022	CASA DI E SCENZE	322,00
LEROY MERLIN DOMIS SAS	TAPIS SALLE ACTIVITE	09/06/2022	CASA DI E SCENZE	58,75
LEROY MERLIN DOMIS SAS	MEUBLES POUR SALLE DE PAUSE ET ACTIVITES	09/06/2022	CASA DI E SCENZE	238,38
NEGRONI VOYAGES	FRAIS MODIFICATION RESERVATION AIR CORSICA JY LE GALL	10/06/2022	CASA DI E SCENZE	16,95
RETIF CAPEMBAL LE CASH SAS CASH CAPEMBAL	PETIT MATERIEL POUR MAISON DES SCIENCES	10/06/2022	CASA DI E SCENZE	45,48
POWER LIVE MUSIC	LOGICIELS OVERVIEW + SOLAR SYSTEM	10/06/2022	CASA DI E SCENZE	202,76
PLANETE SCIENCES	ACTIVITES ESPACE DANS MA VILLE - JUILLET 2022	16/06/2022	CASA DI E SCENZE	10 000,00
BETAPIX	TOURNAGE VIDEO INTERVIEW LE GALL - MAISON DES SCIENCES	17/06/2022	CASA DI E SCENZE	300,00
LIVEDECO MANCUP SARL	ACHAT DE POUFS POUR MAISON DES SCIENCES	17/06/2022	CASA DI E SCENZE	329,70

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CREAB DESIGN	CREATION PROGRAMME DE NAVIGATION TABLE TACTILE A CASA DI E SCENZE	21/06/2022	CASA DI E SCENZE	9 990,00
CONFORAMA	MOBILIER POUR SALLE DE PAUSE/ACTIVITE MAISON DES SCIENCES	23/06/2022	CASA DI E SCENZE	5,96
CONFORAMA	MOBILIER POUR SALLE DE PAUSE/ACTIVITE MAISON DES SCIENCES	23/06/2022	CASA DI E SCENZE	8,50
CONFORAMA	MOBILIER POUR SALLE DE PAUSE/ACTIVITE MAISON DES SCIENCES	23/06/2022	CASA DI E SCENZE	140,50
CONFORAMA	MOBILIER POUR SALLE DE PAUSE/ACTIVITE MAISON DES SCIENCES	23/06/2022	CASA DI E SCENZE	292,00
CONFORAMA	MOBILIER POUR SALLE DE PAUSE/ACTIVITE MAISON DES SCIENCES	23/06/2022	CASA DI E SCENZE	646,04
CAFE BASTIA SARL	REPAS PROFESSIONNEL CAFE CASALE - JEAN YVES LE GALL	24/06/2022	CASA DI E SCENZE	109,09
CAPEMBAL	PRODUIT POUR PARQUET BUREAU DE MR LE MAIRE ET AUTRE	09/02/2022	MENAGE	246,00
CAPEMBAL	POUBELLES SWING BATIMENTS SCOLAIRES	17/02/2022	MENAGE	110,90
CAPEMBAL	PRODUITS POUR LA CUISINE DU CCAS	04/03/2022	MENAGE	139,94
CAPEMBAL	LOCATION SHAMPOUINEUSE POUR LE CENTRE CULTUREL L ALB ORU	08/03/2022	MENAGE	176,00
CAPEMBAL	REPARATION AUTO-LAVEUSE KARCHER	09/03/2022	MENAGE	378,42
SOCODIP	TAPIS BROSSE POUR LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE	11/03/2022	MENAGE	166,36
CAPEMBAL	PIECES DETACHEES ASPIRATEUR KARCHER CENTRE CULTUREL L ALB ORU	31/03/2022	MENAGE	44,90
CAPEMBAL	SAC 130L NOIR BATIMENTS SCOLAIRES	31/03/2022	MENAGE	226,50
CAPEMBAL	PRODUITS BATIMENTS SCOLAIRES	14/04/2022	MENAGE	1 419,30
CAPEMBAL	MATERIELS ENTRETIENS	14/04/2022	MENAGE	2 406,94
CAPEMBAL	SERVIETTES MARATHON BATIMENTS SCOLAIRES	04/05/2022	MENAGE	1 847,04
CAPEMBAL	SERVIETTES E MAIN BATIMENTS SCOLAIRES	25/05/2022	MENAGE	1 847,04
CAPEMBAL	PAPIER WC BATIMENTS SCOLAIRES	01/06/2022	MENAGE	765,44
CAPEMBAL	POUBELLE A PEDALE EPICERIE EDUCATIVE	15/06/2022	MENAGE	48,46
CEYSSON ART ET ENCHERES CORSE ENCHERES OVV	ACQUISITION D'ŒUVRES	04/02/2022	MUSEE	1 821,60
FRATICOM SARL	AFFICHAGE AEROPORT DE BASTIA 2022 EMPLACEMENT ZONE BAGAGES	04/02/2022	MUSEE	4 500,00
FRATICOM SARL	CAMPAGNE COM MUSEE ARRIERES DE BUS 2022	04/02/2022	MUSEE	7 080,00
CARCASSONNE ENCHERES	ACQUISITION D'ŒUVRES-ENCHERES	04/02/2022	MUSEE	7 319,98
CEYSSON ART ET ENCHERES CORSE ENCHERES OVV	ACQUISITION D'ŒUVRES	04/02/2022	MUSEE	7 920,00
ELPA RESTAURATION ANTIQUITES PADOVANI	ACQUISITION D'ŒUVRES 4 DESSINS A LA PIERRE NOIRE JACQUES DAUBIGNI	04/02/2022	MUSEE	12 000,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
LES NOUVELLES EDITIONS DE L'UNIVERSITE PETIT FUTE	INSERTION PROMOTIONNELLE 2022	10/02/2022	MUSEE	1 248,00
LES GUIDES DU PALAIS DES GOUVERNEURS ET PATRIMOINE BASTIA	2 VISITES GUIDEES -1ER SAMEDI DU MOIS 5 NOVEMBRE ET 3 DECEMBRE	22/02/2022	MUSEE	320,00
LES GUIDES DU PALAIS DES GOUVERNEURS ET PATRIMOINE BASTIA	2 VISITES GUIDEES NUIT DU MUSEE LE 21 MAI 2022	22/02/2022	MUSEE	340,00
LES GUIDES DU PALAIS DES GOUVERNEURS ET PATRIMOINE BASTIA	3 VISITES GUIDEES PARCOURS PERMANENT	22/02/2022	MUSEE	480,00
LES GUIDES DU PALAIS DES GOUVERNEURS ET PATRIMOINE BASTIA	8 VISITES GUIDEES - JOURNEES DU PATRIMOINE LE 17 ET 18 SEPT 2022	22/02/2022	MUSEE	1 280,00
LES GUIDES DU PALAIS DES GOUVERNEURS ET PATRIMOINE BASTIA	180 VISITES GUIDEES MUSEE - PUBLIC SCOLAIRE	22/02/2022	MUSEE	11 700,00
M7 CREATION MARTIN BERNARD	FLYERS GUIDE DU VISITEUR	23/02/2022	MUSEE	3 400,00
BERTOZZI JEAN ANDRE	REALISATION DE PHOTOGRAPHIES POUR LA CAMPAGNE PHOTOGRAPHIQUE DU MUSEE	08/03/2022	MUSEE	2 250,00
NETTOYAGE INSULAIRE	POUR ENTRETIEN ENTRE 2 MARCHES PERIODE DU 19/01 AU 03/02/2022	10/03/2022	MUSEE	629,82
WALLART HELENE	TRAITEMENT DE CONSERVATION RESTAURATION POUR ŒUVRE DANS EXPO TEMPORAIRE	17/03/2022	MUSEE	799,00
AUBERT GERALDINE	RESTAURATION D'UNE OEUVRE DU MUSEE NATIONAL DE LA MARINE POUR LE MUSEE DE BASTIA	21/03/2022	MUSEE	900,00
GERARD AURELIE	PROJET DE RESTAURATION DE LA SIRENE, ŒUVRE EN BOIS	21/03/2022	MUSEE	2 000,00
ATELIERS SAINT MARTIN	RESTAURATION	22/03/2022	MUSEE	1 200,00
LAVEAU ALIX	RESTAURATION ŒUVRE ESCADRE ANGLAISE DEVANT GENES	22/03/2022	MUSEE	1 250,00
LAVEAU ALIX	RESTAURATION ŒUVRE VUE DU PORT ET DE LA VILLE D'ALGER	22/03/2022	MUSEE	1 325,00
ATELIER SEIGNEURY	RESTAURATION D'UN TABLEAU	22/03/2022	MUSEE	1 550,00
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE BNF	TRAVAUX DE REPRODUCTION CATALOGUE EXPOSITION MARE FURIOSO	23/03/2022	MUSEE	90,00
ROUDET LUDOVIC	RESTAURATION D'ŒUVRE POUR EXPOSITION TEMPORAIRE	23/03/2022	MUSEE	200,00
CO ART SNC DI MARIE LUISA CARLINI E STEFANO MERIANA	RESTAURATION D'ŒUVRE POUR EXPOSITION TEMPORAIRE	24/03/2022	MUSEE	1 150,00
PELTIER GAEL	CONVENTION DE PRESTATION ARTISTIQUE PELTIER	11/04/2022	MUSEE	3 400,00
FONDERIE SAINT LUC	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE	14/04/2022	MUSEE	936,00
GALLERIE DEGLI UFFIZI GABINETTO FOTOGRAFICO	PHOTOS POUR CATALOGUE D'EXPOSITION	20/04/2022	MUSEE	60,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
LANZFELD EDITIONS	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE MAGNETS	25/04/2022	MUSEE	0,00
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE BNF	TRAVAUX DE REPRODUCTION ET DROITS D'EXPLOITATION PD'IMAGES POUR CATALOGUE EXPOSITION MARE FURIOSO	25/04/2022	MUSEE	20,00
LANZFELD EDITIONS	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE	25/04/2022	MUSEE	321,00
LANZFELD EDITIONS	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE CRAYONS COURONNE	25/04/2022	MUSEE	537,50
LANZFELD EDITIONS	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE MAGNETS	25/04/2022	MUSEE	594,00
LANZFELD EDITIONS	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE SKETCHPADS	25/04/2022	MUSEE	1 540,00
LEONETTI ANNE	BICHONNAGE D'UNE HUILE SUR TOILE	04/05/2022	MUSEE	500,00
LEONETTI ANNE	BICHONNAGE D'UNE HUILE SUR TOILE	04/05/2022	MUSEE	900,00
MOHEN ALICE	INTERVENTION DE CONSERVATION-RESTAURATION	04/05/2022	MUSEE	1 555,50
LEONETTI ANNE	BICHONNAGE D'UNE HUILE SUR TOILE	04/05/2022	MUSEE	1 600,00
JCL COMMUNICATION	COMMUNICATION ETE 2022 LA REVUE DE L'HISTOIRE N° 99	04/05/2022	MUSEE	2 000,00
STUDIO CARTA DI LAURA CHIGNOLI	RESTAURATION DE DOCUMENTS GRAPHIQUES	05/05/2022	MUSEE	700,00
ATELIER DE LA FEUILLE D'OR	RESTAURATION EN CONSERVATION DU CADRE DU TABLEAU DE FORTUNE GASCO	09/05/2022	MUSEE	1 800,00
L ECPAD	EXPLOITATION D'ARCHIVES	10/05/2022	MUSEE	32,00
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE BNF	PRESTATIONS D'ENCADREMENT	10/05/2022	MUSEE	65,00
SEGUIN TEDDY	REALISATION DE PHOTOGRAPHIES	10/05/2022	MUSEE	100,00
SEGUIN TEDDY	REALISATION DE PHOTOGRAPHIES	10/05/2022	MUSEE	600,00
L ECPAD	EXPLOITATION D'ARCHIVES	10/05/2022	MUSEE	600,00
BIM SARL	REALISATION D'UN SUPPORT	17/05/2022	MUSEE	4 000,00
ATELIER SCHAEFER	RESTAURATION D'UN ENCADREMENT DE TABLEAU	23/05/2022	MUSEE	1 940,00
ATELIER SEIGNEURY	RESTAURATION DU CADRE D'UN TABLEAU	23/05/2022	MUSEE	2 600,00
BOUTET LIONEL	ACQUISITION D'UNE HUILE SUR TOILE REPRESENTANT UN MONTAGNARD CORSE	03/06/2022	MUSEE	2 500,00
BOUTET LIONEL	ACQUISITION D'UNE HUILE SUR TOILE DE PAUL SAÏN REPRESENTANT UNE VUE DU MONTEPIANO	03/06/2022	MUSEE	2 500,00
BOUTET LIONEL	ACQUISITION D'UNE HUILE SUR TOILE REPRESENTANT D. CIAVALDINI - DEBUT DU 19E SIECLE	03/06/2022	MUSEE	3 500,00
LA BOTTEGA DEI GRASSI NESI SNC	CADRE DE TRANSPORT D'OEUVRE	22/06/2022	MUSEE	300,00
VALLIANCE	ACHAT DE NICHOS A MARTINETS	15/02/2022	OPAH	1 944,42

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
BEROUD MARTINE	BALADE COMMENTEE DES JARDINS DU GUADELLU - RENDEZ-VOUS AUX JARDINS 2022	30/05/2022	PATRIMOINE	220,00
ECOLE D'EQUITATION DE HAUTE CORSE	EQUITATION EEHC ACM ARINELLA FEV A JUIN 22	01/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 728,00
GIUSTI STEPHANE	RANDONNEES GIUSTI STEPHANE SEJOUR ADOS VACANCES HIVER FEVRIER 22 PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	04/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 212,00
ACQUAVIVA HOTEL SARL	HEBERGEMENT HOTEL L'ACQUA-VIVA SEJOUR ADOS VACANCES HIVER FEVRIER 22 PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	04/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	2 448,58
STUDIO CINEMA	PLACES CINEMA STUDIO CINEMA ACM CENTRE ANCIEN VACS HIVER 22	14/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	352,60
UGAP	PETIT EQUIPEMENT UGAP ACM CENTRE ANCIEN	14/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	390,35
UGAP	PETIT EQUIPEMENT UGAP ACM ARINELLA FEV 22	14/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	528,62
CYCLES ORSINI	GRAVAGE VELO CYCLES ORSINI ACM ARINELLA FEV 22	16/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	53,00
I MUNTAGNOLI DI BORGU	ESCALADE I MUNTAGNOLI DI BORGU ACM CENTRE ANCIEN FEV 22	24/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	240,00
I MUNTAGNOLI DI BORGU	ESCALADE I MUNTAGNOLI DI BORGU ACM ARINELLA FEV 22	24/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	480,00
CYCLES ORSINI	VELOS GRAVAGE ET PETIT EQUIPEMENT CYCLES ORSINI ACM ARINELLA FEV 22	25/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 401,58
LA PTITE USINE	RECOMPENSES LA P'TITE USINE CHANTIER PRINTEMPS 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	04/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	350,00
AZARA LOUIS	KAYAK AZARA CORSICA LOISIRS AVENTURE CHANTIER PRINTEMPS 22 PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE.	04/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	480,00
MARTINO CYRIL HOLIMOVIE	FILM HOLI MOVIE MARTINO CHANTIER PRINTEMPS 22 PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	04/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	750,00
SOLEMARE	T-SHIRT KWAY SOLEMARE CHANTIER PRINTEMPS 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE.	04/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 003,32
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	GOUTER BOULANGERIE MULTARI CME DU 12 MAI 22	06/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	106,37
GIUSTI STEPHANE	RANDONNEE GIUSTI CHANTIER PRINTEMPS 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	08/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	100,00
SOLEMARE	MASQUES PERSONNALISES SOLEMARE CME 22	12/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	195,00
LA PTITE USINE	ATELIER GRAFF LA P'TITE USINE CHANTIER PRINTEMPS 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	14/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	516,67
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	RECEPTION MULTARI CHANTIER PRINTEMPS 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	19/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	268,36
ECOLE D'EQUITATION DE HAUTE CORSE	EQUITATION EEHC ACM CENTRE ANCIEN VACS PRINTEMPS 22	21/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	576,00
GIFI DISTRI PORTO VECCHIO	PARASOLS ET ACCESSOIRES GIFI ACM ARINELLA ETE 22	10/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	281,63
GIFI DISTRI PORTO VECCHIO	MATELAS GIFI SEJOUR ADO ETE 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	10/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	293,33

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
ALGAJOLA SPORT NATURE	ALGAJOLA SPORT ET NATURE SEJOUR ADOS, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE AOUT 22	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	864,00
ALGAJOLA SPORT NATURE	ALGAJOLA SPORT ET NATURE SEJOUR ADOS, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE AOUT 22	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	999,00
ALGAJOLA SPORT NATURE	ALGAJOLA SPORT ET NATURE SEJOUR ADOS, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE AOUT 22	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 383,75
ECOLE D'EQUITATION DE HAUTE CORSE	EQUITATION EEHC ACM CENTRE ANCIEN ETE 22	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	2 160,00
GIUSTI STEPHANE	RANDONNEE GIUSTI SEJOUR ADOS JUILLET 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE.	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	2 390,00
ECOLE D'EQUITATION DE HAUTE CORSE	EQUITATION EEHC ACM ARINELLA DE JUILLET A DECEMBRE 22	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	5 184,00
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE PLACE D'ARMES ACM CENTRE ANCIEN ETE22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	34,67
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES ACM ARINELLA ETE 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	34,67
GIFI DISTRI PORTO VECCHIO	VENTILATEUR GIFI ACM ARINELLA ETE 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	54,17
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES ACM ARINELLA ETE 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	58,92
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE PLACE D'ARMES ACM CENTRE ANCIEN ETE22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	62,92
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE PLACE D'ARMES PERI 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	162,19
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE PLACE D'ARMES PERI 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	206,50
GIFI DISTRI PORTO VECCHIO	TAPIS DE SOL GIFI ACM ARINELLA ETE 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	300,00
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU NIOLU	CANYONING ASSOCIATION SPORTIVE DU NIOLU SEJOUR ADOS JUILLET 22,	21/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	846,00
LUCIANI PASCAL	RANDONNEE LUCIANI SEJOUR ADOS AOUT 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	22/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 240,00
LEGALDOC	CARNET DE FICHES DESCRIPTIVES DE L'ETAT DU VEHICULE SORTIE EN FOURRIERE	23/02/2022	POLICE MUNICIPALE	218,00
GK PROFESSIONAL	TROUSSES PREMIERS SECOURS ET CARTOUCHE EXTEINTRICE DE FEU	07/03/2022	POLICE MUNICIPALE	733,00
GK PROFESSIONAL	COMMANDE CARTOUCHE TASER X2 REELLE ET ENTRAINEMENT	07/03/2022	POLICE MUNICIPALE	3 423,11
MONSIEUR BRICOLAGE ETABLISSEMENT GIANELLI	COFFRE FORT 4.5L	16/03/2022	POLICE MUNICIPALE	40,83
GK PROFESSIONAL	KIT TASER X2	29/04/2022	POLICE MUNICIPALE	4 778,35
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	BOUTEILLES D'EAU ZILIA	21/06/2022	POLICE MUNICIPALE	117,04

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
LEGALDOC	FORMULAIRES IMPRIMERIE NATIONAL CARNETS FOURRIERES REGISTRE INVENTAIRE ARMES ET MUNITIONS	21/06/2022	POLICE MUNICIPALE	315,40
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	RUBANS DYMO	22/06/2022	POLICE MUNICIPALE	193,95
RETIF CAPEMBAL LE CASH SAS CASH CAPEMBAL	MATERIELS CUISINE PROFESSIONNELLE	11/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	203,30
LABORATOIRE D'ANALYSES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE	ANALYSES LEGIONELLA	11/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	465,50
WESCO	MATERIELS POUR CUISINE PROFESSIONNELLE	14/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	183,32
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	PRODUITS DE PHARMACIE POUR BEBE	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	46,33
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	PRODUITS DE PHARMACIE POUR BEBE	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	82,82
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	PRODUITS DE PHARMACIE POUR BEBE	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	121,28
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	LAIT BEBE	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	126,25
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DE HTE CORSE EPE	SOUTIEN A LA PARENTALITE ET ANALYSE DES PRATIQUES	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	750,00
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DE HTE CORSE EPE	SOUTIEN A LA PARENTALITE ET ANALYSE DES PRATIQUES	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	2 730,00
LABORATOIRE D'ANALYSES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE	FORMATION AUX GESTES DE BONNES PRATIQUES D'HYGIENE	21/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	186,80
CAPEMBAL	MATERIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN CRECHE	25/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	463,25
CAPEMBAL	MATERIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN HG	25/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	565,60
BIGUGLIA MATERIEL MEDICAL	COUCHES BEBE HG	01/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	501,18
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	ALIMENTATION ST JOSEPH	09/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	33,29
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	GOUTER PAQUES RAM	17/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	32,97
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	GOUTER PAQUES RAM	17/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	175,11
PUBLICO SARL	FOURNITURE ET POSE DE FILM MICROPERFORE RAM	22/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	230,00
MONSIEUR STORE CASA NOSTRA	FOURNITURE ET POSE STORE CALIFORNIEN RAM	22/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	832,86
BIGUGLIA MATERIEL MEDICAL	COUCHES BEBE CRECHE	31/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	1 166,88
BABY DREAM PREMAMAN	TRANSAT BEBE HG	01/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	104,15
CASH CORSES	PRODUITS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS	01/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	106,77
CASH CORSES	PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LES ENFANTS	01/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	225,57
NATHAN	JEUX ET MATERIEL PSYCHOMOTRICITE POUR LE LAEP	04/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	652,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	FETE DE PAQUES	05/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	77,21
10 DOIGTS	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS HG	11/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	412,88
BIGUGLIA MATERIEL MEDICAL	COUCHES BEBE	31/05/2022	POLE PETITE ENFANCE	800,43
10 DOIGTS	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS PETTI ROSSI	01/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	100,13
NATHAN	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS PETTI ROSSI	01/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	213,73
10 DOIGTS	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS CARDELLINE	01/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	262,63
NATHAN	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS HG	02/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	412,88
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS	07/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	1 253,77
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS ACELLUCCI	08/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	1 661,70
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS PETTI ROSSI	10/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	1 192,31
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS HG	13/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	30,97
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS HG	13/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	750,56
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS	13/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	1 123,05
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	PHARMACIE PETIT POT BEBE	17/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	20,51
IMPRIMERIE BASTIAISE	FLYERS LAEP A CASA APERTA	23/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	180,00
LE KIOSQUE TABAC PRESSE JEUX	REVUES SUR LA CORSE	04/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	166,60
CORSE MATIN CORSE PRESSE	ABONNEMENT CORSE-MATIN POUR ARCHIVAGE	04/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	454,61
SILK ME BACK	VALORISATION DU FONDS LORENZI	04/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	600,00
ARNOLD DENIS A LIBRU APERTU	SURVEILLANCE ET CONSERVATION SUR LES FONDS ANCIENS DE LA BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	04/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	10 000,00
BIZON JEAN PIERRE	ACHAT DE FILMS SUR LA CORSE	17/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	400,00
SPAR ORENGA	BOISSONS	25/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	85,37
A MALACELLA BRASSERIE	REPAS	25/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	300,00
BONNET DOMINIQUE	ENRICHISSEMENT DE LA COLLECTION DES JOURNAUX	23/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	80,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES AVION POUR LES CONFERENCIERS	23/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	914,04
LES VOYAGEURS HOTEL	NUITEE HOTEL DES VOYAGEURS	25/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	192,20
RESTAURANT PUB CONCORDE	REPAS DU SOIR POUR LES INTERVENANTS EXTERIEURS	25/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	479,95

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
LES VOYAGEURS HOTEL	NUITEE HOTEL DES VOYAGEURS	31/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	96,10
LES VOYAGEURS HOTEL	NUITEES HOTEL DES VOYAGEURS	31/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	192,20
A MALACELLA BRASSERIE	DEJEUNERS	06/04/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	120,00
A MALACELLA BRASSERIE	DEJEUNERS COLLOQUE	06/04/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	400,00
CASA DI A PUISIA MAISON DE LA POESIE	ORGANISATION D'UNE JOURNEE QUTOUR DE LA POESIE	07/04/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	685,00
AUTOCARS CORTENAI	DEPLACEMENT CERVETERI	07/04/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	2 807,00
HUMBERT NICOLAS	ENRICHISSEMENT FONDS ANCIEN	02/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	5 000,00
LES VOYAGEURS HOTEL	HOTEL DES VOYAGEURS	06/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	160,20
LES VOYAGEURS HOTEL	NUITEES HOTEL VOYAGEURS	06/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	160,20
A VIULIN E PIU	ANIMATION MUSICALE	25/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	200,00
CONRAD ELECTRONIC FRANCE	ACHAT D'UN NUMERISEUR	25/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	732,59
MARTINI SIMONE	RESTAURATION D'OUVRAGE	25/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	2 500,00
MARTINI SIMONE	RESTAURATION D'OUVRAGE	25/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	3 000,00
MARTINI SIMONE	RESTAURATION D'UN OUVRAGE	25/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	3 600,00
DE BAECQUE MARSEILLE SASU	VENTE AUX ENCHERES	27/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	6 243,75
A MALACELLA BRASSERIE	DEJEUNER	10/06/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	80,00
LES VOYAGEURS HOTEL	LOGEMENT	10/06/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	162,20
BIZON JEAN PIERRE	ACHAT DE FILM	10/06/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	185,00
COMEC	INTERVENTION CUVE DFCI 239 240 - PISTE ONDINA	18/02/2022	PREV	6 460,00
SMMI SERVICE MAINTENANCE MAT INCENDIE	ENTRETIEN ET REPARATIONS POTEAUX INCENDIE	22/02/2022	PREV	26 485,60
FILIPPI MICHEL SCP	PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR AFFICHAGE DU PERMIS D'AMENAGER VIEUX PORT	19/04/2022	PROJET	500,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
AUDIT IMMO CORSE 2B	DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX PHASE AMT PROJET FORT LACROIX ET GUADELLU	19/04/2022	PROJET	3 600,00
FILIPPI MICHEL SCP	PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR AFFICHAGE DU PERMIS D'AMENAGER VIEUX PORT	22/04/2022	PROJET	500,00
AUDIT IMMO CORSE 2B	CONTROLE VISUEL AMIANTE APRES DESAMIANTAGE BT A ANCIEN COLLEGE MONTESORO	02/06/2022	PROJET	2 400,00
FIDUCIARE SECURITE SARL	ESTIMATION COMPTAGE MONNAIE AVRIL A DECEMBRE 2022	05/05/2022	PUBLIC	2 300,00
ENTREPRISE SECURITE SERVICE EXPRESS ESSE	ESTIMATION RAMASSAGE MONNAIE AVRIL A DECEMBRE 2022	05/05/2022	PUBLIC	2 616,30
OFFICE NATIONAL DES FORETS	DIAGNOSTIC APPROFONDI VISUEL SONORE ET CONSEILS ASSISTANCE CITE DES MONTS	08/03/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	7 465,00
PHOTO CYRNOS SE	PHOTO IDENTITE A DOMICILE POUR FAMILLE DANS L'IMPOSSIBILITE DE SE DEPLACER - RELOGEMENT NPRU -	24/03/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	41,67
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SUPPORT PUBLICITAIRE FORMATION COPROPRIETE AVRIL 2022	31/03/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	400,00
COPRO+ SAS	SESSIONS FORMATIONS POPAC SUR LA COPROPRIETE AVRIL 2022	01/04/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	2 662,30
COPRO+ SAS	CONCEPTION DE LA BOITE A OUTILS FORMATION SYNDIC BENEVOLE	01/04/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	6 800,00
PAOLANTONI SEMARI PARISA	VISITE GUIDEES BASTIA SUD A DESTINATION DES ADULTES RELAIS	08/04/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	130,00
BELLACOM	COMMUNICATION RADIO POUR FORMATION COPROPRIETE - POPAC ACV	15/04/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	672,00
OFFICE NATIONAL DES FORETS	EXPERTISE ARBRES RUE DU COLLE	28/04/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	705,00
CABINET RENUCCI GEOMETRE EXPERT	RELEVES COMPLEMENTAIRES TAMPONS ET FILS D'EAU CITE AUORE	18/05/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	7 350,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE DE SUPPORTS FORMATION POPAC POUR LES COPROPRIETAIRES SESSION DE JUIN 2022	01/06/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	300,00
COPRO+ SAS	FORMATION COPROPRIETE POPAC VILLE DE BASTIA SESSION DE JUIN 2022	01/06/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	1 641,30
BELLACOM	COMMUNICATION SUR LA FORMATION POPAC ACV SESSION JUIN 2022	02/06/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	768,00
ACQUA PUBLICA REGIE LES EAUX DU PAYS BASTIAIS	POSE D'UN COMPTEUR ARROSAGE ET FONTAINE AU PUNTETTU	03/06/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	386,98
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	PETIT DEJEUNER SEMINAIRE "EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE"	16/06/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	139,08
CAPEMBAL	PAPIER TOILETTES, BIDON RINÇAGE, LIQUIDE VAISSELLE MANUEL	04/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	121,00
CAPEMBAL	PAPIER TOILETTES, BIDON RINÇAGE, LIQUIDE VAISSELLE MANUEL	04/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	146,55
CAPEMBAL	PAPIER TOILETTES, BIDON RINÇAGE, LIQUIDE VAISSELLE MANUEL	04/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	212,40

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	55,50
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	56,16
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	85,20
CAPEMBAL	MOP VELCRO, GANTS LATEX M, L, XL	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	101,30
CAPEMBAL	MOP VELCRO, GANTS LATEX M, L, XL	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	101,30
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	106,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	144,30
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	180,90
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	202,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	246,40
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	318,70
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	489,60
CAPEMBAL	MOP VELCRO, GANTS LATEX M, L, XL	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	506,50
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	545,80
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	600,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	667,66

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CAPEMBAL	MOP VELCRO, GANTS LATEX M, L, XL	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	746,00
CAPEMBAL	GANTS DE PLONGE T8 M	23/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	45,96
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	GANTS NYL GRIS, GANTS PROTECT CHIM	25/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	5,82
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	GANTS NYL GRIS, GANTS PROTECT CHIM	25/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	37,32
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	REF : 0000380 GANTS DE PROTECTION CHIMIQUE TAILLE M (8)	25/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	317,00
PASQUALINI VIANDES	ACHAT DENREES AGNEAU ET SAUCISSETTES DE BOEUF	09/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	825,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	5,35
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	13,85
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	16,20
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	55,50
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	71,70
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	83,60
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETTE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	141,60
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	144,30
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	146,55
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	209,20
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	318,70

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTTE, RACLETTE, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	600,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTTE, RACLETTE, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	746,00
CHR NUMERIQUE SARL E PACK HYGIENE	CONTRAT EPACK HYGIENE POUR 12 MOIS MATERIEL ET MAINTENANCE.	22/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	4 032,00
CAPEMBAL	REF 5271 LIQUYIDE VAISSELLE BIDON DE 5L	11/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	293,10
CORSE CENTRALE DE RESTAURATION	COMMANDE DE MIXE POUR LA CRECHE POUR 1 JOUR (27-04-22)	14/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	155,20
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	15,36
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	46,80
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	64,20
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	83,60
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	141,60
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	151,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	160,80
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	217,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	246,40
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	318,70

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	326,40
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	585,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	600,00
PASQUALINI VIANDES	SAUTE DE DINDE	28/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	1 852,50
PASQUALINI VIANDES	NAVARIN D'AGNEAU SANS OS LOCAL	03/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	2 624,00
CAPEMBAL	COMMANDE DE HOUSSE POUR CHARIOT	09/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	1 112,85
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	55,50
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	65,52
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	106,00
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	151,00
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	173,16
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	318,70
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	489,60
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	585,00
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	600,00
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	667,66
CAPEMBAL	COMMANDE SACS POUBELLE JAUNEDEVIS N 041806	25/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	351,00
CAPEMBAL	COMMANDE DE GANT DE SERVICE DEVIS N 041814	25/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	1 275,00
CAP ENVIRONNEMENT	SURVEILLANCE DES PLAGES 2022 ENTRETIEN WC CHIMIQUE	02/05/2022	SECRETARIAT GENERAL	2 500,00
BERGER LEVRAULT	RELIURE DES ACTES	17/05/2022	SECRETARIAT GENERAL	2 425,00
MACAP PAVOISEMENT	PETITS MATERIELS PLAGES	15/06/2022	SECRETARIAT GENERAL	457,08
KALLI GRAPHIC AMBROSINI FLORA	DECLINAISON FLAYER	06/04/2022	SERVICE HYGIENE ET SANTE	360,00
UNION CHIMIQUE DU MIDI ET DE LA CORSE	BIOCIDES	06/04/2022	SERVICE HYGIENE ET SANTE	6 526,05
VIGILAB SARL	PRELEVEMENT TUF	15/04/2022	SERVICE HYGIENE ET SANTE	199,90
GSP PROTECT SAS	DISPOSITIF DE SECURITE / INCENDIE COLLOQUE TDAH	26/04/2022	SERVICE HYGIENE ET SANTE	510,00
L ASPHODELA SARL	SALADE RIZ OU PATE	10/06/2022	SERVICE HYGIENE ET SANTE	2 670,00
BALBI AUDITION	ACHAT AUDIOPROTHESES LUCCHETTI VANESSA, CONVENTION FIPHFP	22/02/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	816,87

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
BALBI AUDITION	ACHAT AUDIOPROTHESES MICHELI ALBERT, CONVENTION FIPHFP	22/02/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	1 521,16
BALBI AUDITION	ACHAT AUDIOPROTHESES BERNARDINI MICHEL, CONVENTION FIPHFP	22/02/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	2 021,45
BALBI AUDITION	ACHAT AUDIOPROTHESES GRIMALDI JOSEPHA, CONVENTION FIPHFP	04/04/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	1 821,16
SECOURISME SECURITE INCENDIE CONSEIL FORMATION SSICF	ACHAT 2 DEFIBRILLATEURS SURVEILLANCE DES PLAGES	24/05/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	2 300,00
BALBI AUDITION	ACHAT BOUCHON ANTI-BRUIT POUR MME MARTINI MARIE MADELEINE DANS LE CADRE DU MAINTIEN A L'EMPLOI	03/06/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	71,09
LABORATOIRE COTRAL	ACHAT PROTECTIONS AUDITIVES	03/06/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	562,50
BASTIA MATERIEL MEDICAL	COMMANDE TROUSSE 1ER SECOURS	15/06/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	31,25
COMINEX	FOURNITURE DE PIERRES/DALLES POUR LA REALISATION DE LA PLANCHE D'ESSAI POUR OPERATION VIEUX PORT	04/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	2 601,20
CORSE PAYSAGE SARL	PLANTATION PARKINGS DE MONTESORU	04/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	9 180,00
DEKRA INDUSTRIAL SAS	MISSION DE CONTROLEUR TECHNIQUE CT RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU VIEUX PORT	04/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	18 800,00
OFFICE NATIONAL DES FORETS	DIAGNOSTIC APPROFONDI DES MAGNOLIAS ET ASSISTANCE TECHNIQUE V PORT	07/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 000,00
CABINET MEDORI ET ASSOCIES EX MEDORI JEAN LUC	LEVE TOPO DE LA PASSERELLE NOTAMMENT EN 3 D	07/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	7 500,00
FOURNY ESPACES VERTS SARL	PLANTATIONS ARBRES PARKING DE L'A RINELLA	14/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	9 597,00
ABC SECURITA	FERMETURE DU TUNNEL : SURVEILLANCE DE LA RUE BONAPARTE POUR ACCES SECOURS	17/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 005,10
ROCCA E TERRA	ETUDE G2ET G4 MURS DE LA FUTURE VOIR DE CORBAJA SUPPRANA	17/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 500,00
SITES	INVESTIGATION STRUCTURELLES DE LA PASSERELLE ST NICOLAS	18/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	17 900,00
ROCCA E TERRA	MISSION GEOTECHNIQUE POUR LA REQUALIFICATION DE LA PASSERELLE S TNICOLAS	22/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	10 390,00
URBAN TOPO	LEVE TOPOGRAPHIQUE SECTEUR D'ERBAJOLO POUR ETUDIER CONTINUITE VELO VERS LA LIAISON BASTIA FURIANI	23/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	5 400,00
SMP ENTREPRISE ELECTRICITE DE CORSE	DEVIS RACCORDEMENT ALGECO FERMETURE DU TUNNEL	07/03/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	1 060,00
AUDIT IMMO CORSE 2B	DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB SUR LA PASSERELLE ST NICOLAS	14/03/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 900,00
ROCCA E TERRA	DIAGNOSTIC DU MUR BAS DU JARDIN ROMIEU	30/03/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	2 800,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
ROCCA E TERRA	MISSION GEOTECHNIQUE SUR LA FALAISE AU DESSUS DU CHEMINEMENT ENTRE LA PLACE VINCETTI ET LE SPASSIMARE	30/03/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 500,00
ACQUA PUBLICA REGIE LES EAUX DU PAYS BASTIAIS	POSE D'UN COMPTEUR D'EAU AFIN D'ALIMENTER L'ARROSAGE DES ARBRES DU PARKING DE MONTESORO	06/04/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	727,08
CODIVEP	REPARATION DU L'IMITATEUR DE HAUTEUR SUR LE PORTIQUE DU MINI GIRATOIRE DE TOGA ET POSE D'UN NEUF	13/04/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	10 500,00
ELECTRICITE INDUSTRIELLE AUTOMATISMES	PRESTATIONS DE POSE ET DEPOSE DU PORTIQUE ENTREE PARKING SAINT NICOLAS : REGULARISATION	20/04/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 935,00
TOPOTEC	DETECTION DE RESEAUX AVANT FOUILLE AUX PIEDS DES PILIERS DE LA PASSERELLE	27/04/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	450,00
ROCCA E TERRA	MISSION DE SUIVI DES TRAVAUX DE CONFORTMENT DU MUR DU JARDIN ROMIEU G4	10/05/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	2 800,00
CABINET MEDORI ET ASSOCIES EX MEDORI JEAN LUC	LE RELEVÉ TOPO DE LA ZAE D'ERBAJOLO, CINEMA MULTIPLEX "LE CUBE"	24/05/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	4 000,00
EDF CORSE	RUISSEAU DE TOGA: RACCORDEMENT ELECTRIQUE POSTE DE RELEVAGE	07/06/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	1 275,57



Règlement intérieur Conseil Municipal 2020 - 2026

Table des matières

<u>CHAPITRE I : ORGANISATION DES SEANCES</u>	4
<u>ARTICLE 1 : PERIODICITE DES SEANCES</u>	4
<u>ARTICLE 2 : CONVOCATION</u>	4
<u>ARTICLE 3 : ORDRE DU JOUR</u>	4
<u>ARTICLE 4 : ACCES AUX DOSSIERS</u>	5
<u>ARTICLE 5 : QUESTIONS ECRITES ET ORALES</u>	5
<u>CHAPITRE II : COMMISSIONS</u>	5
<u>ARTICLE 6 : COMMISSIONS MUNICIPALES</u>	5
<u>ARTICLE 7 : FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS MUNICIPALES</u>	6
<u>ARTICLE 8 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX</u>	6
<u>ARTICLE 9 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</u>	6
<u>CHAPITRE III : TENUE DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL</u>	6
<u>ARTICLE 10 : PRESIDENCE</u>	6
<u>ARTICLE 11 : QUORUM</u>	7
<u>ARTICLE 12 : MANDATS</u>	7
<u>ARTICLE 13 : SECRETARIAT DE SEANCE</u>	7
<u>ARTICLE 14 : ACCES ET TENUE DU PUBLIC</u>	8
<u>ARTICLE 15 : ENREGISTREMENT DES DEBATS</u>	8
<u>ARTICLE 16 : SEANCE A HUIS CLOS</u>	8
<u>ARTICLE 17 : POLICE DE L'ASSEMBLEE</u>	8
<u>CHAPITRE IV : DEBATS ET VOTES DES DELIBERATIONS</u>	8
<u>ARTICLE 18 : DEROULEMENT DE LA SEANCE</u>	8
<u>ARTICLE 19 : DEBATS ORDINAIRES</u>	9
<u>ARTICLE 20 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE</u>	9
<u>ARTICLE 21 : SUSPENSION DE SEANCE</u>	10
<u>ARTICLE 22 : AMENDEMENTS</u>	10
<u>ARTICLE 23 : VOTES</u>	10

<u>ARTICLE 24 : CLOTURE DE TOUTE DISCUSSION</u>	11
<u>CHAPITRE V : COMPTES RENDUS DES DEBATS ET DES DECISIONS</u>	11
<u>ARTICLE 25 : PROCES-VERBAUX</u>	11
<u>ARTICLE 26 : COMPTES RENDUS</u>	11
<u>CHAPITRE VI : DISPOSITIONS DIVERSES</u>	11
<u>ARTICLE 27 : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX</u>	11
<u>ARTICLE 28 : BULLETIN D'INFORMATION GENERALE</u>	12
<u>ARTICLE 29 : DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS</u>	12
<u>ARTICLE 30 : RETRAIT D'UNE DELEGATION A UN ADJOINT</u>	12
<u>ARTICLE 31 : MODIFICATION DU REGLEMENT</u>	12
<u>ARTICLE 32 : APPLICATION DU REGLEMENT</u>	12

Règlement intérieur du conseil municipal

Chapitre I : Organisation des séances

Article 1 : Périodicité des séances (articles L. 2121-7 et L. 2121-9 du CGCT)

Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre.

Le calendrier des conseils municipaux est fixé de façon semestrielle. Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Le maire peut réunir le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'État dans le département ou par le tiers au moins des membres du conseil municipal en exercice. En cas d'urgence, le représentant de l'État dans le département peut abréger ce délai.

Article 2 : Convocation (articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2121-12 alinéa 2 du CGCT)

Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

La convocation bilingue précise la date, l'heure et le lieu de la réunion.

L'envoi des convocations aux membres du conseil municipal et des commissions par voie dématérialisée, à l'adresse électronique de leur choix, sera privilégié. Chaque groupe politique reçoit une version au format papier.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal. Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller municipal dans les cinq jours qui précèdent la séance du conseil municipal.

Article 3 : Ordre du jour

Le maire fixe l'ordre du jour.

L'ordre du jour bilingue est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public.

Article 4 : Accès aux dossiers (article L. 2121-13 du CGCT)

Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus en privilégiant la voie dématérialisée.

Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, la commune met à la disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques nécessaires.

Durant les cinq jours précédant la séance, les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers en mairie aux heures ouvrables sur autorisation du maire.

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du conseil municipal auprès de l'administration communale, se fait sous couvert du maire ou de l'adjoint en charge du dossier, sous réserve de l'application de l'article 2 alinéa 5 ci-dessus.

Article 5 : Questions écrites et orales (article L. 2121-19 du CGCT)

Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ou écrites ayant trait aux affaires de la commune.

Le texte des questions est adressé au maire 48 heures au moins avant une séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception.

Lors de cette séance, le maire ou l'adjoint en charge du dossier répond aux questions posées par les conseillers municipaux. Les questions sont traitées à la fin de chaque séance.

Les questions déposées après l'expiration du délai visé ci-dessus sont traitées à la séance ultérieure la plus proche.

En toutes hypothèses, si l'objet de la question le justifie, le maire peut choisir de l'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal suivant, soit directement, soit après transmission pour examen aux commissions permanentes concernées.

CHAPITRE II : Commissions et comités consultatifs**Article 6 : Commissions municipales** (article L. 2121-22 du CGCT)

Est constituée une seule commission municipale avec pour domaines de compétences :

Politique de la ville, logement, habitat, circulation, planification travaux, développement du territoire, urbanisme, social, culture, patrimoine, politique éducative, santé, jeunesse, petite enfance, démocratie participative ; développement économique, commerce, tourisme, coopération, international, animation, domianialité publique Langue Corse, police municipale, finances, programmation, ressources humaines, administration générale, commande publique, affaires européennes.

La commission désigne en son sein un vice-président et un rapporteur. En l'absence ou en cas d'empêchement du maire, qui en est le président de droit, le vice-président convoque les réunions, arrête l'ordre du jour et assure le bon déroulement des débats.

Article 7 : Fonctionnement des commissions municipales

Elles sont composées de 15 membres (à l'exclusion du maire) dont 3 membres de l'opposition.

La commission peut entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal.

Chaque conseiller à la faculté d'assister, en sa qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre après en avoir informé son président trois jours au moins avant la réunion.

La commission se réunit sur convocation du vice-président. Il est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller à son domicile trois jours avant la tenue de la réunion de préférence en privilégiant la voie dématérialisée.

Les séances de la commission n'est pas publique, sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents.

Sauf décision contraire du maire, notamment en cas d'urgence, toute affaire soumise au conseil municipal doit être préalablement étudiée par une commission.

La commission n'a aucun pouvoir de décision. Elle examine les affaires qui leur est soumise, émet de simples avis ou formule des propositions.

Elle statue à la majorité des membres présents.

Elle élabore un compte rendu succinct sur les affaires étudiées. Ce rapport est communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Article 8 : Commission consultative des services publics locaux (article L. 1413-1 du CGCT)

Le maire peut saisir, pour avis, la commission des projets susceptibles de la concerner au-delà des dispositions prévues à l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

Article 9 : Commission d'appel d'offres (articles 22 et 23 du CMP)

Un règlement interne à la commission d'appel d'offres indiquera les seuils par types de marchés publics qui feront l'objet d'une saisine de la commission en deçà des seuils légaux.

CHAPITRE III : Tenue des séances du conseil municipal

Article 10 : Présidence (article L. 2121-14 du CGCT)

Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.

Le président procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote. Il met fin s'il y a lieu aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, juge conjointement

avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

Article 11 : Quorum (article L. 2121-17 du CGCT)

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération. Ainsi, si un conseiller municipal s'absente pendant la séance, cette dernière ne peut se poursuivre que si le quorum reste atteint malgré ce départ.

Si le quorum n'est pas atteint à l'occasion de l'examen d'un point de l'ordre du jour soumis à délibération, le maire lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure.

Les pouvoirs donnés par les conseillers absents n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum.

Article 12 : Mandats (article L. 2121-20 du CGCT)

Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un autre conseiller de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Le mandataire remet la délégation de vote ou mandat au président de séance, au plus tard, lors de l'appel du nom du conseiller empêché. La délégation de vote peut être établie au cours d'une séance à laquelle participe un conseiller obligé de se retirer avant la fin de la séance.

Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers municipaux qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au maire leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

Article 13 : Secrétariat de séance (article L. 2121-15 du CGCT)

Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance, qui est un(e) élu(e), assiste le maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Les auxiliaires de séance ne prennent la parole que sur invitation expresse du maire et restent tenus à l'obligation de réserve.

Article 14 : Accès et tenue du public (article L. 2121-18 alinéa 1er du CGCT)

Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Aucune personne autre que les membres du conseil municipal ou de l'administration municipale ne peut pénétrer dans l'enceinte du conseil sans y avoir été autorisé par le président.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

Article 15 : Enregistrement des débats (article L. 2121-18 alinéa 3 du CGCT)

Les débats font l'objet d'un enregistrement audiovisuel et audio et peuvent être retransmis.

Article 16 : Séance à huis clos (article L. 2121-18 alinéa 2 du CGCT)

Sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

La décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote public du conseil municipal.

Lorsqu'il est décidé que le conseil municipal se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Article 17 : Police de l'assemblée (article L. 2121-16 du CGCT)

Le maire a seul la police de l'assemblée.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

En cas de crime ou de délit (propos injurieux ou diffamatoires ...), le maire en dresse procès-verbal et en saisit immédiatement le Procureur de la République.

Il appartient au maire ou à celui qui le remplace de faire observer le présent règlement.

CHAPITRE IV : Débats et votes des délibérations (article L. 2121-29 du CGCT)

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'État dans le département.

Lorsque le conseil municipal, régulièrement requis et convoqué, refuse ou néglige de donner avis, il peut être passé outre.

Le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Article 18 : Déroulement de la séance

Le maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus. Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles.

Le maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour; seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

Il peut aussi soumettre au conseil municipal des «questions diverses», qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle devra en tant que telle être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Le maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Il soumet à l'approbation du conseil municipal les points urgents (au nombre de 2 maximum) qui ne revêtent pas une importance capitale et qu'il propose d'ajouter à l'examen du conseil municipal du jour.

Le maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.

Il demande au conseil municipal de nommer le secrétaire de séance.

Le maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Il aborde ensuite les points de l'ordre du jour tels qu'ils ont été définis en début de séance.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par les rapporteurs désignés par le maire. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du maire lui-même et d'un avis du rapporteur de la commission.

Article 19 : Débats ordinaires

La parole est accordée par le maire aux membres du conseil municipal qui la demandent. Aucun membre du conseil municipal ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du président.

Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.

Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée.

Article 20 : Débat d'orientation budgétaire (article L. 2312-1 du CGCT)

Le débat annuel au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire a lieu lors d'une séance ordinaire après inscription à l'ordre du jour. Il donne lieu à délibération et est enregistré au procès-verbal de la séance.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les départements et les régions, il portera également sur la structure et l'évolution des effectifs et des principaux postes de dépenses.

Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant, par nature, les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, les masses des recettes et des dépenses d'investissement ainsi que les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Article 21 : Suspension de séance

La suspension de séance est décidée par le président de séance. Le président peut mettre aux voix toute demande émanant d'un conseiller ou d'un groupe.

Il revient au président de fixer la durée des suspensions de séance.

Article 22 : Amendements

Les amendements peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au conseil municipal.

Ils doivent être présentés par écrit au maire 48 H avant le conseil municipal

Le conseil municipal décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à la commission compétente.

Article 23 : Votes (article L. 2121-20 du CGCT)

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Il est voté au scrutin secret :

- ✓ Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame;
- ✓ Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Les bulletins ou votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

Le conseil municipal vote de l'une des trois manières suivantes, à main levée, au scrutin public par appel nominal ou au scrutin secret.

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée. Il est constaté par le président et le secrétaire qui comptent le nombre de votants pour et le nombre de votants contre.

Le vote du compte administratif présenté annuellement par le maire intervient avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le maire se retire au moment du vote

Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Article 24 : Clôture de toute discussion

Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre déterminé par le président de séance.

Il appartient au président de séance seul de mettre fin aux débats.

CHAPITRE V : Comptes rendus des débats et des décisions

Article 25 : Procès-verbaux (article L. 2121-23 du CGCT)

Les délibérations sont inscrites par ordre de date.

La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations.

Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique.

Une fois établi, ce procès-verbal est mis à disposition des membres du conseil municipal.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Article 26 : Comptes rendus (article L. 2121-25 du CGCT)

Le compte rendu succinct de la séance est affiché et publié sur le site internet de notre collectivité dans les huit jours qui suivent la séance dans le hall d'entrée de la mairie.

Il fait apparaître le sens des décisions prises par le conseil.

Il est tenu à la disposition des conseillers municipaux, de la presse et du public.

CHAPITRE VI : Dispositions diverses

Article 27 : Mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux (articles L. 2121-27 et D2121-12 du CGCT)

Les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande disposent sans frais du prêt d'un local administratif permanent.

Conformément à la volonté du législateur, la destination du local est de permettre aux conseillers municipaux qui en sont bénéficiaires de préparer les réunions du conseil municipal et délibérer entre eux des différentes questions intéressant la Commune.

La répartition du temps d'occupation du local administratif mis à la disposition des conseillers minoritaires entre leurs différents groupes est fixée d'un commun accord. En l'absence d'accord, le maire procède à cette répartition en fonction de l'importance des groupes.

Le local est situé à Merria di Bastia-Mairie de Bastia-Av Pierre Giudicelli-20410 Bastia

Article 28 : Bulletin d'information générale (article L. 2121-27-1 du CGCT)

Un espace est réservé à l'expression des conseillers de la majorité municipale et à ceux n'appartenant pas à la majorité municipale sur le bulletin périodique et sur le site internet de la Ville.

Cet espace est consacré à la libre expression sur les affaires communales.

La majorité et l'opposition municipales disposent chacun d'une place définie au prorata de leur représentation au sein du conseil.

La majorité et l'opposition municipales répartissent comme elles l'entendent, entre les groupes les composant, l'utilisation de l'espace qui leur est attribué. En cas de non accord, chaque groupe se voit garanti un espace d'expression calculé au prorata de sa représentation au sein du conseil municipal.

Article 29 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs (article L. 2121-33 du CGCT)

Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes. La fixation par ces textes de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Article 30 : Retrait d'une délégation à un adjoint (article L. 2122-18 alinéa 3 du CGCT)

Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Un adjoint, privé de délégation par le maire et non maintenu dans ses fonctions d'adjoint (officier d'état civil et officier de police judiciaire) par le conseil municipal, redevient simple conseiller municipal.

Cet adjoint nouvellement élu prendra place au dernier rang dans l'ordre des adjoints, et chacun des autres adjoints remontera d'un rang. Mais le conseil municipal peut déroger à ce principe et décider que dans l'ordre du tableau, ce nouvel adjoint occupera le même rang que son prédécesseur.

Article 31 : Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale.

Article 32 : Application du règlement

Le présent règlement est applicable à compter du conseil municipal du 13 juillet 2022.



**Regolamentu internu
di u Cunsigliu Municipale
2020 - 2026**

A Sunta

<u>CAPITULU I : URGANIZAZIONE DI E SEDUTE</u>	4
<u>ARTICULU 1 : PERIUDICITA DI E SEDUTE</u>	4
<u>ARTICULU 2 : CHJAMA</u>	4
<u>ARTICULU 3 : ORDINE DI U GHJORNU</u>	5
<u>ARTICULU 4 : ACCESSU A I CARTULARI</u>	5
<u>ARTICULU 5 : QUESTIONE SCRITTE E A BOCCA</u>	5
<u>CAPITULU II : CUMMISSIONE</u>	5
<u>ARTICULU 6 : CUMMISSIONE MUNICIPALE</u>	5
<u>ARTICULU 7 : FUNZIUNAMENTU DI E CUMMISSIONE MUNICIPALE</u>	6
<u>ARTICULU 8 : CUMMISSIONE CUNSLTATIVE DI I SERVIZII PUBLICHI LUCALI</u>	6
<u>ARTICULU 9 : CUMMISSIONE DI CHJAMA A OFFERTE</u>	6
<u>CAPITULU III : TENUTA DI E SEDUTE DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE</u>	7
<u>ARTICULU 10 : PRESIDENZA</u>	7
<u>ARTICULU 11 : QUORUM</u>	7
<u>ARTICULU 12 : MANDATI</u>	7
<u>ARTICULU 13 : SECRETARIATU DI SEDUTA</u>	7
<u>ARTICULU 14 : ACCESSU E TENUTA DI U PUBLICU</u>	8
<u>ARTICULU 15 : ARRIGISTRAMENTU DI I DIBATTITI</u>	8
<u>ARTICULU 16 : SEDUTA A USCIU CHJOSU</u>	8
<u>ARTICULU 17 : PULIZZA DI L'ASSEMBLEA</u>	8
<u>CAPITULU IV : DIBATTITI E VOTI DI E DELIBERAZIONE</u>	8
<u>ARTICULU 18 : SVULGIMENTU DI A SEDUTA</u>	9
<u>ARTICULU 19 : DIBATTITI SOLITI</u>	9
<u>ARTICULU 20 : DIBATTITI DI URIENTAZIONE PE U BILANCIU</u>	9
<u>ARTICULU 21 : SUSPESA DI SEDUTA</u>	10
<u>ARTICULU 22 : AMENDAMENTI</u>	10

<u>ARTICULU 23 : VOTI</u>	10
<u>ARTICULU 24 : CHJUSURA DI OGNI DISCURSATA</u>	11
<u>CAPITULU V : CONTURESI DI I DIBATTITI E DI E DECISIONE</u>	11
<u>ARTICULU 25 : PRUCCESSI VERBALI</u>	11
<u>ARTICULU 26 : CONTURESI</u>	11
<u>CAPITULU VI : DISPUSIZIONE DIVERSE</u>	11
<u>ARTICULU 27 : MESSA A DISPUSIZIONE DI I LUCALI PE I CUNSIGLIERI MUNICIPALI</u>	11
<u>ARTICULU 28 : BUGLITTINU D'INFURMAZIONE GENERALE</u>	12
<u>ARTICULU 29 : DESIGNAZIONE DI I DELEGATI INDE L'URGANISIMI FURAGNI</u>	12
<u>ARTICULU 30 : RITIRU DI UNA DELEGAZIONE A UN AGGIUNTU</u>	12
<u>ARTICULU 31 : MUDIFICA DI U REGULAMENTU</u>	13
<u>ARTICULU 32 : APPIECAZIONE DI U REGULAMENTU</u>	13

Regulamentu internu di u cunsigliu municipale

Capitulu I : Urganizazione di e sedute

Artìculu 1 : Periudicità di e sedute (articuli L. 2121-7 è L. 2121-9 di u CGCT)

U cunsigliu municipale s'adunisce omancu una volta à trimestru.

U calindariu di i cunsiglii municipali hè definitu di modu simestriale.

U cunsigliu municipale s'adunisce è delibereghja inde a merria di a cumuna. Si pò ancu adunisce si è deliberà inde un antru locu cullucatu nantu à u territoriu di a cumuna, da u mumentu chì u locu ùn nughì micca à u principiu di neutralità, ch'ellu offri cundizione di accessibilità è di sicurezza necessarie è ch'ellu permetti di assicurà a publicità di e sedute.

U merre puderà adunisce u cunsigliu municipale ogni volta ch'ellu u pensa ùtule. Hè tenutu di cunvucà lu in un tempu màssimu di trenta ghjorni quandu chì a dumanda mutivata li vene fatta da u rapresentante di u Statu di u dipartimento o da u terzu (à u minimu) di i membri di u cunsigliu municipale in eserciziu. In casu di urgenza, u rapresentante di u Statu indè u dipartimento puderà accurtà u tempu previstu.

Artìculu 2 : Cunvucazione (articuli L. 2121-10, L. 2121-11 è L. 2121-12 alinea 2 di u CGCT)

Ogni cunvucazione vene fatta da u merre. Indetta e questione purtate à l'ordine di u ghjornu. Hè mintuvata à u registru di e deliberazione, affissate o publicate. Hè indirizzata per iscrittu, à u dumiciliu di i consiglieri municipali, almenu ch'elli avessinu fattu a scelta di un indirizzu altru.

A cunvucazione bislingua ammenta a data, l'ora è u locu di a riunione.

L'inviu smaterializatu di e cunvucazione à i membri di u cunsigliu municipale è di e cummissione, à l'indirizzu elettrònicu ch'elli volenu, serà presceltu. Ogni gruppu puliticu riceverà una versione furmatu carta.

U tempu di cunvucazione hè arretu à cinque ghjorni franchi. In casu di urgenza, u tempu pò esse accurtatu da u merre senza pudè esse inferiore à un ghjornu francu. Da l'apertura di a seduta di u cunsigliu municipale u merre ne renderà contu, ellu si pronunzia nantu à l'urgenza è puderà decide di u rinvii di a discursata, per tuttu o in parte, à l'ordine di u ghjornu di una seduta à vene.

Una nota spiegativa di sintesi nantu à l'affari sottumessi à deliberazione vene indirizzata cù a cunvucazione volta versu i membri di u cunsigliu municipale. Sè a deliberazione tocca à un cuntrattu di serviziu pùblicu, u prugettu di cuntrattu o di mercatu acumpagnatu da l'inseme di e pezze pò, à a

so dumanda, esse cunsultata in merria da tuttu u cunsigliu municipale in i cinque ghjorni nanzu à a seduta di u cunsigliu municipale.

Articulu 3 : Ordine di u ghjornu

U merre arrehje l'ordine di u ghjornu.

L'ordine di u ghjornu bislinguu hè ripruduttu nantu à a cunvucazione è purtatu à a cunniscenza di u pùblicu.

Articulu 4 : Accessu à i cartulari (articulu L. 2121-13 di u CGCT)

Ogni membre di u cunsigliu municipale pussede u dirittu, in u quattru di a so funzione, di esse infurmatu di l'affari di a cumuna ch'è facenu l'oggettu di una deliberazione.

Assicureghja a cumuna a sparghjera di l'infurmazione rispettu à i so membri eletti fendu a scelta di un mezu smaterializatu.

Da permette u scambiu di l'infurmazione nantu à l'affari ch'è toccanu à e so competenze, a cumuna mette à a dispusizione di i so membri eletti, à titulu individuale, i mezi infurmàtichi necessari.

Durante i cinque ghjorni ch'è precedenu a seduta, ponu i consiglieri municipali cunsultà i cartulari in merria à l'ore apribile cù l'auturizzazione di u merre.

In ogni casu, issi cartulari seranu tenuti in seduta à a dispusizione di i membri di l'assemblea.

Ogni questione, dumanda di infurmazione complementaria o interventu di un membre di u cunsigliu municipale versu l'amministazione comunale, si ferà sottu à custodia di u merre o di l'aghjuntu in càrica di u cartulare, patti è cundizioni ch'ellu sia appiecatu l'articulu 2 alinea 5 quì sopra.

Articulu 5 : Questione scritte è à bocca (articulu L. 2121-19 di u CGCT)

I consiglieri municipali anu u dirittu di sponere in seduta di u cunsigliu questione à bocca o scritte ch'è toccanu à l'affari di a cumuna.

U scrittu di e quistione hè indirizzatu à u merre 48 ore prima di a seduta di u cunsigliu municipale è face l'oggettu di un accusatu di ricezzione.

Durante a seduta, u merre o l'aghjuntu in càrica di u cartulare risponde à e questione poste da i consiglieri municipali. E quetione sò trattate à a fine di ogni seduta.

E questione sposte dopu à a spirazione di u tempu previstu veneranu trattate à a pròssima seduta.

In ogni ipòtesi, s'è l'oggettu di a questione a dumandi, u merre pò sceglie di scrive la à l'ordine di u ghjornu di u cunsigliu municipale seguente, sia di modu direttu, sia dopu à a tramandera per esàmine à e cummissione permanente cuncernate.

CAPITULU II : Cummissione è cumitati cunsultativi

Articulu 6 : Cummissione municipale (articulu L. 2121-22 di u CGCT)

C'hè una cummissione unica. Cusì venenu scumpartute :

Pùlitica di a cità, alloghju, abiatu, tràfficu, pianificazione di i travagli, sviluppu di u territoriu, urbanisimu, suciale, cultura, patrimoniu, pulitica educativa, salute, giuventù, prima zitellina, demucrazia partecipativa ; sviluppu ecunòmicu, cummerciu, turisimu, cuuperazione, internaziunale, animazione, dumanialità pùblica, Lingua Corsa, pulizza minicipale, finanze, programmazione, risolze umane, amministrazione generale, ccumanda pùblica, affari aurupei.

A cummissione indèta in u so senu un vice presidente è un rapurtadore. S'ellu ùn hè micca presente u merre, ellu chì hè presidente di dirittu, u vice presidente invita à e reunione, arrehje l'ordine di u ghjornu è assicureghja u svulgimentu bonu di i dibàttiti.

Articulu 7 : Funziunamentu di e cummissione municipale

Sò cumposte di 15 membri (for di u merre) chì 3 membri sò di u contrapartitu.

A cummissione ponu ascoltà ghjente qualificate bench'elli ùn fussinu micca eletti à u consigliu municipale.

Ogni consiglieru à a facultà di assiste, in a so qualità di auditore, à i travagli di ogni cummissione dopu avè ne infurmatu u so presidente trè ghjorni prima di a reunione.

A cummissione s'adunisce cù una convucazione di u vice presidente. Hè però tinutu di adunisce a cummissione riguardu à a dumanda di a maiurità di i so membri.

A convucazione, accumpagnata da l'ordine di u ghjornu, vene indirizzata ad ogni consigliere in casa soia, trè ghjorni prima di a tenuta di a reunione fendu a scelta quand'ellu si pò di u modu smaterializatu.

E sedute di a cummissione ùn sò mica pùbliche, almenu ch'ella fussi pigliata a decisione da a maiurità di presenti membri.

Almenu ch'ellu ci fussi una decisione cuntraria di u merre, ogni affare sottumessu à u consigliu municipale duverà esse studiatu da una cummissione.

Un anu nisun putere di decisione a cummissione. Esamineghja l'affari chì li venenu sottumessi, dà u so parè è face pruposte.

Statuisce à a maiurità di i presenti membri.

Elabureghja un contu resu cortu nantu à l'affari studiati. Issu raportu hè cumunicatu ad ogni membre di u consigliu municipale.

Articulu 8 : Cummissione consultative di i servizii pùblichu lucali (articulu L. 1413-1 di u CGCT)

U merre puderà piglià, per avisu, a cummissione di i prugetti chì puderia cuncerne la aldilà di e dispusizione previste da l'articulu L1413-1 di u Còdice generale di e cullettività territoriale.

Articulu 9 : Cummissione di chjama à offerte (articuli 22 è 23 di u CMP)

U regulamentu internu di a cummissione di chjama à offerte indetterà u zogliu secondu u gèneru di i mercati pùblichu chì feranu l'ogettu di una messa in manu di a cummissione in quà di i zogli legali.

CAPITULU III : Tenuta di e sedute di u consigliu municipale

Articulu 10 : Presidenza (articulu L. 2121-14 di u CGCT)

U consigliu municipale hè presidutu da u merre è, in mancanza di ellu da quellu chì u rimpiazza.

U presidente prucedu à l'apertura di e sedute, verificheghja u quorum, dà capu à i dibattiti, dà a parolla, strada l'uratori secondu l'affari chì vene sottumessu à u votu. Mette fine à e stanciate di seduta, mette à u votu e pruposte è e deliberazione, conta i scutini, giudicheghja cù u secretariu di seduta e prove di u votu, ne pruclama i risultati, pronunzia l'arretta è a chjusura di e sedute dopu à u sfinimentu di l'ordine di u ghjornu.

Articulu 11 : Quorum (articulu L. 2121-17 di u CGCT)

U consigliu municipale deliberheghja quandu chì a maioria di i so membri hè accimata.

Sè, dopu à una prima convocazione chì vene fatta secondu à e dispusizione di l'articuli L. 2121-10 à L. 2121-12, u quorum ùn hè micca accimatu, u consigliu municipale serà convocatu di novu à trè ghjorni di spaziu. Deliberheghja tandu senza cundizione di quorum.

U quorum deve esse accimatu à l'apertura di a seduta ma dinù durante a messa in discursata di ogni questione sottumessa à a deliberazione. Cusì, se un consigliere municipale si tramuta durante a seduta, iss'ultima ùn puderà cuntinuà chè quandu u quorum ferma accimatu malgradu a partenza.

Sè u quorum ùn hè accimatu à l'occasione di l'esamine di un puntu di l'ordine di u ghjornu sottumessu à a deliberazione, u merre leva a seduta è rinvia a sèguita di l'affari à una data altra.

I puteri dati da i consiglieri assenti ùn entrenu in contu nù u càculu di u quorum.

Articulu 12 : Mandati (articulu L. 2121-20 di u CGCT)

Un consigliere municipale impeditu assiste à una seduta pò dà à un'antru consigliere di a so scelta u putere scrittu di vutà à nome soiu. Un consigliere municipale ùn puderà esse purtadore di più chè di un votu. U putere hè sempre revocabile . Francu i casi di malatia accertata, ùn pò esse vevule per più di trè sedute di fila.

E deliberazione sò pigliate à a maioria assoluta di i voti sprimati.

Quandu ellu ci hè scumpartera uguale di i voti, almenu ch'ellu ci fussi u scutinu secretu, u votu di u presidente hè preputente.

U mandatariu rimette a delegazione di u votu o u mandatu à u presidente di seduta, à u più tardi, durnate a chjama di u nome di u consigliere impeditu. A delegazione di u votu pò esse stabilita durante una seduta à a quale partecipeghja un consigliere in l'òbligu di arritirassi prima di a fine di a seduta.

Da schisà ogni cuntruversa nantu à a partecipazione à u votu, i consiglieri municipali chì s'arritiranu di a sala di e deliberazione devenu fà cunnosce à u merre a so voglia o a so vultà di fassi rapresentà.

Articulu 13 : Secretariatu di seduta (articulu L. 2121-15 di u CGCT)

In principiu di ogni seduta, u consigliu municipale numineghja unu di i so membri per riempie e funzione di secretariu.

A issu secretariatu ci pò aghjunghje di l'ausiliarii, pigliati for di i so membri, chì assistenu à e sedute ma senza participà à e deliberazione.

U secretariu di seduta, chì hè un(a) elettu (a), assiste u merre per a verifica di u quorum è di a validità di i puteri, di a cuntestazione di i voti è di u svulghimentu bonu di i scutini. Dà capu à l'elaborazione di u prucedu verbale di a seduta.

L'ausiliarii di seduta ùn piglieranu a parola quand'ella hè un invitu espressu di u merre è fermanu tenuti da un òbligu di riserva.

Articulu 14 : Accessu è tenuta di u pùblicu (articulu L. 2121-18 alinea 1mu di u CGCT)

Sò pùbliche e sedute di u cunsigliu municipale.

For di i membri di u cunsigliu municipale o di l'amministrazione municipale nimu ùn puderà entre indè l'accinta di u cunsigliu senza esse ne auturizatu da u presidente.

U pùblicu vene auturizatu à occupà i posti chì li sò riservati inde a sala. Deve ripsettà un silenziu durante u tempu di a seduta. Hè pruibita ogni testimonianza di approvu o di disapprovu.

Un locu specificu serà riservatu à i rapresentanti di a stampa.

Articulu 15 : Arregistramentu di i dibàttiti (articulu L. 2121-18 alinea 3 di u CGCT)

I dibàttiti feranu l'oggettu di unu arregistramentu audiovisivu è audio, puderanu ancu esse ritrasmessi.

Articulu 16 : Seduta à usciu chjosu (articulu L. 2121-18 alinea 2 di u CGCT)

S'elli a dumandatu trè membri di u cunsigliu o puru u merre, u cunsigliu municipale pò decide, senza dibàttitu, à a maggioranza assoluta di i membri presenti o rapresentati, di adunisce si à usciu chjosu.

A decisione di tene una seduta à usciu chjosu vene pigliata da un votu pùblicu di u cunsigliu municipale.

Quand'ellu hè decisu da u cunsigliu municipale di adunisce si à usciu chjosu, u pùblicu è i rapresentanti di a stampa si devenu arritirà.

Articulu 17 : Pulizza di l'assemblea (articulu L. 2121-16 di u CGCT)

U merre hè u solu à assicurà a pulizza di l'assemblea.

Pò scaccià fora da l'auditoriu o arrestà ogni individuu chì nuci à l'ordine.

In casu di crimine o di delittu (propòsiti inghjuliosi o diffamatorii...), u merre ne face u prucedu verbale è ne chjama sùbitu à u Procuratore di a Repubblica.

Tocca à u merre o à quellu chì u rimpiazza di fà rispettà u regulamentu presente.

CAPITULU IV : Dibattiti è voti di e deliberazione (articulu L. 2121-29 di u CGCT)

U cunsigliu municipale reguleghja cù e so deliberazione l'affari di a cumuna.

Dà u so parè ogni volta ch'ellu hè chersu da e legge è i regolamenti, o ch'ellu hè dumandatu da u rapresentante di u Statu inde u dipartimento.

Quandu u cunsigliu municipale, richiestu è convucatu di modu regolare, ricusa o negligenteghja di dà u so parè, puderanu fà senza.

U consighiu municipale emette augurii nantu à ogni ogettu di interessu lucale.

Articulu 18 : Svolgimentu di a seduta

À l'apertura di a seduta, u merre prucedu à a chjama di i consiglieri, custata u quorum è pruclama a validità di a seduta sè iss'ultimu vene accimatu, mintuveghja i puteri ricevuti. Face aggradì u prucedu verbale di a seduta passata è piglia nota di e mudifiche pussibile.

Chjama dopu u merre à l'affari scritti à l'ordine di u ghjornu ; sò l'ùnichi à pudè fà l'ogettu di una deliberazione.

Pò dinù prupone à u consighiu municipale « diverse questione », chì ùn rivestenu micca sempre un'impurtanza capitale. Sè una di isse dumande deve fà l'ogettu di una deliberazione, duverà esse scritta à l'ordine di u ghjornu di a pròssima seduta di u consighiu municipale.

Chjama dopu u merre à l'affari scritti à l'ordine di u ghjornu.

Sottumette à l'accunsentu di u consighiu municipale i punti detti urgenti (serenu à u massimu 2) chì ùn rivestenu micca un'impurtanza capitale è ch'ellu prupone di aghjunghje à l'esamine di u consighiu municipale di u ghjornu.

Accorda a parolla subbitu u merre à chì hà una reclamazione relativa à l'ordine di u ghjornu.

Dumanda à u consighiu municipale di numinà u secretariu di seduta.

Rende contu u merre di e decisione ch'ellu à pigliatu rispettu à a delegazione di u consighiu municipale, in cunfurmità cù e dispusizione di l'articulu L.2122-23 di u Còdice generale di e cullettività territoriale.

Accampa dopu, altri punti chì sò à l'ordine di u ghjornu cum'è quelli chì sò stati definiti in principiu di seduta.

Ogni affare face l'ogettu di un riassunta cortu fattu da i rapurtadori designati da u merre. Issa presentazione pò esse preceduta o seguitata da un interventu di u merre è da un avisu di u rapurtadore di a commissione.

Articulu 19 : Sòliti dibàttiti

Vene accordata a parolla da u merre à i membri di u consighiu municipale chì ne facenu a dumanda. Nisun membre di u consighiu municipale ùn puderà piglià a parolla senza l'accunsentu di u presidente.

I membri di u consighiu municipale piglianu a parolla secondu l'ordine cronològicu di a so dumanda.

Quandu chì un membre di u consighiu municipale si scanta da a questione trattata o ch'ellu nuce à u svolgimentu bonu di a seduta cù interruzione o attachi persunali, li ne pò esse arritirata a parolla.

Articulu 20 : Dibattitu di urientazione per u bilanci (articulu L. 2312-1 di u CGCT)

U dibattitu annuale à u consighiu municipale porta nantu à l'orientazione generale per u bilanci di l'eserciziu è nantu à l'ingaggiamenti plurianninchi previsti è nantu à l'evoluzione è e caratteristiche di l'indebitera di a cumuna, si tene inde un tempu dui mesi chì precedenu l'esamine di ss'ultimu.

U dibattitu di orientazione per u bilanci si tene durante una seduta urdinaria dopu à a scrizzione à l'ordine di u ghjornu. Sbocca nantu à una deliberazione è hè arrigistratu à u prucessu verbale di a seduta.

Inde e cumune di più di 10 000 abitanti, i dipartimenti è e regione, purterà dinù nantu à a struttura è l'evoluzione di l'effettivi è di i principali posti di spese.

Ogni convucazione hè accumpagnata da un raportu chì precisaghja, pè natura, l'evoluzione di e ricette è di e spese di funziunamentu, e masse di ricette è di e spese d'investimentu ma dinù e priorità è l'evoluzione di a situazione finanziaria di a cullettività.

Articulu 21 : Suspensa di seduta

A suspesa di seduta vene decisa da u presidente di seduta. U presidente pò mette à i voti ogni dumanda chì vene da un consigliere o da un gruppu.

Rivene à u presidente di arrehje u tempu di e suspese di seduta.

Articulu 22 : Amendamenti

L'amendamenti ponu esse pruposti nantu à ogni affare sottumessu à u consighiu municipale.

Devenu esse presentati per iscrittu à u merre 48 ore nanzu à u consighiu municipale.

U consighiu municipale decide sè l'amendamenti sò messi in deliberazione, righjettati o rinviati à a cummissione competente.

Articulu 23 : Voti (articulu L. 2121-20 di u CGCT)

Sò pigliate e deliberazione à a maggioranza assoluta di i voti sprimati.

Quandu ci hè scumpartera ugule di i voti è francu u casu scutinu secretu, u votu di u presidente hè preputente.

Hè vutatu di modi secretu :

- ✓ Sia quandu un terzu di i membri prisenti a dumandanu;
- ✓ Sia quandu ci vole à prucedu à una numinazione o à una presentazione.

In quessi dui casi, sè dopu à i dui giri à votu secretu nisunu di i candidati hà ottenutu a maggioranza assoluta, si prucedu à un terzu giru di scutinu è l'elezzione si svolge à a maggioranza relativa ; à uguaglià di i voti, l'elezzione hè acquista da u più anzianu.

Pò decide u consighiu municipale, à l'unanimità, di ùn prucedu micca à u votu secretu à e numinazione o à e presentazione, franca dispusizione legislativa o regulamentaria chì prevede senz 'altru issu modu di scutinu.

Sè una candidatura sola vene sposta ad ogni postu à prucedu in grembiu à e cummissione municipale o inde l'organismi furagni, o sè una lista sola hè stata presentata dopu à a chjama à candidature, piglianu e numinazione un effettu subitanu, inde l'ordine di a lista, è ne serà datu lettura da u merre.

I buglittini o voti nulli è l'astensione ùn sò mica cuntabilizati.

U consighiu municipale vota in trè manera, à manu pisatu, à votu pùblicu cù a chjama numinale o à votu secretu.

U modu urdinariu di votu hè u votu à manu pisatu. Hè custattatu da u presidente è u secretariu chì contanu u nùmeru di i vutanti à prò è u nùmeru di i vutanti chì vòtanu contru.

U votu di u contu amministrativu presentatu ogni annu da u merre intervene nanzu à u 30 di ghjugnu di l'annu dopu à l'eserciziu. U merre s'arritira durante u votu.

Vene arrettu u contu amministrativu sè una maggioranza di i voti ùn s'hè micca sragiata contru à a so aduzione.

Articulu 24 : Chjusura di ogni discursata

Piglianu a parolla i membri di u consigliu municipale seguitendu l'ordine arrettu da u presidente di seduta.

Appartene à u presidente di seduta solu di sugillà i dibattiti.

CAPITULU V : Conturesi di i dibattiti è di e decisione

Articulu 25 : Prucessi verbali (articulu L. 2121-23 di u CGCT)

Sò scritte e deliberazione secondu un ordine di data.

Venenu firmate da ogni participante presente à a seduta, induve hè fattu ammentu di a ragiò chì l'hà impediti di firmà.

E sedute pùbliche di u consigliu municipale venenu arrigistrate è sboccanu nantu à u prucessu verbale di a soma di i dibattiti di modu sinteticu.

Tempu stabilitu, issu prucessu verbale hè messu à dispusizione di i membri di u consigliu municipale.

Ogni prucessu verbale di seduta hè messu à i voti per aduzione à a seduta chì prusegue à u so stabilimentu.

I membri di u consigliu municipale ùn puderanu intervene à st'occasione chè per purtà una rettifica à u prucessu verbale. A rettifica pussibile hè arrigistrata inde u prucessu verbale à vene.

Articulu 26 : Contu resi (articulu L. 2121-25 di u CGCT)

U contu resu cortu di a seduta vene affissatu è publicatu nantu à u situ di a nostra cullettività ottu ghjorni dopu à a seduta inde l'accoglianza di a merria.

Face cumparisce u sensu di e decisione pigliate da u consigliu.

Hè tenutu à dispusizione di i consiglieri municipali, di a stampa è di u pùblicu.

CAPITULU VI : Dispunzione diverse

Articulu 27 : Messa à dispunzione di i lucali à i consiglieri municipali (articoli L. 2121-27 è D2121-12 di u CGCT)

I consiglieri ch'ùn facenu micca parte di a maiurità municipale è ch'ùn ne facenu a dumanda ponu disporre di gràtisi di un locale amministrativu permanente.

In cunfurmità cù a vulintà di u legislatore, a destinazione di u locale hè di permette à i consiglieri municipali ch'ùn ne godenu u benefiziu di appruntà e riunione di u cunsigliu municipale è deliberà trà di elli di e sfarente questione ch'ùn interessanu a Cumuna.

A scumpartera di u tempu d'occupazione di u locale amministrativu messu à a dispusizione di i consiglieri minoritari trà i sfarenti gruppi hè fissata cù un accordu cumunu.

Senza accordu, u merre prucedu à a scumpartera secondu à l'impurtanza di i gruppi.

U locale vene cullucatu in Merria di Bastia -Av Pierre Giudicelli-20410 Bastia

Articulu 28 : Buglittinu di infurmazione generale (articulu L. 2121-27-1 di u CGCT)

Un spaziu hè riservatu à a spressione di i consiglieri di a maiurità municipale è à quelli ch'ùn appartenenu micca à a maiurità municipale nantu à u buglittinu perìodicu è nantu à u situ di a Ctà.

Issu spaziu vene cunsacratu à a spressione libera nantu à l'affari cumunali.

A maiurità è u contrapartitu municipale disponenu tutt'ognunu di un postu definitu à u percentuale di a so raprisentazione in grembiu à u cunsigliu municipale.

A maiurità è u contrapartitu si spartenu à modu soiu, trà i gruppi ch'ùn cumponenu, l'adopru di u spaziu ch'ùn li vene datu. In casu ch'ùn l'accordu ùn venerà truvatu, ogni gruppu si vede garantisce un spaziu di spressione calculatu secondu a so raprisentazione in grembiu à u cunsigliu municipale.

Articulu 29 : Designazione di i delegati inde l'organismi furagni (articulu L. 2121-33 di u CGCT)

U cunsigliu municipale prucedu à a designazione di i so membri o di i delegati per sedià in grembiu à organismi furagni inde i casi è e cundizione previsti da e dispusizione di u Còdice generale di e cullettività territoriale è di i testi ch'ùn regenu issi organismi. U fissamentu da issi testi di a durata di e funzione assignate à issi membri o delegati ùn face micca intoppu à ch'ellu possi esse prucedutu senz'altru, è per u restu di a durata, à u so rimpiazzamentu da una designazione nova operata inde e forme e listesse.

Articulu 30 : Ritiri di una delegazione à un aghjuntu (articulu L. 2122-18 alinea 3 di u CGCT)

Quando ch'ùn u merre arritira e delegazione ch'ellu avia date à un aghjuntu, u cunsigliu municipale si deve pronunzià nantu à u mantenimentu di ellu inde e so funzione.

Un aghjuntu, privu di delegazione da u merre è micca mantenutu inde e so funzione di aghjuntu (ufficiale di u statu civile è ufficiale di pulizza ghjudiziaria) da u cunsigliu municipale, torna à diventà un semplice consigliere municipale.

Issu novu aghjuntu à pena elettu piglierà piazza à l'ultima rangata inde l'ordine di l'aghjunti, è ognunu di l'altri aghjunti ricculerà di una rangata. Ma u cunsigliu municipale puderà derugà à issu principiu è decide ch'ùn inde l'ordine di u tavuellu, issu novu aghjuntu occuperà a listessa rangata ch'ùn u so predecessore.

Articulu 31 : Mudifica di u regulamentu

U presente regulamentu pò fà l'oggettu di mudifiche seconde a dumanda è nantu à una pruposta di u merre o di un terzu di i membri in eserciziu in l'assemblea comunale.

Articulu 32 : Appiecazione di u regulamentu

U regulamentu presente hè da appiecà à parte da u consighiu municipale di u 13 di lugliu di u 2022.

Rapport n°3

Suppressione di e tré cummissione municipale è creazione di una cummissione unica **Suppression des trois commissions municipales et création d'une commission unique**

Les commissions créées à l'initiative du conseil municipal peuvent avoir un caractère permanent ou une durée limitée. Le règlement intérieur peut définir les différentes commissions.

L'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement des conseillers municipaux.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les différentes commissions municipales devront être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée.

Le 15 juillet 2020, il a été créé 3 commissions permanentes au sein desquelles siègent, outre le maire et les adjoints, membres de droit, 9 conseillers de la majorité municipale et 3 conseillers issus des diverses tendances politiques. Ces commissions émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Les périmètres de compétences des 3 commissions actuelles sont les suivants :

Commissions	Périmètres de compétences
Commission de l'aménagement de l'espace urbain	Politique de la ville, logement, habitat, circulation, planification travaux, développement du territoire, urbanisme
Commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation	Social, culture, patrimoine, politique éducative, santé, jeunesse, petite enfance, démocratie participative ; développement économique, commerce, tourisme, coopération, international, animation, domanialité publique Langue Corse, police municipale
Commission des finances et de la transparence publique	Finances, programmation, ressources humaines, administration générale, commande publique, affaires européennes

Nous avons constaté la faible fréquentation de ces instances due à différents facteurs, notamment : élus siégeant dans de nombreuses instances ; intensité des réunions dans la même semaine.... Il paraît donc pertinent de créer une commission unique afin d'examiner les affaires qui lui sont soumises, notamment l'ensemble des rapports du conseil municipal. Ses compétences regrouperont ainsi l'ensemble des périmètres cités supra.

Le vote a lieu au scrutin secret sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

En conséquence, il est proposé :

- De supprimer les trois commissions municipales.
- De créer une seule commission municipale unique composé de 15 membres : 12 conseillers de la majorité municipale et 3 conseillers issus des diverses tendances politiques
- D'approuver les périmètres de la commission municipale suivants :
Politique de la ville, logement, habitat, circulation, planification travaux, développement du territoire, urbanisme, social, culture, patrimoine, politique éducative, santé, jeunesse, petite enfance, démocratie participative, développement économique, commerce, tourisme, coopération, international, animation, domanialité publique, Langue Corse, police municipale, finances, programmation, ressources humaines, administration générale, commande publique, affaires européennes.
- D'approuver la modification des articles 6 et 7 du règlement intérieur bilingue du conseil municipal tels que figurant en annexe.
- De ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.
- De désigner en qualité de membres de la commission municipale unique de notre collectivité les personnes suivantes :